

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE RENNES

MASTER RECHERCHE

« ACTION ET ESPACE PUBLICS EN EUROPE »

Emilie Servant

L'initiative Liège 2015 - Capitale européenne de la culture

Sociologie d'une mobilisation et questionnements connexes.

Sous la direction de M. Philippe GARRAUD

Année scolaire 2008-2009

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE RENNES

MASTER RECHERCHE

« ACTION ET ESPACE PUBLICS EN EUROPE »

Emilie Servant

L'initiative Liège 2015 - Capitale européenne de la culture

Sociologie d'une mobilisation et questionnements connexes.



Avertissement :

« Ce travail s’inscrit dans le cadre d’un apprentissage de la recherche. Il est donc nécessairement inabouti et présente des imperfections et des insuffisances. Par ailleurs, l'IEP n'entend donner aucune approbation aux informations et aux analyses contenues dans ce mémoire. Elles doivent être considérées comme relevant de la seule responsabilité de l'auteur ».

Remerciements

En premier lieu, je tiens à remercier mon professeur et directeur de mémoire, M. Philippe Garraud pour ses conseils, sa gentillesse et sa disponibilité.

Je voudrais ensuite remercier Mélanie d'être une si bonne hôte et amie, et sans qui la réalisation de mon terrain empirique aurait été beaucoup plus compliquée.

Je souhaite également remercier l'ensemble des personnes que j'ai rencontrées lors de mon séjour à Liège pour leur gentillesse et leur disponibilité.

D'autre part, je tiens particulièrement à remercier François pour m'avoir fait découvrir et apprécier une ville que je ne connaissais pas.

En ce qui concerne la réalisation de mon mémoire, je veux remercier mes camarades AEPE pour leurs avis éclairés, surtout pendant la période qui a précédé l'élaboration de mon plan.

Enfin, je tiens à remercier ma famille de m'avoir soutenue à distance dans les moments de doute et pour avoir cru en moi du choix du sujet à l'impression de ce mémoire.

Bien sûr, je remercie tous mes amis, notamment les « infocom », pour avoir su me détourner de mon mémoire de temps en temps, mais aussi pour m'avoir écoutée sans se plaindre ;-)

Pour finir, je remercie Julien de m'avoir supportée et soutenue tout au long de cette année de travail sans jamais douter de moi. D'avoir été là pour m'écouter, pour me remotiver quand il le fallait, mais aussi pour partager les moments de joie qui ponctuent le travail de recherche ou de rédaction.

Merci à tous.

Emilie.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
Choix du sujet, actualité et mise en perspective	7
Problématisation	14
Terrain, enquête et méthodes	16
Annonce du plan	19
 I – EMERGENCE DE L’OBJET ET CONSTITUTION EN PROBLEME PUBLIC	 21
1.1. Emergence de l’objet	21
1.1.1. Mons – Capitale culturelle de la Wallonie.	21
1.1.2. Candidature, candidatures	22
1.1.3. Capitale européenne de la culture 2015 – de nouveaux acteurs entrent en jeu.	24
1.2. Prémisses d’une résurgence de l’objet	26
1.2.1. À Liège, personne ne bouge ?	27
1.2.2. Liège, la « cité ardente »	29
1.2.3. La remise en question de « l’ordre établi »	31
1.3. Entreprise et constitution du « problème » Liège 2015.	35
1.3.1. La présence de deux « entrepreneurs de cause »	35
1.3.2. Labellisation 2015	40
1.3.3. La consécration « problème public »	43
 II – STRUCTURATION DE LA MOBILISATION, DEFINITION D’UNE IDENTITE COLLECTIVE ET MISE EN ŒUVRE D’UN REPERTOIRE D’ACTION	 46
2.1. Du duo au collectif, une constitution en deux temps : d’un mouvement citoyen informel au comité Liège 2015.	46
2.1.1. Mutation de la cause et constitution du collectif.	46
2.1.2. Un collectif à géométrie variable.	48
2.2. Mise « en mots », incarnation et transmission d’une identité collective.	51
2.2.1. De la nécessité de mobiliser	51
2.2.2. De l’intérêt de « mettre en mots »	53
2.2.3. Un discours tri-dimensionnel	54
2.3. Mise en actes et diffusion de la cause	59
2.3.1. La campagne « en pratique »	60
2.3.2. Dialectique médiatique et variation du répertoire d’action	67
 III – DIMENSION POLITIQUE ET STRATEGIE DES ACTEURS	 82
3.1. Imposition de la problématique « Liège 2015 » sur l’agenda politique liégeois	82
3.1.1. Quelques considération sur l’organisation politique de la Ville de Liège	82
3.1.2. Une nécessaire prise en compte de la protestation	84
3.1.3. Un vote à l’issue controversée	86
3.2. La prise position du bourgmestre de Liège	89
3.2.1. Refus catégorique et justifications	89

3.2.2. Un point de vue qui peut sembler contradictoire au regard du « projet de ville » liégeois.	92
3.3. Face au durcissement de la mobilisation, la recherche de la meilleure solution possible	95
3.3.1. La consultation populaire d'initiative citoyenne: variation innovante dans le répertoire d'action du collectif,	96
3.3.2. Le bourgmestre au pied du mur ?	98
3.3.3. La recherche désespérée d'une alternative.	101
3.4. Accords et désaccords	101
3.4.1. Les accords de décembre	102
3.4.2. Collectif vs. participatie.	107
3.4.3. Ruptures et dés-accords : finalement, la consultation.	110
CONCLUSION	115
BIBLIOGRAPHIE	119
ANNEXES	126
1 : Liste des entretiens et observations.	126
2 : Communiqué de presse du gouvernement avalisant la candidature de Mons pour 2015	126
3 : Extrait du procès-verbal de la séance du Collège communal de Liège du 21 septembre 1995.	126
4 : Communiqué de presse de M. Olivier Hamal	126
5 : Correspondance entre M. Lafosse (ancien bourgmestre de Mons) et J-M. Dehousse (ancien bourgmestre de Liège).	126
6 : Candidature officielle de Liège pour 2015 - Lettre envoyée par M. Dehousse à Mme Onkelinx (ancienne ministre-présidente)	126
7 : Publication officielle par le Ministère de la communauté française de l'appel à candidatures pour 2015.	126
8 : Dossier de presse Liège 2015	126
9 : Brochure sur la consultation populaire du 22 février 2009 éditée par la ville de Liège	126

Introduction

Choix du sujet, actualité et mise en perspective

Le présent mémoire porte sur ce qu'il conviendrait de nommer « initiative Liège 2015 – Capitale européenne de la culture » dont la Belgique, la Wallonie, et plus précisément la ville de Liège, ont été le théâtre entre mai 2008 et février 2009.

Le choix de ce sujet se justifie comme suit. Dans une démarche initiale de tentative d'explicitation et d'analyse des processus d'entrée en concurrence des villes dans le cadre de la compétition *Capitale européenne de la culture*, nous avons rencontré un phénomène relativement inédit. En effet, l'objet de ce mémoire s'est imposé à nous en ce qu'il contredisait totalement notre présupposé de départ – à savoir que les villes qui entraient dans la compétition le faisaient principalement à initiative de la « mairie » et ce, dans une optique de promotion de la culture, de développement culturel, territorial et touristique et, d'autre part, de mise en valeur de la ville en terme d'image et de notoriété. Dans notre esprit, candidater au titre de capitale européenne de la culture (C.E.C), procédait d'une logique « top down », la décision émanant de la ville et des instances décisionnelles pour être ensuite, comme ce fut le cas à Lille en 2004 par exemple, portée et appropriée par les citoyens.

« Liège 2015 » prend cette hypothèse à contre-pied. En effet, début mai 2008, deux liégeois, un artiste plasticien et un journaliste philosophe, ont fait circuler (en ville et sur Internet) une pétition pour que le bourgmestre¹ de leur ville pose la candidature de Liège au titre de Capitale européenne de la culture 2015. En dépit de cette pétition, et face au refus de la majorité en place, un collectif citoyen s'est créé dans le but de forcer la ville à organiser une consultation populaire initiative citoyenne². Après de multiples rebondissements, une consultation populaire d'initiative communale portant sur la question suivante : « *Souhaitez-vous que la ville de Liège pose sa candidature au titre de capitale européenne de la culture pour 2015 ?*³ » s'est déroulée le 22 février 2009.

¹ En Belgique le bourgmestre est l'équivalent du maire en France.

² Forme de référendum sur lequel nous aurons l'occasion de revenir plus en détail.

³ La brochure éditée par la ville à propos de cette consultation populaire est disponible en annexe.

Afin de mieux saisir les contours de notre objet, il convient ici de revenir sur des éléments plus « factuels » concernant la compétition *capitale européenne de la culture* mais aussi la Belgique et la Wallonie.

- Capitale européenne de la culture – historique et processus de désignation

La compétition « Ville européenne de la culture » (renommée « Capitale européenne de la culture » en 1999), a été créée par le Conseil de ministres de l'Union Européenne en juin 1985 ; à l'initiative des ministres de la culture grec et français de l'époque : Méline Mercouri et Jack Lang. Depuis, le Conseil des ministres de l'U.E. délivre chaque année, à une ville d'un pays membre sélectionné à l'avance (de deux depuis l'élargissement de l'Union), le titre de « Capitale européenne de la culture ».

Depuis sa création, plus de 30 villes ont été désignées. Au fil des années, cette manifestation a évolué, sans perdre pour autant son objectif premier : donner « *aux villes européennes l'opportunité de présenter pendant environ un an un programme culturel (...) et de mettre en valeur la richesse, la diversité des cultures européennes [ainsi que] leurs traits communs, pour améliorer la connaissance que les citoyens européens ont les uns des autres, [et] favoriser l'émergence du sentiment de citoyenneté européenne.*⁴ » Dans ce contexte, la ville porteuse du titre doit, tout au long de son année de « règne », promouvoir culture et création artistique sous toutes leurs formes, mettre en valeur ses caractéristiques culturelles intrinsèques et insister sur leur ancrage au sein du patrimoine culturel européen.

La liste des états membres et l'année à laquelle ils sont invités à accueillir la manifestation est dressée à l'avance, d'un commun accord entre eux et les instances européennes. Le Conseil, comme il est expliqué dans le point 2.1.1 de la procédure de sélection des candidatures, *a retenu un mécanisme fondé sur une rotation automatique*

⁴ EUROPA, *Activités de l'Union Européenne*, synthèse de la législation sur la manifestation « Capitale européenne de la culture », disponible en ligne <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/129014.htm>, consulté le 24/10/08

pour éviter les difficultés inhérentes aux choix à opérer à l'unanimité⁵. Actuellement, la chronologie est faite jusqu'en 2019⁶.

2005 Irlande	2010 Allemagne- Hongrie	2015 Belgique – Rép.Tchèque
2006 Grèce	2011 Finlande - Estonie	2016 Espagne - Pologne
2007 Luxembourg	2012 Portugal - Slovénie	2017 Danemark- Chypre
2008 Royaume-Uni	2013 France - Slovaquie	2018 Pays-Bas - Malte
2009 Autriche- Lituanie	2014 Suède - Lettonie	2019 Italie

« Le titre Capitale Européenne de la Culture est devenu très recherché et envié, mais il est uniquement délivré au terme d'une compétition renforcée par les nouveaux dispositifs européens.⁷ » En effet, la procédure de désignation des villes a changé⁸. Auparavant, les Etats désignaient seuls la ville candidate. Depuis 2006, la sélection se fait après un appel à candidatures ouvert à toutes les villes, et ce, afin d'encourager l'émulation nécessairement engendrée par la compétition. Le processus d'attribution du titre de « Capitale européenne de la culture » se déroule désormais en quatre phases:

- La présentation des candidatures: six ans minimum avant le début planifié de la manifestation les États membres concernés doivent publier un appel à candidatures. A partir de cette date, les villes intéressées ont dix mois pour présenter leur candidature.
- La présélection: au plus tard cinq ans avant le début de la manifestation, un jury composé de 13 experts est convoqué pour examiner les propositions des villes et produire une liste restreinte de villes jugées éligibles. Le jury est composé comme suit : 7 membres sont nommés pour trois ans par le Parlement européen, le Conseil, la Commission et le Comité des régions. Les six autres sont choisis par

⁵ Procédure de sélection des candidatures, Amendements 9 et 10, Journal officiel n° C 285 du 14/09/1998 p. 0005, disponible en ligne : <http://eur-lex.europa.eu/>, consultée le 11/01/09

⁶ Tableau effectué à l'aide de la chronologie reprise par JOUVENELLE, Virginie, dans son article *Les capitales culturelles européennes*, disponible en ligne : < <http://www.europeplusnet.info/article236.html>>, consulté le 29/03/08

⁷ « Qu'est-ce qu'une Capitale Européenne de la Culture? », *La Dépêche*, 1/11/07, article en ligne : <http://www.ladepeche.fr/article/2007/12/10/417930-Qu-est-ce-qu-une-Capitale-Europ>, consulté le 04/04/08

⁸ Modification 649/2005/CE à la décision 1419/1999/CE

chaque État membre concerné « *de manière à assurer un équilibre entre les intérêts locaux et nationaux, et la dimension européenne*⁹ »

- La sélection finale: de là, les villes éligibles ont neuf mois pour préparer un programme approfondi au jury. Une fois les programmes examinés, celui-ci recommande la candidature d'une ville au titre de Capitale européenne de la culture. « *À ce stade, le jury présente un rapport à l'État membre concerné et à la Commission, dans lequel il effectue aussi des recommandations à la ville retenue, dans l'hypothèse de sa désignation en tant que CEC par le Conseil*¹⁰ »
- La désignation: à partir de ces recommandations, chaque Etat membre concerné présente, quatre ans avant le début de la manifestation, la candidature d'une ville aux institutions. Considérant le rapport du jury et l'avis du Parlement, le Conseil, désigne alors officiellement deux villes.

- Capitale européenne de la culture - La Belgique en 2015

Conformément au calendrier établi par l'union européenne et repris dans le tableau ci dessus, c'est la Belgique qui accueillera la compétition *Capitale européenne de la culture* en 2015. Le 1er mars 2009, les villes belges qui souhaitent participer devaient officiellement déposer leur dossier de pré-candidature. Comme nous venons de l'expliquer, un jury composé pour moitié par la Belgique et pour moitié par l'Europe choisira ensuite les villes susceptibles d'être retenues, puis, à terme, celle qui sera désignée « Capitale européenne de la culture 2015 ».

- La Belgique en quelques mots – Histoire, géographie, organisation politique

La Belgique est une monarchie constitutionnelle, actuellement dirigée par le roi Albert II, sixième roi des belges. Initialement, la Belgique était un Etat unitaire. Cependant, suite aux querelles linguistiques, la constitution du 7 février 1831 fut l'objet de nombreuses révisions. A partir de 1980, quatre vagues de réformes fédéralistes menèrent aux accords du 28 septembre 1992. Ces accords « de la Saint-Michel » transformèrent la Belgique en Etat fédéral. La Constitution entièrement révisée fut

⁹ EUROPA op.cit.

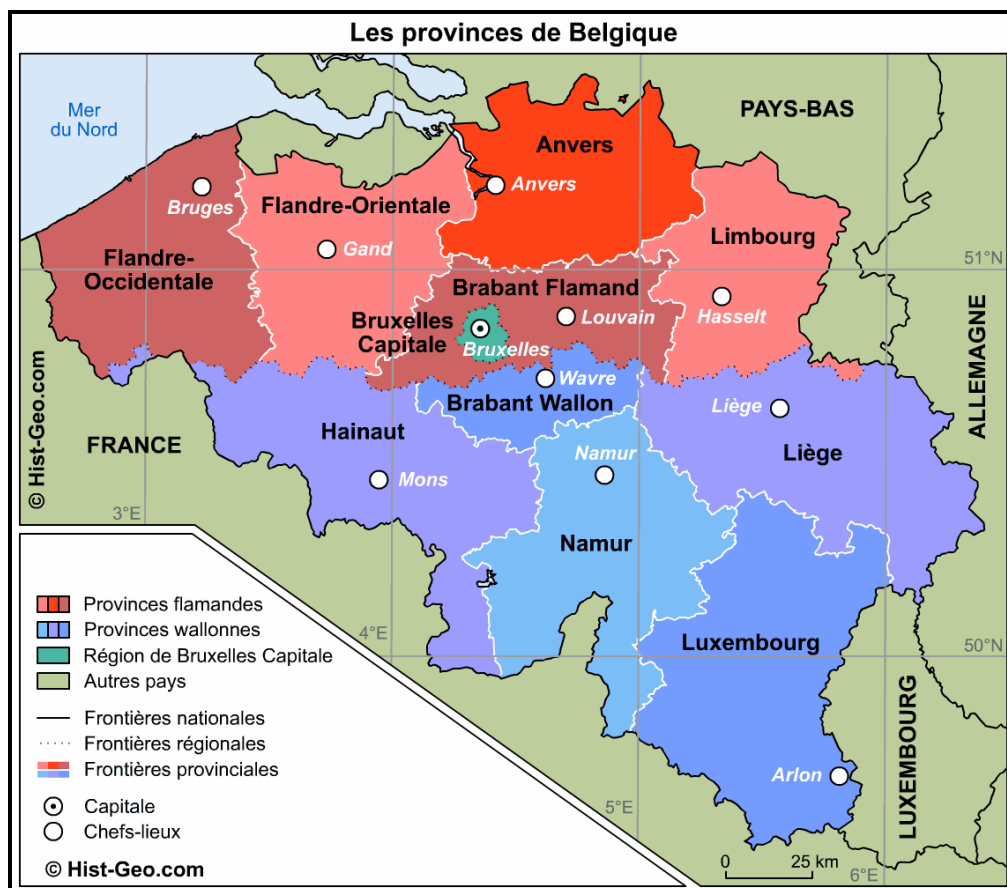
¹⁰ EUROPA op.cit.

promulguée par le Roi le 17 février 1994. L'organisation de cet État fédéral est la suivante : le pouvoir législatif se compose du roi, des 150 membres de la Chambre des Représentants, et des 71 du Sénat. Le pouvoir exécutif quant à lui est composé du Roi et des ministres tandis que le pouvoir judiciaire est exercé par les cours et les tribunaux.

Il existe six entités fédérées en Belgique. Trois communautés : Francophone, Germanophone et Néerlandophone (le français, le néerlandais et l'allemand étant les trois langues officielles du pays) ; et trois régions :

- La région flamande (6 117 440 habitants)
- La région wallonne (3 435 879 habitants)
- Et la région de Bruxelles-Capitale (1 031 215 habitants).

Les régions Flamande et Wallonne sont chacune divisées en cinq provinces (elles-mêmes divisée en « arrondissement administratifs ») représentées sur la carte ci-dessous :



¹¹ Carte représentant les provinces de Belgique, téléchargeable en ligne sur le site : <http://www.hist-geo.com/Carte/Belgique/Provinces.php>, consulté le 17/02/09

- Au tour de la Wallonie ?

En ce qui concerne le titre de « capitale européenne de la culture », nous l'avons vu, c'est la Belgique qui accueillera cet événement en 2015. Or, «*après Anvers en 1993, Bruxelles en 2000 et Bruges en 2002, la logique d'alternance veut qu'une ville wallonne soit désignée cette fois. Yves Leterme [Premier ministre du Royaume de Belgique jusqu'au 30 décembre 2008.] s'est prononcé en ce sens.*»¹². S'il s'avère que M.Leterme n'avait pas la compétence pour décider d'une alternance et que la compétition, comme le stipule la réglementation européenne, est ouverte à toutes les villes belges, cette déclaration semble considérée comme faisant foi.

Dans le cadre de notre étude, nous allons donc rétrécir la focale pour nous pencher sur la région Wallonne. Comme le montre la carte présentée ci-dessus, elle est divisée en cinq provinces : celle du Brabant wallon, du Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur. Communément appelée Wallonie, sa création en 1970 fait suite aux revendications linguistiques et culturelles du *Mouvement wallon pour la reconnaissance politique de la Wallonie*. Cependant, il faudra attendre la loi spéciale du 8 août 1980 pour que la région devienne une réalité politique et se voit dotée d'un gouvernement et d'un parlement, tous deux siégeant à Namur, capitale de la Wallonie. Dans le même temps, des accords sur lesquels nous reviendrons dans notre développement ont désigné Charleroi capitale sociale, Liège capitale économique et Mons capitale culturelle.

Ayant obtenu en 2002 l'officialisation de ce statut de « capitale culturelle de la Wallonie », c'est presque « naturellement » que la ville de Mons a exprimé son souhait d'obtenir le titre de capitale européenne de la culture 2015. Le 17 mars 2004, le Gouvernement de la Communauté française avait d'ailleurs annoncé, via un communiqué de presse, qu'il soutenait officiellement la candidature montoise. A l'époque, c'était l'Etat qui présentait à l'Union la ville candidate, ce soutien était donc tout à fait légitime. Cependant, nous venons de le voir, au niveau de l'Europe, la

¹² SAINTGHISLAIN Valéry, « Mode d'emploi : comment devenir capitale culturelle? », *Le Soir*, article du jeudi 15 mai 2008, 08:53, disponible en ligne <http://www.lesoir.be/culture/la_une/reperes-2008-05-15-598394.shtml>, consulté le 14/01/09

procédure de désignation des villes a changé afin, entre autres, d'encourager l'émulation nécessairement engendrée par la compétition.

En toute logique, ce sont donc toutes les villes des cinq provinces wallonnes qui étaient appelées à déposer, en date du 1^{er} mars 2009, un dossier de pré-candidature au titre de C.E.C 2015. Dans les faits, à ce jour, seule la ville de Mons est officiellement candidate. Cette candidature a été plus ou moins controversée et remise en question par le collectif Liège 2015 (fort, entre autres, de la nouvelle procédure de décision que nous avons explicitée plus haut), et c'est ce qui constitue une bonne partie de notre objet.

- Quelques mots sur le paysage politique en Wallonie

Nous l'avons vu, la Wallonie est une des trois régions qui constituent la Belgique et elle est divisée en cinq provinces : celle du Brabant wallon, du Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur. Nous souhaitons ici revenir sur la politique en Wallonie à travers un aperçu des différents partis.

Le *Mouvement réformateur* (M.R.) est un parti politique belge francophone de centre-droit, issu de la coalition de plusieurs partis (libéraux et de centre-droit) qui se sont fédérés en une formation politique pluraliste. Fondé sur les valeurs du libéralisme et de la réforme, il est ce qui s'apparente le plus à l'U.M.P. en France. Depuis les élections législatives de juin 2007, il est le premier parti politique de Wallonie.

Pourtant, le *Parti socialiste* (PS) est considéré comme étant celui qui domine la scène politique belge francophone depuis la moitié du XX siècle. Il est issu de la scission du Parti socialiste belge en 1978 qui donna naissance à une version flamande : le *Socialistische Partij* et une francophone : le P.S. Depuis 1999, le *parti socialiste belge francophone* est présidé par Elio Di Rupo, homme politique qui fut également ministre-président de la communauté française et qui est aussi bourgmestre de la ville de Mons.

A ces deux partis majoritaires s'ajoutent : Le *Centre démocrate humaniste* (cdH), dont le projet politique est basé sur les approches dites humaniste et personnaliste d'Emmanuel Mounier ; le parti *Ecolo* (Écologistes Confédérés pour l'Organisation de Luttes Originales), créé en 1980, il suit la plupart des principes de la politique écologique et fut l'un des premiers partis verts au monde à entrer dans un parlement national. Enfin, comme en France, il existe un parti politique belge

francophone d'extrême droite, fondé en 1985 : le *Front national*. A cela s'ajoutent bien sur des partis comme le P.C.-G.E., *Parti Communiste belge* ; *Vivant*, un parti fondé en 1997 et qui vise à modifier profondément les modèles économiques et de revenus en Belgique ; et le *Rassemblement Wallonie France* (R.W.F.), qui milite pour le rattachement de la région wallonne à la République française.

Actuellement, et suite aux élections du 13 juin 2004, la répartition des sièges au parlement Wallon est la suivante¹³ :

- Parti socialiste : 34 sièges
- Mouvement réformateur : 20 sièges
- Centre démocrate humaniste : 14 sièges
- Front national : 4 sièges
- Ecolo : 3 sièges

Pour finir, et à titre indicatif, nous voudrions ici préciser qu'en Belgique, le vote est obligatoire, que le mode de scrutin des élections régionales se fait à la proportionnelle et que lors des élections européennes le 7 juin 2009, les wallons voteront aussi pour les élections régionales.

Problématisation

Dans le contexte que nous venons d'évoquer et pour construire notre réflexion autour de l'objet « Liège 2015 capitale européenne de la culture », nous nous sommes tout d'abord attelés à un travail de définition. Afin de délimiter les frontières de notre étude, nous avons jugé nécessaire de revenir sur quelques éléments incontournables.

Tout d'abord, il nous faut préciser ce que l'on entend par « culture ». D'après la 9ème édition du dictionnaire de l'Académie française, la culture est « *l'ensemble des valeurs, des références intellectuelles et artistiques communes à un groupe donné; état de civilisation d'un groupe humain.* » Il faut cependant garder à l'esprit que le terme « culture » est assez difficile à définir et largement polysémique. « *Le plus large est le sens anglais, anthropologique, qui intègre les oeuvres et les manières de vivre, les*

¹³ *Composition du Parlement wallon à l'issue des élections du 13 juin 2004*, site du Parlement Wallon : <http://parlement.wallonie.be/content/default.php?m=01&p=01-00>, consulté le 6/06/09

styles, les savoir-faire (...) Le sens français, plus limité, renvoie à l'idée de création, d'oeuvres, de patrimoine, et à l'existence de critères capables de distinguer, dans ce qui se produit et s'échange, ce qui relève de la culture.¹⁴» Quoiqu'il en soit, pour l'Union européenne, et donc en ce qui nous concerne, le terme se définit comme « *un ensemble de traits distinctifs, spirituels et matériels, qui caractérisent une société et un groupe social. Elle englobe la littérature et les arts ainsi que les modes de vie, les systèmes de valeurs, les traditions et les convictions.* »¹⁵»

Notre objet ayant pris place sur un territoire donné : celui de la ville de Liège en Wallonie, nous souhaitons également, revenir sur cette notion. Contrairement à l'espace purement géographique, le territoire est un espace qui est investi, c'est le support d'une identité collective. Le territoire « *témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité* »¹⁶ » A cela s'ajoute le fait que, comme l'explique Yvan Bertin¹⁷, à partir des années 1980, la gestion des territoires en France mais aussi en Europe, s'est complexifiée. Tout d'abord, « *l'échelon régional s'affirme avec la décentralisation (...), l'ouverture des frontières, tant au niveau de l'UE, qu'au niveau mondial, entraîne une concurrence accrue entre les territoires. [Ensuite,] le poids de l'UE dans la politique d'aménagement du territoire s'affirme avec les politiques sectorielles et les fonds structurels. [Enfin,] des attentes nouvelles de la société émergent (...).* » En conséquence, le territoire apparaît dorénavant comme l'affaire de multiples acteurs. Il ne se décline plus uniquement à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle locale, régionale, européenne et mondiale. Bien entendu, dans le cadre de notre objet, la complexité de cette situation est accrue par la composition même de la Belgique que nous venons d'évoquer.

Pour finir, et c'est ce qui constitue l'essence même de notre étude, il nous faut préciser ce qu'est un mouvement social. Nous avons choisi de construire notre réflexion

¹⁴ WOLTON, Dominique, *L'identité culturelle française, face à la mondialisation de la communication*, Paris, Académie des sciences morales et politiques, 28 mai 2001, p.2 de la communication.

¹⁵ U.E., Commission européenne, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation*, doc. COM (2007) 242 final (10 mai 2007).

¹⁶ DI MEO, Guy, *Géographie sociale et territoire*, Paris, Nathan U, 1998, p.38.

¹⁷ BERTIN, Yvan, *Les nouveaux territoires de la France et de l'Europe*, synthèse disponible en ligne : <http://www-peda.ac-martinique.fr/histgeo/nouvter.shtml>, consultée le 18/04/08

autour de la définition qu'en donne Erik Neveu dans sa sociologie des mouvements sociaux¹⁸. Pour lui, le terme de « *mouvement social désigne toute action collective visant à changer les comportements et/ou les institutions en un sens favorable à un groupe actif et organisé. On parlera donc de mouvements sociaux pour qualifier toute action collective revendicative visant à transformer l'ordre social existant.* » Il s'agit donc d'associer son énergie et ses ressources à celles d'autres personnes partageant des valeurs, points de vue et motivations similaires dans le but d'obtenir un résultat positif au regard de la revendication. Les mouvements de protestation et de mobilisation collectifs témoignent le plus souvent de la constitution d'identités sociales et de référents collectifs généralement incarnés par un ou plusieurs « leaders ». Une fois la mobilisation « déclanchée », les personnes prenant part à la protestation mettent en œuvre ce que Charles Tilly appelle un répertoire d'action et qui regroupe les différentes formes de mobilisation (grève, pétition, manifestation, etc.).

En couplant cette définition à la dimension contextuelle que nous avons explicitée plus haut, nous avons pu développer notre problématique. Celle-ci s'articule autour des questionnements suivants :

- D'où vient l'idée de la candidature de Liège au titre de Capitale européenne de la culture en 2015 et comment celle-ci est devenu un enjeu public ?
- Dans quel contexte le collectif Liège 2015 a-t-il émergé ? Comment et avec quels moyens d'action deux hommes sont parvenus à impulser une véritable mobilisation collective ?
- Et enfin, comment une interview dans la presse a débouché sur une mise à l'agenda politique de la question Liège 2015 et quelles ont été les réactions autour de ce projet.

Terrain, enquête et méthodes

Afin d'apporter des réponses aux questions que nous venons d'évoquer, dans le cadre de notre travail de recherche, nous avons accumulé un matériau empirique important et relativement varié.

¹⁸ NEVEU Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Repères, La Découverte, 1996.

En premier lieu, nous avons grâce aux archives de la presse belge, aux moteurs de recherche sur Internet et à la revue de presse effectuée par le collectif tenté de constituer de façon progressive un dossier de presse de tous les reportages et ou articles parus ayant trait de près ou de loin à notre objet. Afin de compléter ce dossier, nous avons continué ce travail de revue de presse au jour le jour. De cette façon, nous avons accumulé un corpus le plus exhaustif possible d'articles de presse provenant de la presse nationale belge et des presses locales montoise et liégeoise (auxquels s'ajoutent des archives vidéo et des enregistrements radio). Nous avons ensuite, dans un souci de clarté, répertorié l'ensemble de ces articles avant de les classer de façon chronologique et thématique.

En plus de cela, considérant le fait que notre objet était un sujet d'actualité soumis à de multiples rebondissements au moment de notre enquête, nous nous sommes inscrits sur la liste de diffusion de Liège 2015 mais aussi à la newsletter Mons 2015 afin d'être informés en temps réel de l'évolution de la situation.

D'autre part, nous avons cherché à constituer un corpus documentaire susceptible de nous apporter une vue d'ensemble des échanges militants ayant cours sur quelques-unes des interfaces digitales utilisées par le collectif telles que les groupes Facebook, le blog Liège 2015 et le site Internet du collectif. Nous avons réussi à réunir un corpus d'archives forcément non exhaustif, constitué des différents « posts » et commentaires qui furent (et sont encore parfois) publiés sur le blog de Liège2015, dans les forums de discussion Facebook ainsi que sur les blogs de certains des acteurs liés à notre objet (blogs de François Schreuer, de François Thoreau, de Jean-Pierre Rousseau, etc.).

Enfin, il nous a semblé opportun de coupler nos recherches avec des procédures d'enquête plus « traditionnelles » telles que l'observation et l'entretien sociologique. Nous nous sommes donc rendus sur le terrain afin de nous livrer à des observations « in situ », participantes ou non. Nous avons eu la possibilité de suivre la campagne pour la consultation populaire en direct et de nous rendre à un débat public sur Liège 2015 organisé par la médiathèque de Liège. De plus, les personnes rencontrées sur le terrain

nous ont permis d'assister à une conférence de presse et une intervention radiophonique données par le collectif.

Notre présence sur le terrain avait également pour but de rencontrer les principaux acteurs liés à notre objet. Après avoir procédé à des recherches pour les identifier, nous avons eu la chance de rencontrer : M. Paul-Émile MOTTARD (député PS de la province de Liège pour la Culture, la Jeunesse, le Tourisme, le Logement, les PMS et les PSE), M. Olivier HAMAL (conseillé communal de Liège et député fédéral MR), Mme Marie REMACLE, une des collaboratrices de M. Jean Pierre HUPKENS (échevin à la culture (PS), ville de Liège). Nous tenons à préciser que cet entretien a été assez peu fructueux, tout d'abord parce que la personne rencontrée n'était pas celle avec qui nous avions initialement rendez-vous et ensuite parce que malgré sa gentillesse, nous pouvions sentir qu'elle était vraiment sur la défensive. Nous avons également procédé à un entretien avec M. François SCHREUER (journaliste indépendant, initiateur avec Alain De Clerck du projet « Liège 2015 ») et nous avons, après cela, eu plusieurs fois l'occasion de le rencontrer durant notre séjour. Pour finir, afin de mettre en perspective notre objet et de nous faire une idée par nous même, nous nous sommes rendus à Mons où nous avons été reçu par Yves VASSEUR, le commissaire de la fondation Mons 2015 en présence de son adjointe et de sa secrétaire.

L'ensemble de ces entretiens semi directifs, d'une durée moyenne d'une heure, a été réalisé en « face à face » au cours du mois de février 2009. Nous avons au préalable élaboré une grille d'entretien constituée de grands thèmes à aborder et de quelques questions plus précises. Cependant, et cela est inhérent à la nature de ce procédé d'enquête, l'ordre et la priorité des sujets étaient amenés à évoluer en fonction du déroulement de la rencontre. Par la suite, nous avons jugé pertinent de procéder à un entretien avec l'autre initiateur du projet Liège 2015 : M. Alain DE CLERCK. Pour des raisons logistiques et temporelles, nous avons mené cet entretien par téléphone, le 11 mai 2009.

Bien entendu, en complément de ce matériaux empirique, nous avons, parallèlement, constitué un corpus théorique afin d'y confronter nos données de terrain et de bâtir des hypothèses crédibles. En effet, si Liège 2015 constitue un objet inédit, il n'en est pas moins traversé par des logiques déjà théorisées. Notre étude se base en

grande partie sur celles issues de la sociologie de la protestation et des mouvements sociaux, sur les théories de la mise à l'agenda (politique et médiatique), sur les concepts de répertoire d'action, d'entrepreneurs de cause, d'identité collective, etc., mais aussi sur les logiques de communication et de publicisation d'une cause via les divers médias. L'ensemble des ouvrages qui nous ont servi à construire notre réflexion est consultable en bibliographie. Ces divers éléments théoriques nous ont permis d'orienter notre travail et d'analyser notre matériau empirique en fonction de notre problématique

De la même façon, pour saisir au mieux les tenants et les aboutissants de notre objet, nous avons dû, en parallèle de notre enquête, nous pencher sur un matériau plus « technique ». Pour ce faire nous avons procédé à diverses investigations sur les sites de l'Union européenne, des villes de Liège et de Mons, mais aussi du Sénat belge etc. Afin de nous approprier l'organisation sociopolitique de la Wallonie, le processus de sélection des Capitales européennes de la culture, la législation concernant la consultation populaire en Belgique...

Annnonce du plan

Au regard de tous ces éléments, nous avons organisé notre réflexion autour de trois grands axes reprenant les trois questionnements constitutifs de notre problématique.

Dans un premier temps, nous nous pencherons sur la façon dont une situation, issue d'un processus historique et politique long, a été remise en cause et s'est constituée en problème public à travers l'action de deux liégeois. Nous reviendrons sur des éléments contextuels justifiant les origines de Liège 2015 et chercherons à comprendre les différentes étapes qui ont mené à l'émergence d'un projet « Liège capitale européenne de la culture 2015 » sur la scène publique

Nous nous intéresserons ensuite à la structuration de la protestation en elle-même, ses justifications et son incarnation. En effet, nous verrons comment le projet Liège 2015 s'est structuré autour de deux personnes et comment d'une idée lancée dans la presse ils sont arrivés à une véritable mobilisation en nous penchant sur le répertoire d'action du collectif et sur la dimension médiatique de notre objet.

Enfin, après avoir traité du collectif, de son identité et de ses revendications, nous nous attarderons sur l'environnement social et politique dans lequel il prend place, sur les différents enjeux et conflits qui sous-tendent et nourrissent la mobilisation Liège 2015, et surtout, sur la relation entre le collectif et la municipalité/le bourgmestre de Liège.

I – Emergence de l’objet et constitution en problème public

Dans cette première partie, nous allons tenter de revenir sur les origines de Liège 2015 et de comprendre les différentes étapes qui ont mené à l’émergence d’un projet « Liège capitale européenne de la culture 2015 » sur la scène publique. Nous verrons dans un premier temps que pour saisir les enjeux liés à notre objet il est nécessaire de revenir sur des aspects quelque peu contextuels concernant la décentralisation des pouvoirs en Wallonie, la nomination de Mons au titre de capitale culturelle wallonne, la candidature de Mons pour 2015, etc. Nous tenterons ensuite d’expliquer comment une candidature datant des années 90 a pu être occultée et comment, la ville de Liège s’est positionnée face à la candidature montoise. Enfin, en nous appuyant sur les théories de la mise à l’agenda, nous reviendrons sur les éléments qui ont contribué à l’émergence, dix ans après, de l’initiative Liège 2015 et sur la constitution de cette idée en problème public.

1.1. Emergence de l’objet

Afin de saisir au mieux les raisons de cette « initiative Liège 2015 », il nous faut ici tenter de remonter aux origines du projet. Nous allons voir que celui-ci s’inscrit dans une logique d’accord politique avec la ville de Mons, et qu’il est bien antérieur à 2008. En effet, au départ, il s’agissait d’une discussion entre les bourgmestres de Liège et de Mons pour le titre de... *ville européenne de la culture 2005*.

1.1.1. Mons – Capitale culturelle de la Wallonie.

Si nous reviendrons plus loin sur la ville de Liège et son « identité », il semble préalablement nécessaire de nous pencher sur la ville de Mons et son statut de capitale culturelle de la Wallonie. C’est là, nous allons le voir, l’origine profonde de notre objet.

Située non loin de la frontière française, à une cinquantaine de kilomètres de Bruxelles, la commune de Mons a une population totale de quelques 92 000 habitants.

Chef-lieu d'une des cinq provinces wallonnes : le Hainaut, elle est aussi la capitale culturelle de la Wallonie. En effet, *«les bourgmestres des quatre grandes villes wallonnes, (...) se concertent en 1978 au cours de cinq réunions (...) pour proposer au gouvernement une répartition des fonctions : politique à Namur, économique à Liège, sociale à Charleroi et culturelle à Mons.¹⁹»*.

Cependant, cette répartition ne s'accompagne pas tout de suite d'une attribution de moyens. Comme l'explique Yves Vasseur²⁰ avec humour, au moment de cette décentralisation, une fois les trois fonctions principales réparties, *« on s'est rendu compte qu'il restait Mons et qu'on avait rien pour Mons, alors on a donné le culturel. Ca a fait rigoler tout le monde parce que à l'époque, Mons n'avait pas spécialement de projet culturel et qu'aucun moyen nouveau n'était alloué. »*

Souhaitant se donner les moyens de sa fonction, la ville décide, en 1991, de solliciter la Communauté française afin d'obtenir des subsides. *« En 1996, le premier contrat culture est signé avec la Communauté française, le ministre Charles Picqué accorde ainsi plus de moyens pour mener une politique culturelle cohérente.²¹ »* La culture devient donc une des préoccupations principales de la ville de Mons et nous allons voir qu'elle s'en réclame publiquement.

1.1.2. Candidature, candidatures – Ville européenne de la culture 2005 1er épisode de la « saga » Mons-Liège.

A la même époque à Liège - ville de 187086 habitants, chef-lieu de la province du même nom, dans une double optique de célébration du centenaire de l'exposition universelle de 1905²² et de mise en valeur de la ville, le parti P.R.L. - branche du Mouvement réformateur (M.R.) qui constitue l'opposition à Liège, suggère²³ la

¹⁹ HIERNAUX Jean-Paul, Namur capitale de la Wallonie, dans la rubrique « Notices thématiques », article en ligne <http://209.85.129.132/search?q=cache:LhjISMr88dgJ:www.wallonie-en-ligne.net/Encyclopedie/Thematiques/Notices/Namur-capitale.htm+mons+capitale+culturelle+de+la+wallonie,+li%C3%A8ge+capitale+%C3%A9conomique&hl=fr&ct=clnk&cd=8&gl=fr>

²⁰ Commissaire de la fondation Mons 2015

²¹ Site officiel de la ville de Mons, Capitale culturelle Wallonne, consultable en ligne <<http://www.mons.be/toprint.aspx?guid=04d41836-8359-11da-972c-0002a58cb319&lng=fra>>, consulté le 18/01/09

²² Organisée à l'occasion du 75ème anniversaire de l'indépendance de la Belgique

²³ *Le Soir* du 5 septembre 1996

candidature de Liège au titre de « ville européenne de la culture 2005 » et porte ce point à l'ordre du jour du conseil communal du 7 octobre 1996.

C'est dans ce contexte qu'en septembre 1996, le bourgmestre de Mons, Maurice Lafosse, ayant appris l'intention du M.R, informe par courrier²⁴ son homologue liégeois Jean Maurice Dehousse, qu'il a déjà plusieurs fois évoqué publiquement son intention de déposer la candidature de Mons à ce même titre et qu'il souhaite, non pas une compétition, mais une collaboration avec la ville de Liège.

L'étude de la correspondance entre les deux bourgmestres²⁵ concernés met en lumière leur volonté de collaborer. En effet, l'échange, cordial, nous apprend la position de Jean Maurice Dehousse quant à une éventuelle candidature de Liège. Celui-ci explique que cette idée émane effectivement de l'opposition, et qu'il est tout à fait enclin à soutenir l'antériorité présumée de la candidature de Mons lors du conseil communal d'octobre. Il précise cependant : *« si j'obtiens un ralliement liégeois à la candidature de Mons pour 2005, il me semble normal que Mons soutienne Liège, à titre de réciprocité, dans d'autres circonstances, ou pour les mêmes circonstances mais en d'autres temps »*²⁶ ; ce à quoi le bourgmestre de Mons répond positivement. De là, la ville de Mons fait officiellement part de sa candidature au titre de « ville européenne de la culture » pour 2005. Si l'opposition liégeoise présente malgré tout un dossier pour Liège 2005²⁷, le bourgmestre et la majorité restent fidèles à leur parole et ne donnent pas suite.

Cela ne signifie pas pour autant que l'enjeu offert par un événement d'envergure européenne ne fasse pas partie des préoccupations de J.M Dehousse. En effet, suite à la nomination de Bruges 2002 et à une modification de la procédure de désignation des villes européennes de la culture, le bourgmestre de Liège, dans un courrier adressé à la ministre présidente (PS) de la Communauté française, Mme Laurette Onkelinx fait part *« de la candidature de la ville de Liège au titre de Capitale européenne de la culture pour 2015 (ou pour toute autre date qui viendrait à être disponible avant cette date et*

²⁴ Voir à ce sujet l'article de NAHOE Dominique, « Liège et Mons, treize ans de saga », La Libre, 16/02/09, article disponible en ligne : http://www.lalibre.be/article_print.phtml?art_id=482304, consulté le 18/02/09

²⁵ Une copie des courriers échangés par les deux bourgmestres est disponible en annexe

²⁶ DEHOUSSE, Jean-Maurice, bourgmestre de Liège, courrier personnel du 20 septembre 1996, adressé au bourgmestre de Mons M.Lafosse.

²⁷ Une copie du dossier « Liège 2005 » présenté par l'opposition liégeoise est disponible en annexe

après 2005)²⁸» et ajoute qu'il veut croire que l'exemple de son effacement face à Mons pour 2005 sera suivi.

Tout semble alors s'enchaîner de façon harmonieuse, mais nous allons voir que cette dernière remarque du bourgmestre, suite aux élections communales, ne sera pas prise en compte...

1.1.3. Capitale européenne de la culture 2015 – de nouveaux acteurs entrent en jeu.

L'arrivée au pouvoir de nouveaux acteurs, que ce soit à Liège en 1999 avec l'élection de Willy Demeyer ou à Mons en 2000 celle d'Elio Di Rupo, coïncide avec la prise de conscience montoise, de l'impossibilité de mettre en place un projet culturel opérationnel pour 2005, « *au vu des conditions plus lourdes édictées entre-temps par l'Europe*²⁹ ». Cependant, le nouveau bourgmestre P.S. de la ville de Mons – qui est également le président du parti socialiste belge depuis 1999, prend ce projet à cœur et exprime le souhait, afin d'avoir le temps nécessaire au montage du dossier, de repousser la candidature à la prochaine date disponible – soit 2015. Ce faisant, « *il se prévaut de l'appui antérieur de la majorité communale liégeoise, prenant ainsi à contre-pied la candidature liégeoise exprimée en 1998 pour 2015*³⁰ ».

Comme nous l'avons vu précédemment, la culture est une des préoccupations principales de la ville de Mons. Suite à son élection, le nouveau bourgmestre, Elio Di Rupo, ne manque pas de prolonger cette implication. Dès 2001, des « assises culturelles » sont mises sur pied. Pendant deux jours, des tables rondes sont organisées, les acteurs culturels montois sont appelés à s'exprimer, et « *Yves Vasseur, appelé du Manège de Maubeuge comme expert extérieur, est finalement désigné comme nouveau directeur du centre culturel transfrontalier: le Manège.Mons*³¹ ».

²⁸ DEHOUSSE, Jean-Maurice, bourgmestre de Liège, courrier du 3 juin 1998, adressé à la ministre-présidente (PS) de la Communauté française Mme Laurette Onkelinx. Une copie de ce courrier est disponible en annexe.

²⁹ NAHOE Dominique, art.cit.

³⁰ NAHOE Dominique, art.cit.

³¹ Site officiel de la ville de Mons, Capitale culturelle, consultable en ligne <<http://www.mons.be/default.aspx?GUID={04D41814-8359-11DA-972C-0002A58CB319}&LNG=FRA>>, consulté le 18/01/09 + voir : <<http://www.lemanege.com/lasaison/>>

S'ensuit, en 2002, la signature, entre la ville et les ministres Rudy Demotte et Richard Miller, d'une convention visant à positionner Mons en tant que pôle culturel majeur de la Communauté française, mais aussi à l'international. *« Une convention est un contrat conclu entre la Communauté française et une institution, qui consiste en un programme d'aide financière assurant à cette dernière une stabilité de financement sur plusieurs années. L'octroi de ce type de subvention est conditionné par des objectifs de missions établis de commun accord. »*³² La convention 2002-2006 (dont le détail est disponible sur le site de la ville de Mons) finit, en quelque sorte, d'officialiser le statut de « Capitale culturelle Wallonne » de Mons et donne à naissance à un véritable projet de ville où la culture prend place parmi les cinq axes prioritaires.

De là, la candidature au titre de Capitale européenne de la culture pour 2015 souhaitée par Di Rupo au moment de l'abandon du projet « Mons 2005 » est alors abordée comme un aboutissement au projet de ville. C'est du moins en ce sens qu'Yves Vasseur nous explique³³ l'avoir suggérée au bourgmestre au cours d'une réunion. De ce fait, c'est presque « naturellement » que la ville de Mons a exprimé – cette fois-ci de façon officielle, son souhait d'obtenir le titre de Capitale européenne de la culture 2015³⁴. Suite à cela, le 17 mars 2004, le Gouvernement de la Communauté française annonce, via un communiqué de presse³⁵, qu'il approuve la candidature de Mons :

*« A l'initiative du Ministre Président Hervé Hasquin, le Gouvernement de la Communauté française a décidé officiellement (...) de soutenir la candidature de la Ville de Mons au titre de Capitale européenne de la culture en 2015. »*³⁶

³² Guide des Arts Plastiques du Ministère de la Communauté Française de Belgique, p.20, pdf en ligne : http://leadnetwork.nordpasdecalsais.fr/IMG/pdf/GUIDE_ARTS_ter.pdf, consulté le 10/05/09

³³ Entretien avec Yves Vasseur, Commissaire de la fondation Mons 2015, le 17 février 2009

³⁴ Voir à ce propos : Mons, capitale européenne de la Culture 2015: accord de principe quant au dépôt de candidature, adopté à l'unanimité le 14/04/03, Site officiel de la ville de Mons, compte-rendu disponible au format pdf <<http://www.mons.be/default.aspx?GUID=%7B18CB78AC-8BB0-11DA-973A-0002A58CB319%7D&LNG=FRA>>, consulté le 19/01/09

http://www.wbm.be/dbfiles/doc211_accorddegouvernement.pdf, consulté le 10/01/09

³⁵ COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE, Accord de gouvernement PS – cdH pour la Communauté française (09/07/04), article 15 La communauté française, Capitale culturelle européenne, pdf disponible en ligne http://www.wbm.be/dbfiles/doc211_accorddegouvernement.pdf, consulté le 10/01/09

³⁶ SOTTIAUX Nicolas, Candidature officielle de la ville de Mons au titre de capitale européenne de la culture en 2015, communiqué de presse du cabinet de HASQUIN Hervé, Ministre Président du Gouvernement de la Communauté française, Bruxelles, le 17/03/04, pdf en ligne <http://www2.cfwb.be/gouver/communiquepressegouvernement/17-03-2004.pdf>, consulté le 15/01/09

A partir de moment, la ville de Mons s'investit pleinement dans le projet. Une fondation « Mons 2015 » voit le jour, dirigée par Yves Vasseur. Le conseil d'administration de la fondation est, lui, présidé par le liégeois Guy Quaden, gouverneur de la Banque nationale. De plus, un budget spécial est alloué au projet. En effet, comme l'explique, M.Mottard³⁷, *« quand vous allez dans les textes de la communauté francophone, il y a un article budgétaire qui s'appelle « Mons 2015 ». Il n'est pas marqué « Capitale culturelle 2015 », il est marqué « Mons 2015 » avec une somme annuelle. Même chose à la région. »*. Cela traduit bien le soutien dont la ville bénéficie pour ce projet et l'aspect apparemment consensuel de celui-ci. D'ailleurs, nous verrons plus tard que même la ministre de la culture Fadila Laanan s'est prononcée en faveur de Mons 2015 quand la ville de Liège est entrée en jeu.

Nous en sommes donc au moment où la Belgique a choisi, de façon tout à fait légitime d'appuyer la candidature de la ville de Mons au titre de Capitale européenne de la culture 2015, mais nous allons voir que cette décision n'est pas sans interpeller certains liégeois qui trouvent, entre autres, qu'elle aurait du se faire en concertation avec les autres grandes villes de Wallonie.

1.2. Prémisses d'une résurgence de l'objet

Ce qui peut passer pour un détour dans l'étude de l'initiative liège 2015 est en fait essentiel pour en saisir les tenants et les aboutissants et pour comprendre le contexte dans lequel elle a émergé. Revenir sur la genèse de la candidature montoise était donc nécessaire. Que cela soit au moment où Elio Di Rupo a fait part de son souhait de décaler l'échéance 2005 à 2015 où quand la candidature de Mons fut officielle et unanimement soutenue par le gouvernement, personne à Liège, du côté du bourgmestre ou bien de l'opposition qui avait monté un projet pour 2005, n'a protesté ou même réagit. Pourtant, nous l'avons vu, la candidature de Liège au même titre était posée depuis 1998 et un accord tacite avait été passé entre les deux villes.

³⁷ Entretien du mardi 17 février 2009 avec M. Paul-émile MOTTARD – Député provincial de la province de Liège pour la Culture, la Jeunesse, le Tourisme, le Logement, les PMS et les PSE

1.2.1. À Liège, personne ne bouge ?

Bien sûr, nous ne pouvons pas ici, affirmer de façon catégorique que personne n'a réagit quand le courrier de Jean-Maurice Dehousse posant la candidature de Liège pour 2015 a été ignorée et que le gouvernement et les partis se sont mis d'accord pour que le titre échoue à Mons. En effet, tout ce que nous pouvons dire, c'est que, en dépit de nos recherches, et peut-être parce que les faits remontent à 2004, nous n'avons trace d'aucune protestation à l'exception d'un article sur lequel nous allons nous attarder ici.

Personne³⁸ ... sauf François Schreuer.

En effet, en 2005, suite aux accords que nous venons d'évoquer, un jeune journaliste liégeois (sur lequel nous reviendrons un peu plus loin), ancré dans le monde associatif et dans les réflexions sur l'urbanisme et la démocratie publie sur son blog³⁹ un article intitulé *Liège et la Wallonie*⁴⁰. Dans cet article, il exprime sa déception concernant la décision des partis politiques d'avoir d'une part, officiellement nommé Mons « capitale culturelle de la Wallonie » en 2002 ; et d'autre part, d'avoir, en 2004, avalisé définitivement sa candidature au titre de Capitale européenne de la culture 2015. Se défendant de critiquer la ville de Mons, et suite à ce constat qui l'étonne un peu et qu'il déplore, François Schreuer tente d'avancer des explications à cette décision.

Après avoir d'un phrase, exprimé son point de vue concernant la situation qu'il commente : elle traduit l'omnipotence d'Elio Di Rupo président du parti socialiste, et il n'est dans tous les cas pas sûr que Mons reçoive le titre des autorités européennes ; il revient tout d'abord sur le titre de Capitale culturelle de la Wallonie qui, pour lui, aurait du revenir à Liège - en ce qu'elle est une ville beaucoup plus active et riche que Mons ou d'autres villes wallonnes, culturellement et historiquement parlant. Ensuite, il

³⁸ Il est possible que d'autres personnes, à Liège aient déploré cette situation à l'époque, mais nous n'en avons trouvé aucune trace. L'éditorial de M. Stiennon auquel François Schreuer fait référence n'est plus accessible. Nous l'avons contacté, mais malgré ses efforts, M. Stiennon n'est pas parvenu à nous fournir une copie dudit texte.

³⁹ Blog personnel de François Schreuer : <http://bulles.agora.eu.org/accueil.html>

⁴⁰ SCHREUER François, « Liège et la Wallonie », publié le 01/08/05 sur le blog *Des Bulles* *Emerveillements, énervements, ... carnets cathartiques*, disponible en ligne <http://bulles.agora.eu.org/20050801_liege_et_la_wallonie.html>, consulté le 18/01/09

explique que selon lui, c'est une erreur dommageable pour la Wallonie que de n'avoir pas pensé à Liège pour ce titre, et que la ville de Mons à côté, n'a que peu d'arguments. Enfin, il se livre à une explication argumentée de ce qui, à ses yeux, justifie cette « non désignation » de Liège au titre de Capitale de la Wallonie, à celui de Capitale européenne de la culture 2015, et surtout, l'absence de réaction à ce sujet. Nous nous arrêterons ici sur les quatre arguments principaux que François Schreuer met en avant dans son article:

- Le premier argument qu'il avance est celui d'un déséquilibre évident au sein du parti socialiste belge, et le fait que les trois derniers présidents du parti soient montois –ou du moins viennent du Hainaut.
- Il pointe ensuite du doigt *«La façon dont les principaux ténors politiques de la région liégeoise semblent se désintéresser des questions qui la concernent.»* Pour lui, *«personne ne semble (...) à même de jouer un rôle de porte-drapeau de la région liégeoise⁴¹»*, afin de défendre ses intérêts au niveau fédéral ou même au niveau de la région wallonne.
- D'autre part, la gestion de la culture et des questions culturelles à Liège n'est faite, selon lui, que *«d'occasions manquées»* ou de *«projets avortés»*. A cela s'ajoute le fait que les liégeois ne semblent pas se préoccuper de cette situation, ce qui nuirait à la ville et participerait de l'explication de la situation.
- Enfin, il critique le sous régionalisme wallon, la répartition « sectorielle » des compétences entre les villes dont nous avons parlé précédemment, et surtout, le désintérêt de la Wallonie pour la ville de Liège. D'après lui, *«de manière générale, la région wallonne, malgré les discours – forcément lénifiants, semble avoir décidé qu'elle pouvait se passer de Liège⁴²»*.

Nous le verrons, ces arguments, avancés dès 2005, constituent en quelque sorte une des bases de l'initiative Liège 2015. C'est pourquoi avant d'aller plus loin, il convient ici d'apporter quelques précisions sur la ville de Liège en elle-même.

⁴¹ SCHREUER François, art.cit.

⁴² SCHREUER François, art.cit.

1.2.2. Liège, la « cité ardente»⁴³

Chef-lieu de la Province du même nom, Liège est une ancienne ville industrielle aujourd'hui reconvertie. Elle a recouvert son statut de grande métropole wallonne et compte plus de 200 000 habitants. De plus, la ville a l'avantage de bénéficier d'une situation géographique intéressante, à la jonction de trois Etats. Elle appartient aujourd'hui à une région transfrontalière appelée Euregio Meuse Rhin⁴⁴.

D'un point de vue plus historique, si administrativement ou politiquement parlant, Liège n'en avait pas le statut, elle portait, de façon symbolique (dans la presse ou dans les discours) le titre de capitale de la Wallonie depuis la fin du dix-neuvième siècle. Cependant, comme nous l'avons évoqué précédemment, la répartition des compétences de la région entre les principales grandes villes wallonnes qui a eu lieu à la fin des années 70, a sacré Namur capitale de la Wallonie et Liège s'est vue attribuer le titre de capitale économique.

A ce propos et pour nuancer l'article de François Schreuer que nous venons d'aborder, nous voudrions revenir sur une des remarques⁴⁵ qui lui ont été faites sous la forme de « commentaires » sur son blog. Un des internautes (prénommé Malcolm) explique que pour lui, le choix de Namur est justifié pour deux raisons : d'une part au niveau « géographique », la ville jouit d'une position centrale qui la rend plus accessible et de ce fait, « *permet de rayonner sur tout le territoire alentours et pas seulement sur une région périphérique* » ; et d'autre part, il revient sur un aspect que nous ne pouvons pas négliger dans notre analyse et qu'il nomme « *le chauvinisme énorme des liégeois et leur amour immodéré pour le pays de lidche (comme ils aiment le prononcer).*»

⁴³ Le titre de « cité ardente » est communément accepté à Liège. Il ferait référence à l'incendie et la prise de la ville par Charles le Téméraire au XV^{ème} siècle. C'est d'ailleurs le titre d'un roman d' Henry Carton de Wiart : *La cité ardente*, coll. Terres d'histoire, Ed. Jourdan, 2005

⁴⁴ Créée en 1976, l'Eurorégion (dite Euregio) Meuse Rhin est l'une des plus anciennes coopération transfrontalière de l'Union. Elle comprend le sud de la Province du Limbourg aux Pays-Bas, la Province du Limbourg de Belgique, la Province de Liège, la région d'Aachen (= Aix-la-chapelle) en Allemagne, et la Communauté germanophone belge. Pour plus d'informations, voir le site de l'Euregio : http://www.euregio-mr.org/emr_site/site_fr/emr/home.php

⁴⁵ http://bulles.agora.eu.org/20050801_liege_et_la_wallonie.html#forum2285

En effet, il nous faudra, tout au long de notre analyse, garder à l'esprit cet aspect du « caractère liégeois », souvent revendiqué ou critiqué et que nous avons pu percevoir quand nous étions là-bas. Sans vouloir tomber dans une généralisation excessive, il semble que le sentiment d'appartenance à Liège, la ville et sa culture, soit très présent chez les liégeois de souche mais aussi d'adoption. Il est courant d'entendre parler de l'esprit frondeur des « habitants du pays de Tchanchès⁴⁶ ». Si cela peut sembler anecdotique, il nous semble important de le souligner ici car cela participe, selon nous, directement de l'engouement suscité par l'initiative Liège 2015. *« Huit siècles d'histoire au sein d'une Principauté indépendante de l'Empire germanique ont contribué à forger "l'esprit liégeois" : fier et tenace, volontiers railleur et frondeur, chaleureux et accueillant. Une marionnette, célèbre dans la "Cité ardente", résume ces traits de caractère, c'est Tchanchès dont la verve caustique en a égratigné plus d'un avec sa langue qu'il ne sait pas tenir en poche, ce qui lui a valu à maintes reprises de se fourvoyer dans des situations inextricables. Tchanchès, à l'image des Liégeois...⁴⁷ »*

Pour en revenir à la ville en elle-même, si elle a connu un passé glorieux, et que par la suite, elle a longtemps été une grande ville industrielle, elle a connu un déclin dès la fin des années 60. Sur le plan économique, les vingt-cinq dernières années ont été marquées par la crise du bassin industriel liégeois. *« Depuis le XIXe siècle, les charbonnages, les usines métallurgiques et sidérurgiques, les fabriques d'armes, etc., ont façonné les paysages et les mentalités dans la région. Ces vieilles activités industrielles, qui avaient fait de Liège au début du siècle dernier la deuxième puissance économique au monde, étaient dépassées par les nouvelles technologies et frappées de plein fouet par la concurrence mondiale. Au prix d'un effort financier et social important, le bassin liégeois recouvre maintenant une meilleure santé.⁴⁸ »*. Liège est désormais la deuxième ville - mais la première agglomération, de la Région wallonne.

⁴⁶ Le couple de Tchanchès et Nanesse est aujourd'hui un des symboles de Liège. Ce sont des marionnettes typiques du folklore liégeois. D'ailleurs on trouve à Liège, dans le quartier d'Outre-meuse un musée « Tchanchès ». Tchanchès est la traduction en wallon du prénom François. Pour beaucoup, il personnifie l'esprit liégeois : à la fois frondeur, enjoué, ardent et bon enfant, il n'a pas la langue dans sa poche et se met souvent dans des situations compliquées.

⁴⁷ *Liège, Cité ardente*, Site de l'Université de Liège,

<http://www2.ulg.ac.be/liege/pages/explicite_histoire.html > Mars 2005, page consultée le 20/05/09

⁴⁸ Présentation de la ville de Liège, Site de l'Université de Liège, http://www.ulg.ac.be/cms/a_14197/ville-de-liege, consulté le 13/05/09

C'est à la fois un grand centre universitaire et administratif, où « *le secteur tertiaire occupe 80% des emplois, le secteur public l'emportant sur le secteur privé* ⁴⁹ ».

Enfin, la vie culturelle y est (et c'est ce qui nous intéresse au premier plan par rapport à notre objet) particulièrement foisonnante. On y trouve une dizaine de théâtres, de nombreuses associations culturelles, l'Opéra royal de Wallonie, un grand nombre de salles de cinéma qui laissent une grande place aux films d'art et essai (les frères Dardenne et Bouli Lanners sont d'ailleurs des cinéastes liégeois reconnus), un orchestre symphonique prestigieux, plusieurs bibliothèques publiques dont celle des Chiroux, des festivals, des musées et des galeries d'art, un conservatoire, etc.

Bien entendu, la ville de Mons possède, elle aussi, de nombreux atouts sur lesquels il n'est pas question de revenir ici. Mais les points que nous venons d'aborder – à savoir la richesse culturelle de la ville, l'identité liégeoise et le ressentiment exprimé ou non face à la désignation de Mons sont des éléments non négligeables qui participent de la construction et de la consolidation de notre objet.

En dépit des arguments (objectifs ou non) avancés par les liégeois, la situation, nous l'avons vu, aurait pu ne pas évoluer et les rares protestations s'arrêter là puisque, malgré la prise de position de M. Dehousse, la désignation de Mons au titre de Capitale européenne de la culture a été officialisée. Nous allons pourtant voir que la candidature « établie » de la ville de Mons a été remise en question par deux éléments très différents, l'un provenant de l'Union Européenne, l'autre de Liège.

1.2.3. La remise en question de « l'ordre établi »

La décision de la Belgique étant officielle, l'article de François Schreuer, aurait pu rester une simple trace de mécontentement parmi d'autres et ne jamais connaître de suites. Cependant, nous l'avons évoqué en introduction, au niveau de l'Europe, la procédure de désignation des Capitales européennes de la culture a changé et même si cela ne constitue pas l'élément déclencheur de l'initiative Liège 2015, c'était sans aucun doute un pré requis nécessaire à l'émergence de notre objet.

⁴⁹ Article sur Liège, wikipédia.fr.

- Au niveau de l'Europe, la procédure change

Auparavant, et c'est dans ce contexte que la candidature de Mons a été avalisée par le gouvernement de la communauté française, les Etats désignaient seuls la ville candidate qu'ils présentaient aux institutions. Entre temps, le parlement européen et le conseil ont présenté une proposition de décision instituant une action communautaire en faveur de la manifestation « Capitale européenne de la culture » pour les années 2007 à 2019. Cette proposition a été adoptée et constitue, depuis le 1^{er} janvier 2007, le nouveau règlement en vigueur.

Afin d'engendrer une émulation qui n'était pas favorisée par l'ancien règlement, *«la Commission a opté pour un système qui encourage les États membres à organiser une compétition au niveau national entre les villes intéressées.⁵⁰»* Désormais, la sélection ne se fait donc plus en interne mais par un jury dont les membres sont désignés et par l'Etat et par l'U.E. Cela prend place après un appel à candidatures ouvert à toutes les villes du pays en question, et ce afin d'encourager l'émulation nécessairement engendrée par la compétition.

L'autre aspect mis en avant par la commission dans ce changement de procédure est la création de ce jury dont la composition (présentée en introduction) *«devrait assurer un équilibre adéquat entre les intérêts locaux et nationaux, et garantir la dimension «européenne » en amont de la décision relative à la sélection nationale.⁵¹»*

Ces modifications remettent alors en question la désignation en 2004 de Mons comme seule et unique candidate pour la Belgique. En effet, en dépit des accords que nous avons évoqués précédemment, la nouvelle législation oblige l'Etat belge à publier un appel à candidatures, ce qui ouvre des perspectives à d'autres villes potentiellement candidates...

⁵⁰ Proposition de décision du parlement européen et du conseil instituant une *action communautaire en faveur de la manifestation « Capitale européenne de la culture » pour les années 2007 à 2019*, 2.2 § A, Bruxelles, le 30.5.2005, pdf disponible en ligne <[http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/com/com_com\(2005\)0209_/com_com\(2005\)0209_fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/com/com_com(2005)0209_/com_com(2005)0209_fr.pdf)>, consulté le 17/01/09

⁵¹ PARLEMENT Européen, op.cit. 2.2 § B

- L'élément déclencheur : la victoire du Standard

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce n'est pas ce changement de la procédure européenne qui a été l'élément déclencheur de l'initiative Liège 2015. La cristallisation du projet s'est faite en avril 2008, suite à la victoire du club de foot Liégeois.

En effet, le 21 avril 2008, le « Royal Standard de Liège », fondé en 1898, a gagné un match décisif et remporté le titre de « champion de Belgique 2008 », titre que le club n'avait pas reçu depuis vingt-cinq ans. Suite à cette victoire, la ville et toute la province ont été emportées dans un élan populaire d'euphorie généralisée. Il semble que le titre de « champions » ait généré un mouvement de joie et de fête que traduit bien la photo suivante et n'est pas sans rappeler ce que nous avons pu en voir, en France, lors de la coupe du monde de 1998.



Une vague d'euphorie dans les rues de Liège suite à la victoire du *Standard*

La ville qui, nous l'avons vu, avait connu des déconvenues notamment économiques, s'est vu insuffler une sorte d'énergie nouvelle, perçue par tous, même par les personnes peu concernées par le football. Le cinéaste Bouli Lanners dira d'ailleurs dans une interview pour *La libre* : « *Le foot n'est pas ma tasse de thé, mais quelque chose revit à Liège avec le Standard. Je sens que les Liégeois ont besoin de cela. Liège en a ramassé plein la gueule pendant 25 ans. C'est normal que la roue tourne un*

peu.⁵²». C'est donc cet aspect qui est mis en avant, celui d'une « renaissance », d'un regain d'énergie et d'entrain dans une ville longtemps accablée. Comme l'explique François Schreuer, « *Liège a un passé très glorieux qui lui pèse d'ailleurs parfois sur les épaules, mais elle à enchaîné les difficultés depuis le recul de l'activité industrielle, un taux de chômage effarant, etc. On avait comme le sentiment d'un couvercle ; et d'un coup paf ! (...) Pour beaucoup, c'était l'impression de sortir du tunnel.*⁵³ » Nous allons d'ailleurs le voir, c'est cette vague de joie, cet élan populaire suscité par le titre de champion de Belgique, qui constitue le point de départ de l'initiative Liège 2015. En effet, l'événement sportif va servir de support, de déclic, à M. Alain de Clerck, artiste liégeois à l'origine du projet.

Au lendemain de la victoire, lors d'une interview pour *Le Soir*, (sur laquelle nous reviendrons un peu plus loin) il présente sa volonté d'organiser une grande fête pour célébrer la victoire du Standard. Pour lui, « *cette fête doit être grandiose pour profiter de l'élan indéniable suscité par ce titre de champion. À son niveau, il remet Liège à une place de prédilection en Wallonie. Le reste doit suivre. La fête populaire doit aussi nous permettre de montrer que nous pouvons fédérer toutes les forces vives liégeoises quand il s'agit de poser un geste fort.*⁵⁴ » On voit bien ici, la volonté de faire de cet événement le catalyseur d'une énergie positive nouvelle. Dans ce même article, il propose alors de faire de sa fête populaire le « *premier pas vers Liège, capitale européenne de la Culture 2015* ». Liège, capitale européenne de la culture 2015, le mot est lancé.

Nous venons de souligner le contexte spécifique dans lequel notre objet a vu le jour et les éléments qu'il nous faudra garder à l'esprit tout au long de notre analyse. De là, nous devons maintenant nous pencher sur les conséquences qu'a pu avoir cette déclaration, et sur la constitution d'une « cause » Liège 2015. La question est donc de comprendre la façon dont deux hommes Alain de Clerck et François Schreuer (qui nous

⁵² DENIS Fernand, « Bouli Lanners, on the road », *La libre*, 16/05/08, article en ligne: <http://www.lalibre.be/index.php?view=article&art_id=421513>, consulté le 12/05/09

⁵³ Entretien du mercredi 18 février 2009 avec François SCHREUER, co-fondateur du collectif Liège 2015

⁵⁴ MOREL, Pierre, Interview d'Alain DE CLERCK dans « *Liège doit être la capitale culturelle européenne de 2015* », *Le Soir*, article publié le 29/04/08, disponible en ligne http://www.lesoir.be/forum/a_bout_portant/article_594969.shtml, consulté le 10/01/09

allons le voir a répondu à l'appel de M. De Clerck) ont fait de cette simple déclaration une question de débat publique, et surtout, les raisons qui les ont poussé à le faire.

1.3. Entreprise et constitution du « problème » Liège 2015.

En partant des perspectives ouvertes par les travaux sur la construction des problèmes publics⁵⁵, il s'agit de nous intéresser aux processus à travers lesquels une situation va être désignée comme « faisant problème » et comment nos deux « entrepreneurs de revendication » vont à la fois, décerner les responsabilités de cette situation et appeler à « solutionner » le problème. Cela nous pousse, dans un premier temps, à accorder une importance particulière aux personnes (ici Alain de Clerck et François Schreuer) que l'on peut appeler, à la suite de Gusfield⁵⁶ des *claim makers* – que l'on peut traduire en français par « entrepreneurs de cause » ou « faiseurs de revendications ». Et, dans un second temps, à revenir sur la constitution d'une situation « donnée » en problème d'ordre public.

1.3.1. La présence de deux « entrepreneurs de cause »

A la suite d'Erik Neveu dans sa « *Sociologie des mouvements sociaux*⁵⁷ », nous considérons qu'un mouvement social est toujours porté par une forme de structuration organisationnelle et par un (ou des) porte-parole. Il semble que ces deux facteurs soient décisifs et nécessaires à l'émergence et à la persistance de tout mouvement social. Dans ce contexte, nous pouvons comparer ce « porte-parole » à une sorte « *d'entrepreneur de protestation* » ou entrepreneur de cause. Celui-ci organise la protestation de part ses ressources et savoir-faire, produit le discours qui rend la protestation réelle et intelligible au public, et essaie de bénéficier d'un minimum d'adhésion de la part du groupe mobilisé.

⁵⁵ Nous nous appuyons ici sur les travaux d'Erik Neveu concernant la construction des problèmes publics. NEVEU Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2000

⁵⁶ GUSFIELD Joseph, *The culture of Public problems : drinking-driving and the symbolic order*, University of Chicago Press, 1984

⁵⁷ NEVEU Erik, op.cit.

- « Deux trublions lancent l'idée d'une candidature de Liège comme capitale européenne de la culture⁵⁸ »

En ce qui concerne notre objet, il s'agit en quelque sorte d'un « couple » d'entrepreneurs de cause : Alain de Clerck et François Schreuer. Si François Schreuer est le premier à avoir abordé la question dans son article de 2005, il n'avait à l'époque pas vraiment de prétention à mobiliser sur le sujet, mais plutôt à sensibiliser ou à informer. Ses remarques/regrets étaient restés la traduction d'une opinion personnelle. C'est donc, réellement via son appel dans *le Soir*, suite à la victoire du Standard qu'Alain de Clerck a lancé Liège 2015.

Nous parlons d'un couple d'entrepreneurs parce que, comme le dit M. De Clerck : « *S'il ne m'avait pas appelé, il n'y aurait rien eu⁵⁹* ». En effet, à peine l'article paru, François Schreuer a contacté M. De Clerck et l'après-midi suivant, les deux hommes se rencontraient dans un café. Le soir même, l'initiative Liège 2015 s'incarnait et la pétition était lancée.

Afin de mieux saisir les logiques d'action à l'œuvre dans cette entreprise, nous souhaitons tout d'abord nous pencher sur certains aspects de leurs trajectoires personnelles⁶⁰.

- « L'artiste trublion et le philosophe engagé⁶¹ »

Alain De Clerck.

Alain de Clerck est un artiste plasticien liégeois autodidacte d'une quarantaine d'années, très impliqué dans la vie culturelle Liégeoise. Il revendique des appartenances

⁵⁸ VANESSE Marc, Le pari de Liège 2015 reste ouvert, publié le 10/05/08, article disponible en ligne <<http://www.lesoir.be/regions/liege/culture-face-aux-autres-2008-05-10-597549.shtml>>, consulté le 16/01/09

⁵⁹ Entretien avec Alain de Clerck, 11 mai 2009

⁶⁰ Sans prétendre faire une biographie au sens propre du terme, nous souhaitons ici mettre en avant certains éléments biographiques ou du moins personnels concernant nos deux « entrepreneurs de cause », afin d'offrir au lecteur certaines pistes pour comprendre les logiques d'action à l'œuvre dans notre objet – voir à ce sujet : JOANA Jean, « Les usages de la méthode biographique en sciences sociales », Pôle Sud, Année 1994, Volume 1, Numéro 1, p. 89 - 99

⁶¹ BODEUX Philippe, art.cit.

mixtes, se disant entre le rouge (Parti Socialiste) et le vert (Ecolo), proche de la section liégeoise d'ATTAC⁶², pro-européen, anti-guerre, etc. Ces différents aspects de sa personnalité se retrouvent dans ses œuvres engagées. Lui-même se définit comme un artiste « In cité », dont l'inspiration première est le monde qui l'entoure. Pour lui, c'est l'art « *qui prend le monde dans sa globalité comme matière à sculpter, et essaye d'avoir une incidence sur la réalité.* »⁶³ » Beaucoup de ses œuvres ont le point commun de faire participer le spectateur/citoyen/visiteur, d'être des dispositifs interactifs qui s'intègrent dans un contexte donné. Parmi ses réalisations, telles que *La roue de feu* ou la *Porte de la paix*, nous souhaitons ici en présenter trois⁶⁴ qui, d'une certaine façon, vont nous permettre de mieux saisir son engagement dans Liège 2015.



Le drapeau européen, La flamme de la culture et La porte de la paix

Il est l'auteur du *Drapeau européen*, dispositif mis en place en 2004 dans le cadre des festivités liées à l'élargissement de l'Europe à 25. Ce dernier sera « *agrandi et réexposé en 2007 à Bucarest lors de l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'U.E.* ». Cette œuvre traduit bien la dimension européenne de sa réflexion. Il dira d'ailleurs : « *Cette sculpture symbolise mon désir d'une Europe plus forte, plus unie socialement, économiquement mais surtout politiquement. Faisons de ce nain politique un colosse de justice !* »⁶⁵ »

D'autre part, Alain de Clerck a créé la *Flamme de la Culture*, aussi nommée S.P.A.C⁶⁶ (Sculpture publique d'aide culturelle) qu'il a réalisé en 2002 et qui se trouve devant l'office du tourisme de Liège – et donc, devant l'échevinat de la culture. Cette

⁶² Voir le site : <http://www.attac.org/?lang=fr>

⁶³ DE CLERCK Alain, A propos de la S.P.A.C., texte publié sur Internet en avril 2003, disponible en ligne : <http://www.liege.biz/alaindeclerck/>, consulté le 17/05/09

⁶⁴ Plus de photos des œuvres d'Alain de Clerck à l'adresse suivante : <http://www.art-liege.be/artistes.php?duid=24&uid=89>, consulté le 21/03/09

⁶⁵ DE CLERCK Alain, à propos de ses réalisations, sur le site : http://www.thepeace.eu/lang_fr/concepteur.html, consulté le 12/05/09

⁶⁶ cf. <http://www.spac.be/>

sculpture, en plus d'être esthétique et ludique, possède une dimension politique indiscutable. « *En effet, comme son anagramme l'indique, elle n'ambitionne rien moins que de faire sortir l'art du C.P.A.S (Centre Publique d'Aide Sociale en Belgique), où on le cantonne trop souvent* ». Le principe est simple, il suffit d'introduire une pièce de monnaie (de 50 cents, 1 ou 2 euros) dans l'horodateur situé face à la sculpture, pour qu'une flamme se déclenche pendant une minute. L'argent ainsi récolté sert au soutien des jeunes artistes contemporains à travers l'achat d'œuvres pour la constitution d'une collection. Cette sculpture est donc pour lui, un moyen de dénoncer la politique culturelle de la ville de Liège. Nous précisons que l'office du tourisme de Liège et l'échevinat de la culture de trouvent au même endroit parce qu'il est intéressant de souligner que pour Alain de Clerck, il s'agissait aussi, avec cette flamme, « *d'éclairer l'ancien échevin de la culture qui n'était vraiment pas très proactif*⁶⁷ ».

Plus récemment, il a créé une sculpture interactive faite de deux grands ventilateurs surmontés l'un par le drapeau israélien et l'autre par le drapeau palestinien. Cette œuvre intitulée *La porte de la Paix*, est la traduction de l'intérêt que porte M. De Clerck au conflit qui déchire le Proche-Orient et à sa volonté de le voir cesser. Elle est assortie d'une pétition⁶⁸ qui, si elle réunit un million de signatures, sera déposée aux institutions européennes. Le principe est le suivant : lorsque deux personnes se serrent la main au milieu du dispositif, les deux drapeaux se mettent à flotter pendant une minute. D'autre part, et pour aller plus loin dans l'interactivité, il est possible de déclencher le dispositif via Internet en se rendant sur le site [thepeace.eu](http://www.thepeace.eu)⁶⁹. L'internaute a alors la possibilité d'activer les drapeaux en cliquant sur la page et d'observer le résultat de son action par le biais d'une webcam. La sculpture a été présentée pour la première fois sur la place du marché de Liège en 2006. Le projet d'Alain de Clerck était ensuite de l'installer à Bruxelles sur le rond-point Schumann le 4 juin 2007 à l'occasion des quarante ans de la guerre des six jours. Cependant, sans raison apparente, le bourgmestre de Bruxelles a refusé la mise en place de l'œuvre. Il nous explique⁷⁰ qu'il en a retiré un fort sentiment de frustration et de colère, et que cela a nourri son rejet de la censure et de l'ordre établi.

⁶⁷ Entretien du 11 mai 2009

⁶⁸ Le texte de la pétition est le suivant : « Je demande à l'Europe la convocation immédiate d'une conférence internationale pour la Paix au Proche-Orient ». Il est possible de signer la pétition en ligne à l'adresse suivante : http://www.thepeace.eu/lang_fr/signepetition.php

⁶⁹ Pour avoir plus d'information sur cette œuvre, et activer la Porte de la paix il faut aller sur le site : http://www.thepeace.eu/lang_fr/portedelapaix.php

⁷⁰ Entretien avec Alain De Clerck, le 11 mai 2009

Enfin, il nous faut également préciser qu'en 2006, Alain de Clerck a soutenu la campagne du bourgmestre actuel de Liège : Willy Demeyer. Il explique d'ailleurs qu'il attendait du changement, et portait de l'espoir dans le nouvel échevin de la culture Jean-Pierre Hupkens. Alain De Clerck est donc un artiste engagé, préoccupé par l'avenir de la culture, de Liège et de l'Europe. Selon une de ses connaissances, quand il s'engage, *« Alain, c'est l'énergie personnifiée, très difficile à maîtriser, qui s'emballe vite. Comme un taureau, il est prêt à la bagarre. »*⁷¹

François Schreuer.

Jeune journaliste indépendant et doctorant en philosophie à l'ULB, François Schreuer affiche un C.V. militant assez impressionnant. Comme l'explique Philippe Bodeux dans son article⁷², *« pour François Schreuer, 26 ans, c'était là [en parlant de l'initiative Liège 2015] un énième combat, après la défense du monde étudiant (il fut président de la FEF⁷³), celle des services publics, après la lutte contre la mondialisation, la Constitution européenne ou la liaison autoroutière CHB sans oublier la mise sur pied d'une plate-forme de réflexion sur l'urbanisme intitulée Urbagora. »*⁷⁴ A cela s'ajoutent d'autres causes qu'il soutient ou a soutenu de façon plus ou moins ponctuelle et que l'on retrouve notamment sur sa page Web personnelle⁷⁵.

Quoiqu'il en soit, nous voulions ici souligner le fait que François Schreuer est un acteur impliqué dans la vie liégeoise, rompu aux arcanes du monde militant et associatif et aux mouvements de protestation ou de défense de la démocratie. Une de ses connaissances dit même de lui qu'il est : *« un petit Robin des bois, très rationnel, animé par des principes de lutte. Une machine de guerre à la fois intellectuelle et pratique qui sait très bien utiliser les médias. »*⁷⁶ Car en plus de ses statuts de journaliste, étudiant et militant, François Schreuer est aussi au fait des nouvelles technologies comme Internet.

⁷¹ Déclaration de Lino POLEGATO, dans BODEUX Philippe, art.cit.

⁷² BODEUX Philippe, « Liège laisse le champ libre à Mons 2015 », *Le Soir*, n°344, mercredi 17/12/08, p.36

⁷³ Fédération des étudiants francophones. Site Internet : <http://www.fef.be/>

⁷⁴ Pour plus d'information sur cette association, voir le site Internet : <http://urbagora.be/>

⁷⁵ Page web personnelle de François Schreuer : <http://francois.schreuer.org/>

⁷⁶ Déclaration de Lino POLEGATO, responsable de la galerie « Flux », dans BODEUX Philippe, « Liège laisse le champ libre à Mons 2015 », *Le Soir*, n°344, mercredi 17/12/08, p.36

Il est par exemple à l'origine de la création en ligne d'un *Agenda francophone des événements militants en Belgique*⁷⁷.

D'autre part, il est également présent sur la toile via le site communautaire Facebook, mais surtout, au moyen de son blog personnel : « *Des Bulles - Emerveillements, Enervements,... carnets cathartiques*⁷⁸ » sur lequel il exprime son opinion, commente l'actualité et débat avec ses « lecteurs ». Véritable « tribune », ce blog, au moment où nous écrivons, contient 258 articles, 248 brèves, 109 liens et 3029 messages de forum⁷⁹. Si nous devons résumer son action, ses deux « chevaux de batailles » seraient sûrement le respect des processus démocratiques et la dénonciation des arrangements politiques.

A ces données relativement « factuelles », nous tenons à ajouter, pour l'avoir rencontré, que François Schreuer est également un jeune homme passionné par l'histoire de sa ville et par la culture liégeoise dans tous les sens du terme.

Ces deux portraits, bien entendu non exhaustifs, nous permettent d'appréhender notre objet en ayant à l'esprit certains éléments de l'histoire et de la personnalité de nos deux « entrepreneurs de cause ». Nous pouvons voir, à travers ces présentations et l'article de François Schreuer que les deux hommes ont un commun une connaissance de l'Europe, de la politique, de la culture (notamment à Liège) et des modes de protestation citoyenne. Ce capital socioculturel est sans aucun doute à prendre en compte tout au long de notre analyse concernant la formulation et la diffusion de leur cause.

1.3.2. Labellisation 2015

Afin de mieux saisir l'émergence effective de notre objet, nous nous appuyons sur le processus « d'étiquetage », cadre d'analyse défini par Felstiner, Abel et Sarat – ici

⁷⁷ Voir : <<http://agenda.mouvements.be/>> - En collaboration avec le site « mouvements.be »

⁷⁸ Voir le blog personnel de François Schreuer : <<http://bulles.agora.eu.org/accueil.html>>

⁷⁹ Informations récoltées sur le blog personnel de François Schreuer : <http://bulles.agora.eu.org/accueil.html>, en date du 16 mai 2009

repris par Patrick Hassenteufel⁸⁰, et permettant de décrire l'apparition et la transformation des problèmes. Pour eux, il est possible de dégager trois étapes de la formation d'un problème :

- ⇒ La première étape est appelée *naming*. Elle correspond au moment de la prise de conscience et de la désignation d'une situation comme étant offensante, comme faisant problème. Il s'agit donc de la « *formulation du problème en problème public, autrement dit la construction intellectuelle d'un problème individuel en problème collectif*.⁸¹ »
- ⇒ La seconde étape : *blaming*, est en fait l'attribution par un individu ou groupe d'individus de cette situation problématique à une ou plusieurs personnes. « *Elle renvoie à la transformation d'une expérience offensante en grief (...) et correspond donc à un travail d'imputation de responsabilité, (...) autrement dit [à] la désignation des causes collectives du problème*.⁸² »
- ⇒ La dernière étape, qui consiste en la formulation d'une demande de réparation ou du moins de compensation auprès des autorités compétentes, de la (ou des) personne à qui le problème est attribué. « *Les auteurs qualifient cette phase de claiming. (...) [Pour eux,] elle correspond au sens propre à la publicisation du problème*.⁸³ »

En gardant ce schéma à l'esprit, nous allons tenter d'analyser la problématisation de « Liège 2015 » par nos deux entrepreneurs de cause. Bien entendu, ces trois étapes ne sont pas, en pratique, aussi bien définies que dans la théorie et dans le cas qui nous intéresse, ce processus en trois étapes semble avoir eu lieu plusieurs fois (ou du moins, s'est déroulé graduellement). Nous l'avons vu, les prémisses d'une protestation, existaient déjà. Certaines se devinent à travers les œuvres d'Alain de Clerck, et d'autres sont clairement exprimées dans l'article de 2005 de François Schreuer. Il fallait cependant, formuler le problème de façon intelligible et trouver un moyen de catalyser les diverses revendications dans un même projet.

⁸⁰ HASSENTEUFEL Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Ed. Armand Colin, 2008, 294 pages, ISBN: 978-2-200-01985-3 - A propos de FELSTINER, ABEL et SARAT, *L'émergence et la transformation des litiges*, Politix, 1991

⁸¹ HASSENTEUFEL Patrick, op.cit.

⁸² HASSENTEUFEL Patrick, op.cit.

⁸³ HASSENTEUFEL Patrick, op.cit.

En ce qui concerne notre objet, ce travail de définition du problème a été tout d'abord réalisé par Alain de Clerck au moment où celui-ci a fait son appel dans la presse. Afin de ne pas tomber dans une paraphrase injustifiée, nous avons jugé utile de présenter ici l'essentiel de l'article en question.

Interview d'Alain De Clerck :
« Liège doit être la capitale culturelle européenne de 2015⁸⁴ »

L'artiste liégeois Alain De Clerck ancre depuis toujours ses œuvres dans la réalité politique (...). Il propose de faire de la fête populaire pour le titre du Standard le « *premier pas vers Liège, capitale européenne de la Culture 2015* »

Quel rapport entre une fête pour le titre du Standard et Liège 2015 ?

Cette fête doit être grandiose pour profiter de l'élan indéniable suscité par ce titre de champion. À son niveau, il remet Liège à une place de prédilection en Wallonie. Le reste doit suivre. La fête populaire doit aussi nous permettre de montrer que nous pouvons fédérer toutes les forces vives liégeoises quand il s'agit de poser un geste fort. Et nous devons tous nous battre pour que ce soit Liège qui soit capitale culturelle européenne en 2015, et non Mons. Parce que toutes les bagarres et querelles politiques liégeoises actuelles ne sont en fait au service que d'une seule personne : Elio Di Rupo. Quand *Le Soir* a « sacré Liège » la semaine passée, un de vos témoins a parlé de la « *bataille des mâles dominants* » à Liège. Pardonnez-moi, mais il s'agit plutôt d'une bataille de mâles dominés. Tous dominés par Elio le Montois.

Et pourquoi faut-il absolument Liège 2015 ?

Je suis complètement désolé de l'état actuel de Liège. On me dit que ça bouge, mais moi, je ne vois guère de projet, d'ambition. Liège doit absolument avoir un avenir à la hauteur de son passé. La culture peut, et doit, être cet élément fondateur et fédérateur sur lequel axer le redéploiement de la ville. Et je ne suis pas le seul à le dire : tous les politiques le disent. Mais il faut agir. Ce statut de capitale culturelle en 2015 doit être, à Liège, un thème central des élections régionales.

Liège le mériterait-il plus que Mons ?

Écoutez, il n'y a que dix-sept gares TGV en Europe. Même pas une par pays membre. Liège en a une, maintenant, et laquelle ! Et on va aller faire la capitale culturelle à Mons ? Liège a un opéra, un orchestre philharmonique de renom, un théâtre vivant, de grands cinéastes, des tas de musées... Et puis, Liège, c'est aussi Hasselt, Maastricht, Aix, Cologne, Luxembourg, même. Mons, ça va être quoi ? Mons Tourcoing Beauvais ? À Mons, il y a un homme politique. C'est Di Rupo. À Liège, outre le bourgmestre Demeyer, on a Daerden, Reynders, Simonet, Javaux, Wathélet, Marcourt : ce n'est pas compréhensible qu'on soit obligés d'accepter le diktat de Di Rupo. Il faut se fédérer.

Avec cette interview, nous avons désormais les éléments nécessaires pour dégager les trois étapes de la construction de notre objet. Selon Alain de Clerck, ce qui pose

⁸⁴ MOREL, Pierre, Interview de l'artiste liégeois Alain DE CLERCK dans *Liège doit être la capitale culturelle européenne de 2015*, LeSoir.be, article publié le 29/04/08, disponible en ligne http://www.lesoir.be/forum/a_bout_portant/article_594969.shtml, consulté le 10/01/09

problème à Liège, c'est tout d'abord le manque de projet fédérateur pour redresser la situation de la ville et l'absence d'une personnalité forte pour s'imposer politiquement. Dans cette optique, le fait que la ville de Mons soit déjà presque assurée du titre de C.E.C pour 2015 ne lui semble pas normal. En ce qui concerne l'imputation d'une responsabilité quelconque, Alain de Clerck est clair et direct. Pour lui, la cause du problème est politique, il s'agit de la domination exercée sur l'ensemble de la vie politique wallonne par Elio Di Rupo— qui, nous l'avons vu, est à la fois le bourgmestre de Mons et le président du P.S. Enfin, concernant la publicisation du problème, l'existence même de cet article en témoigne. Il s'agit d'un véritable appel à la population mais aussi aux hommes politiques. Alain de Clerck les enjoint à ne pas s'incliner face à ce qu'il considère être « *un diktat* », à s'appuyer sur la culture pour relancer la ville, et à poser la candidature de Liège au titre de Capitale européenne de la Culture 2015.

1.3.3. La consécration « problème public »

Ce processus « d'étiquetage » largement entamé par Alain De Clerck a ensuite été affiné lorsque, suite à la publication dans *Le Soir* du 29 avril 2008, de deux articles dans lesquels la parole lui était donnée (un « national » intitulé « *A bout portant* » que nous venons d'aborder et un sur la page régionale « *Pour lancer 2015* »), François Schreuer a décidé de le contacter. Les deux hommes se sont alors rencontrés pour parler du projet, confronter leurs points de vue et mutualiser leurs revendications.

De cette réunion informelle (dans un café autour d'une bière à en croire les deux intéressés et certains articles de presse) est née une pétition. Nous sommes donc bien dans un processus de définition de la cause « Liège 2015 », puisque, comme l'explique Erik Neveu⁸⁵, « *rédiger et faire signer une pétition englobe à la fois un travail de définition d'un problème social,[mais aussi] une dimension de formation des militants, un travail de mobilisation de réseaux, des discussions face à face, un processus de mise à l'agenda médiatique, dont les retombées ne peuvent se réduire à une évaluation binaire en termes de satisfaction ou d'échec* », points sur lesquels nous reviendrons dans la suite de cette étude.

⁸⁵ NEVEU Erik, « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », *Réseaux*, vol. 17, no 98, 1999, p. 69.

Suite à leur entretien du 2 mai 2008, les deux hommes ont donc lancé sur Internet un « *Appel public pour que Liège soit capitale européenne de la culture en 2015*⁸⁶ » dont voici le contenu :

« *Appel public pour que Liège soit capitale européenne de la culture en 2015*⁸⁷ »

Que ce soit par son histoire millénaire ou par ses nombreux créateurs contemporains qui innovent dans tous les domaines, par ses institutions phares comme par son dense tissu associatif, par son patrimoine matériel et immatériel comme par sa culture populaire, Liège est sans nul doute la principale ville culturelle du Sud du pays.

Sa position géographique a en outre fait de Liège, depuis des centaines d'années, une passerelle entre le monde latin et le monde germanique. Aujourd'hui, en renouant des liens avec Maastricht, Aachen ou Hasselt, Liège est en train de redevenir un lieu de dialogue européen. Cologne, Charleroi, Luxembourg ou Bruxelles sont à peine plus éloignées et, avec le TGV, Liège occupe désormais une position centrale en Europe.

Alors que la Wallonie a la possibilité de défendre une candidature au titre de capitale culturelle européenne, nous affirmons que tout plaide pour que ce soit Liège qui soit choisie. Si la Wallonie veut se redresser, elle doit cesser sa politique du saupoudrage et montrer à l'étranger ce qu'elle fait de meilleur. L'enjeu est en effet aussi économique : comme le montrent de nombreux exemples, accéder au rang de capitale culturelle dynamise de façon significative l'économie d'une région.

Liège, également, a aujourd'hui besoin d'un projet fédérateur à moyen terme, autour duquel puisse se construire une communauté urbaine et se concrétiser son énorme potentiel. Avec l'horizon de 2015 et la programmation qu'il faudra construire, Liège trouverait un défi à la mesure de l'enjeu : celui de son avenir.

Nous, signataires de cet appel, demandons donc aux principaux responsables politiques liégeois de se réunir rapidement pour monter une candidature au titre de capitale européenne de la culture en 2015.

Il semble donc que le titre de Capitale européenne de la culture constitue la « demande de compensation auprès des autorités compétentes » que nous évoquions tout à l'heure. La transformation (nous pouvons parler ici de transformation en ce que ce n'est pas tant le fond que la forme de la revendication qui change) de l'article du *Soir* en pétition, texte revendicatif par excellence, traduit la volonté de nos deux « entrepreneurs » d'avoir un impact sur la population, de mobiliser autour d'un problème donné et surtout, appelle une réponse de la part des pouvoirs publics. L'article en effet aurait pu, même si Alain de Clerck exprimait un avis probablement partagé par beaucoup, rester une marque de protestation, de « *provocation*⁸⁸ » qui n'aurait pas eu de

⁸⁶ Voir le texte de la pétition en ligne : <http://petitions.agora.eu.org/liege2015/index.html>

⁸⁷ En ligne : <http://petitions.agora.eu.org/liege2015/index.html>, consulté le 12/04/09

⁸⁸ C'est en ce sens que François Schreuer le qualifie : « *Alain l'a fait de façon totalement provocatrice comme il sait l'être, disant que Liège n'est pas le théâtre de la lutte des « mâles dominants » mais des*

suite (sauf si, en le lisant, un homme politique liégeois avait décidé de mettre ce projet sur pied). La pétition quant à elle appelle directement une réponse de la part des responsables politiques concernés. Nous verrons d'ailleurs dans une dernière partie que le « problème » Liège 2015 est devenu public et a été inscrit à l'agenda politique de la ville.

Nous venons donc de voir comment notre objet a émergé sur la scène publique et d'où vient l'initiative Liège 2015. Nous allons voir que cet « appel », lancé par Alain De Clerck et François Schreuer, constitue le point de départ d'un mouvement de protestation qui n'aura de cesse de s'amplifier au fur et à mesure que les obstacles politiques ou organisationnels s'accumuleront.

En effet, si dans cette première partie nous avons tenté de mettre en lumière la façon dont une situation, issue d'un processus historique et politique long, a été remise en cause et s'est constituée en problème public à travers l'action de deux liégeois ; nous allons maintenant nous pencher sur la structuration de la protestation en elle-même, ses justifications et son incarnation ; car, bien entendu, la pétition n'a pas vraiment eu l'effet escompté...

II – Structuration de la mobilisation, définition d’une identité collective et mise en œuvre d’un répertoire d’action

« Toute population a un répertoire limité d’actions collectives, c’est-à-dire de moyens d’agir en commun sur la base d’intérêts partagés. Ainsi, la plupart des gens savent aujourd’hui comment participer à une campagne électorale, fonder une association ou s’y affilier, mettre une pétition en circulation, manifester, faire la grève, tenir un meeting, créer un réseau d’influence, etc. Ces différents moyens d’action composent un répertoire, un peu au sens où on l’entend dans le théâtre et la musique, mais qui ressemble plutôt à celui de la commedia dell’arte ou du jazz qu’à celui d’un ensemble de musique classique. On en connaît plus ou moins bien les règles, qu’on adapte au but poursuivi. [...] Le répertoire en usage dicte l’action collective⁸⁹. »

2.1. Du duo au collectif, une constitution en deux temps : d’un mouvement citoyen informel au comité Liège 2015.

Si dans une première partie nous nous sommes penchés sur les origines profondes de l’initiative Liège 2015 et sur les éléments contextuels qui justifient l’entreprise de MM. Alain de Clerck et François Schreuer, nous allons maintenant voir comment nos deux entrepreneurs de cause sont parvenus à porter celle-ci et à convaincre un grand nombre de personnes d’y adhérer de façon plus ou moins poussée.

2.1.1. Mutation de la cause et constitution du collectif.

Une fois l’idée et la pétition lancée, le projet « Liège 2015 » comme nous le verrons plus en détail par la suite, a été mis à l’ordre du jour du conseil communal de la

⁸⁹ TILLY Charles, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986, p. 541-542

ville de Liège le lundi 26 mai 2009. Celui-ci, après quelques heures de délibérations, a décidé de rejeter cette idée et de soutenir Mons 2015⁹⁰.

Il s'avère que lorsqu'un point a été porté au conseil communal et que celui-ci statue à son sujet, il ne peut être remis à l'ordre du jour d'un conseil suivant. Le conseil s'étant prononcé, majorité contre opposition, en faveur du soutien de Mons et de l'abandon du projet porté par notre duo au profit de l'organisation d'une éventuelle exposition universelle en 2017, cela aurait pu s'arrêter là. Si les raisons politiques de ce refus seront abordées dans la dernière partie de notre travail, il est ici nécessaire, afin de bien comprendre la situation, de revenir sur les conséquences de cette décision.

A la sortie du conseil, le « duo » Alain de Clerck-François Schreuer, soutenu par une centaine de sympathisants à la cause ayant assisté aux débats (mais aussi par près de 8000 signataires) exprime sa déception, et sa contrariété de voir un élan populaire renié, pour des raisons politiques sur lesquelles nous reviendrons. Dès le lendemain, fort des signatures qu'ils ont recueillies et des messages de soutien qu'ils ont reçus au cours des dernières heures, Alain de Clerck déclare dans la presse qu'en dépit du vote du conseil: *« Le débat sur la culture à Liège reste intéressant, l'énergie positive qui se dégage de la pétition argumentée doit être maintenue. On ne peut abandonner maintenant⁹¹ »*, et François Schreuer ajoute : *« Nous réfléchissons au lancement d'une consultation populaire sur Liège 2015, il faudrait pour cela récolter 19.000 signatures soit 10 % de la population liégeoise. C'est conséquent. Mais ça pourrait obliger le pouvoir en place à prendre enfin la mesure de l'élan de participation citoyenne qui n'arrête pas de grandir.⁹² »*. Si la déclaration est ici au conditionnel, elle va rapidement devenir d'actualité.

En effet, *« le 10 juin, face au refus de la Ville, se crée le comité Liège 2015 : groupe de citoyens, d'artistes et d'associations liégeois. Objectif : lancer un processus de consultation populaire sur l'opportunité de la candidature de Liège pour être*

⁹⁰ Voir à ce sujet : BODEUX Philippe, « Liège refuse d'être candidate », *Le Soir*, mardi 27 mai 2008, p.10

⁹¹ BODEUX Philippe, « Liège 2015 : consultation populaire ? », *Le Soir*, 28 mai 2008, article en ligne : http://www.lesoir.be/outils/imprimer/index.php?story_url=/regions/liege/culture-il-fau, consulté le 23/02/2009

⁹² BODEUX Philippe, art.cit.

capitale de la culture en 2015.⁹³ » La pétition n'ayant pas suffi pour que la ville prenne en compte la demande des citoyens, nos deux entrepreneurs de cause ont donc décidé d'aller plus loin et d'utiliser un moyen plus coercitif pour se faire entendre.

Nous sommes alors bien en présence d'une mutation du répertoire d'action du collectif et une cristallisation de la cause défendue. D'une pétition pour mettre en avant un projet Liège 2015 et l'inscrire à l'ordre du jour du conseil communal nous passons à une véritable « course aux signatures » pour l'organisation d'une consultation populaire d'initiative citoyenne. D'autre part, dans un troisième temps, le collectif passera à une véritable campagne pour la consultation populaire, non plus pour que la ville l'organise (nous verrons que cela sera acquis), mais pour que les liégeois se rendent aux urnes.

2.1.2. Un collectif à géométrie variable.

Nous venons de l'évoquer, le mouvement pour que Liège pose sa candidature au titre de Capitale européenne de la culture en 2015 s'est consolidé au moment du lancement de la campagne de récupération de signatures pour l'organisation de la consultation populaire, processus sur lequel nous reviendrons.

Le comité/collectif Liège 2015 a vu le jour début juin 2008. Il est intéressant de noter que si le mouvement Liège 2015 s'est constitué en A.S.B.L.⁹⁴, c'est principalement pour une question de statut juridique et de gestion financière de la campagne. En effet, la création d'un compte pour récolter des fonds afin de soutenir l'action des militants était devenue nécessaire : « *on a pris le statut d'A.S.B.L. pour les comptes* ».

Au sein du comité Liège 2015, on retrouve, bien sur, Alain de Clerck et François Schreuer, ainsi qu'un « noyau dur » constitué d'une dizaine de personnes. Cependant, personne n'est vraiment en mesure de nous informer sur le nombre de membres exact

⁹³ MASSART Baudouin, « Liège 2015 pose l'enjeu du débat public urbain », dans *Alter Echos* n°264, Actualités du 21/11 au 12/12/08, article disponible en ligne

<http://www.alterechos.be/index.php?p=sum&d=i&c=a&n=264&art_id=18186

⁹⁴ Une A.S.B.L. ou Association sans but lucratif est l'équivalent, en Belgique, des associations « loi 1901 » en France.

ou sur la différence entre les membres « effectifs » et les personnes venues rejoindre le mouvement de façon ponctuelle. Lorsqu'on l'interroge sur le sujet, Alain de Clerck explique que c'est effectivement difficile à identifier : *« Je dirais qu'on était un noyau de dix personnes environ mais qu'il y en avait une quarantaine qui gravitait autour. C'est difficile à dire, par exemple au départ une cinquantaine de personnes étaient mobilisées pour faire signer la pétition, mais à la fin on était plus que trois-quatre... »*

Il n'est donc pas vraiment possible de répertorier les membres actifs du comité Liège 2015 ou de savoir qui se considérait comme en faisant partie ou non et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord parce que, comme l'expliquent (séparément) nos deux initiateurs du projet, il y avait des failles dans l'organisation et la gestion du collectif : *« On était pas très bien organisés, il aurait fallu qu'on soit mieux organisés, Par exemple personne n'était là pour garder les containers, etc. [...] Dans le groupe, beaucoup avaient démissionné. Il en avait qui étaient plus là pour se marrer qu'autre chose. Peut-être qu'on aurait du faire un système d'adhésions... Et on aurait sûrement dû communiquer plus entre nous. »*⁹⁵ En effet, il semble, comme l'explique Fabien Granjon, que ceux qu'il appelle les « néo-militants » ne soient pas vraiment attachés aux structures associatives et que l'engagement militant se mesure désormais davantage par une implication sur le terrain que par une participation symbolique.

Ensuite, parce qu'entre juin 2008 et février 2009, bon nombre de personnes sont allées et venues au sein du groupe. Certains ont rallié la cause « en cours de route », d'autres ont soutenu la pétition mais ont changé d'avis, d'autres encore n'ont rejoint le mouvement que pendant la campagne pour la consultation populaire, etc. A titre d'exemple nous pouvons reprendre les propos tenus par Nicolas Keutgen (directeur des jeunesses musicales de Liège) lors d'un débat public⁹⁶ organisé par le collectif quelques jours avant la consultation : *« Ca fait un mois, à partir du moment où la ville a chargé la commission culture de préparer le dossier que l'échevinat a appelé le référendum culturel. A partir de ce moment là j'ai eu envie d'apporter quelque chose et de collaborer. Cela a été renforcé par le conseil d'administration des jeunesses musicales*

⁹⁵ Entretien avec Alain de Clerck, 11 mai 2009

⁹⁶ Débat public autour de la consultation populaire, organisé par le collectif Liège 2015 le jeudi 19 février 2009 à la médiathèque de Liège.

qui a décidé de s'investir là-dedans. A partir du moment où j'ai travaillé sur le dossier, je n'ai pas dissocié la consultation populaire et le collectif. Il y a énormément d'investissement. Ca fait donc un mois que j'ai rejoint le bateau. Voila.»

Enfin, il ne faut pas confondre les membres du collectif et les soutiens divers, plus ou moins prestigieux que celui-ci a reçu et qui sont entre autres, répertoriés sur son site Internet.

Nous sommes donc bien face à ce que l'on pourrait définir comme étant un collectif « à géométrie variable ».

- Quelques chiffres néanmoins

S'il est impossible de savoir combien de personnes ont rallié la cause Liège 2015 et adhéré au projet initié par Alain De Clerck et François Schreuer, et surtout, de savoir pourquoi ces personnes ont choisi de s'impliquer, nous pouvons tout de même apporter certains éléments de réponse.

En ce qui concerne la mobilisation « en chiffres » tout d'abord. Nous savons que la première pétition qui visait à mettre la question à l'ordre du jour du conseil communal de Liège a été signée par plus de 9000 personnes. Sur le site qui l'héberge, on peut lire que « *cette pétition a actuellement reçu 9229 signatures dont 9063 signatures électroniques et 166 dans la version papier*⁹⁷. » Ensuite, nous savons que les formulaires pour l'organisation d'une consultation populaire ont été signés par environ 22000 personnes : « *22000 c'est le chiffre où on estime qu'une fois les doublons retirés on a le quota des 19000 nécessaires. [...] Ce chiffre on l'atteint le 14 décembre.*⁹⁸ ». Enfin, les chiffres officiels annoncent que 18446 liégeois et liégeoises se sont rendus aux urnes le jour de la consultation populaire.

Ces chiffres nous semblent relativement conséquents, ils représentent près de 10% de la population liégeoise. Si nous n'avons pas eu l'occasion de nous livrer à une

⁹⁷ En date du 25 mai 2009. cf. *Appel public pour que Liège soit capitale européenne de la culture en 2015*, en ligne : <http://petitions.agora.eu.org/liege2015/index.html>, consulté le 25/05/09

⁹⁸ Entretien avec François Schreuer, 18 février 2009

enquête auprès des personnes mobilisées afin de connaître les raisons pour lesquelles elles avaient rejoint l'initiative Liège 2015 de près ou de loin, nous allons tenter d'analyser le processus de mobilisation impulsé par Alain De Clerck et François Schreuer et de comprendre comment les deux hommes ont réussi, via leur message, à créer et diffuser une identité collective susceptible d'être partagée par un grand nombre de liégeois.

2.2. Mise « en mots », incarnation et transmission d'une identité collective.

Pour cela il nous faut d'abord préciser ce que nous entendons par identité collective. Dans cette partie nous nous basons sur la définition qu'en donne Jean-Marie Durand⁹⁹ : *« L'identité se compose de valeurs de normes qui agissent comme un fil conducteur de tous les choix individuels. Si elle dérive de l'histoire et de la structure sociale, elle est activée par les discours mobilisateurs. L'identité collective est un construit en perpétuel devenir, puisqu'elle n'est rien d'autre qu'une définition partagée d'un champ d'opportunités et de contraintes offert par l'action collective »*

Nous allons donc revenir sur les rôles mobilisateur et discursif qu'on pu avoir Alain de Clerck et François Schreuer dans leur tentative de sensibiliser le plus grand nombre de liégeois possible.

2.2.1. De la nécessité de mobiliser

Reprenant la définition de la « *mobilisation du consensus* » proposée par Klandermans en 1984, Olivier Fillieulle nous renseigne sur le rôle et le but que l'on peut attribuer à Alain De Clerck et François Schreuer. En effet, il explique que « *dans leur effort de persuasion, les mouvements se livrent à un travail de décodage du réel que l'on peut analytiquement décomposer en plusieurs éléments : identifier un problème, le qualifier en termes politiques, désigner des responsables, proposer une*

⁹⁹ DURAND Jean-Marie, « Sociologie d'une mobilisation. Les pacifistes et anti-guerre durant la guerre du Golfe » sous la direction de FILLIEULE Olivier, dans : *Sociologie de la protestation – Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Coll. « Sciences humaines et sociale », l'Harmattan, 1993. p.229

*solution au problème, persuader que cette solution peut être obtenue par l'action collective.*¹⁰⁰ » Ce sont ces éléments qui correspondent à ladite « mobilisation du consensus ».

En ce qui concerne notre objet, nous avons abordé les première « étapes » de cette mobilisation en présentant le processus d'étiquetage et de formation du problème Liège 2015¹⁰¹. Pour le collectif, la solution aux problèmes semble être la candidature de Liège au titre de Capitale européenne de la culture. Dans cette optique il leur faut donc rassembler un maximum de personnes autour de cette cause. Mobiliser devient une véritable nécessité. Dans un premier temps, le but était de faire signer un maximum de liégeois afin de convaincre la ville d'organiser une consultation populaire ; et dans un second temps, il s'agissait pour le collectif de convaincre la population d'aller voter lors de la consultation du 22 février 2009. Or, *« pour obtenir des soutiens, un mouvement doit parvenir à imposer sa vision des choses au plus grand nombre de gens possible. Pour cela, il doit avant tout procéder à une modification des perceptions de soi qu'ont les individus, c'est-à-dire promouvoir la constitution d'une identité collective.*¹⁰² »

Quoi qu'il en soit, une des raisons que nous pouvons avancer pour justifier l'ampleur qu'a pris le mouvement est sûrement la façon dont la situation a été expliquée et justifiée. En effet, en entreprenant cette action de mobilisation, le duo Alain de Clerck François Schreuer puis le collectif, à travers ses discours de problématisation et de justification (notamment lors de la 1^{ère} conférence de presse du mouvement le 23 mai 2008¹⁰³) a tout d'abord, nous l'avons vu, fait émerger le problème, mais surtout, s'est positionné sur trois terrains distincts que nous allons présenter. Cela lui a alors ouvert des perspectives beaucoup plus larges qu'une protestation purement culturelle ou politique.

¹⁰⁰ FILLIEULE Olivier, « L'Analyse des mouvements sociaux. Pour une problématique unifiée » dans : *Sociologie de la protestation – Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Coll. « Sciences humaines et sociale », l'Harmattan, 1993. p.39

¹⁰¹ Cf. I.3.3.

¹⁰² FILLIEULE Olivier, op.cit. p.42

¹⁰³ Un exemplaire du dossier de presse édité pour l'occasion est disponible en annexe

2.2.2. De l'intérêt de « mettre en mots »

« En construisant des discours les leaders contribuent à la détermination de référents identitaires.¹⁰⁴ »

En effet, les discours émis par Alain de Clerck et François Schreuer ont, nous l'avons vu, contribué à l'émergence d'un problème public. La mise en mots d'une situation qu'ils percevaient comme offensante est à l'origine du mouvement et de la création du collectif qui a ensuite repris cette identité à son compte. Bien qu'ils s'en soient souvent défendus, nos deux entrepreneurs de cause, en ce qu'ils sont à l'origine du projet et de part leur médiatisation (sur laquelle nous reviendrons), font figure de porte-parole du mouvement Liège 2015 et sont les fondateurs d'une identité collective incarnée par la création du collectif. Cette identité collective est nécessaire à l'émergence d'une protestation. Elle est à la base du développement de toute mobilisation. En effet, il nous faut garder à l'esprit que *« l'action collective n'est pas exclusivement stratégique, elle est aussi dotée de dimensions idéologiques et symboliques¹⁰⁵ »*.

Dans notre cas, elle a d'abord été définie en partie et véhiculée par Alain de Clerck et François Schreuer, qui ont vu, grâce à elle, de nombreuses personnes adhérer à leur cause et signer la pétition qui en reprenait les grandes lignes. Au moment de la création du collectif, cette identité s'est cristallisée autour de trois éléments décrits ci-après qui ont servi de référents pour le ralliement d'autres personnes à la cause portée par le collectif Liège 2015.

Même s'ils ne pensaient au départ que donner une « impulsion », le rôle des deux hommes ne s'est bien sûr pas arrêté à la définition de la cause et à sa mise sur l'agenda du conseil communal. Il se sont lancés dans un processus de protestation et de mobilisation sans, peut-être, toujours se rendre compte que les *« porte-parole en produisant des biens symboliques, contribuent à l'existence sociale du collectif mobilisé, accomplissant le processus même de la représentation politique. Le discours du porte-parole relève largement de l'énonciation performative. Il vise moins à décrire le réel*

¹⁰⁴ DURAND Jean-Marie, op.cit. p.229

¹⁰⁵ DURAND Jean-Marie, op.cit. p.224

qu'à produire des effets de réel dans le but de donner une unité au collectif.¹⁰⁶»

Il semble alors que l'incarnation de cette mise en mots ait été nécessaire pour prétendre mobiliser les liégeois. Nous allons voir que le succès de la mobilisation est en parti dû au fait que les éléments mis en avant par le duo et son collectif sont de trois ordres : culturel, économique et politique et permettaient de ce fait d'atteindre une cible plus hétérogène et donc plus large.

2.2.3. Un discours tri-dimensionnel

Nous avons pu, à travers la présentation de nos deux « entrepreneurs de cause », et du texte de la pétition mettre en lumière certains éléments de réponse à la question « pourquoi cette initiative ? ». De plus, l'étude du Rapport Palmer¹⁰⁷ sur les Capitales européennes de la culture nous donne une vision d'ensemble sur les raisons qui peuvent pousser une ville à candidater. De son côté, le collectif a dégagé trois raisons/arguments justifiant selon lui de se mobiliser. Il est d'ailleurs intéressant de voir que la plupart des arguments avancés par le collectif rejoignent ceux que l'on pouvait voir, par exemple, sur les sites des villes françaises candidates au titre de Capitale européenne de la culture 2013¹⁰⁸.

Il nous faut donc revenir sur la teneur du discours véhiculé par les promoteurs de Liège 2015 afin de mieux saisir en quoi celui-ci participe de la construction d'une identité collective tridimensionnelle à même de mobiliser un maximum de personnes.

¹⁰⁶ DURAND Jean-Marie, op.cit. p.228

¹⁰⁷ PALMER Robert et RAE Associates, International Cultural Advisors, *European Cities and Capitals of Culture Study* Prepared for the European Commission, rapport disponible en ligne (en anglais) <http://www.umea2014.se/download/18.3c6cfe2710af5588bc7800024193/report05.pdf>, consulté le 29/03/08

Cette étude montre notamment quels étaient les principaux objectifs des villes ayant été Capitales européennes de la culture entre 1995 et 2004: 1 - améliorer l'image et l'attractivité de la ville, 2 - favoriser le tourisme, 3 - animer la vie culturelle, 4 - renforcer les infrastructures culturelles, 5- insérer la culture dans un processus de régénération urbaine et la ville dans un réseau de relations européennes.

¹⁰⁸ Nous pouvons nous permettre un tel rapprochement car dans le cadre d'une précédente étude nous étions, entre autres, penchés sur le contenu des sites Internet des quatre villes en lice pour le titre de C.E.C 2013 (titre attribué à Marseille en septembre 2008) à savoir : marseille-provence2013.fr, toulouse2013.eu, lyon2013.eu et bordeau2013.eu.

- Un enjeu culturel évident : fédérer les acteurs autour d'un même projet.

Le premier argument que nous avons dégagé est la volonté affirmée de la part des promoteurs du projet de voir les acteurs culturels et politiques de tous horizons se réunir.

Il y a une véritable envie de fédérer, de rassembler autour d'une même table, d'un même projet, des acteurs qui jusque là n'ont jamais trop réussi à le faire. Quand nous avons discuté, que ce soit avec Alain de Clerck ou François Schreuer, tous les deux ont insisté sur le fait que la façon d'aborder les problématiques culturelles à Liège n'était pas vraiment satisfaisante à leurs yeux et que, s'ils attendaient beaucoup du nouvel échevin de la culture¹⁰⁹ il y avait tellement à faire que la situation était un peu bloquée. Dans ce contexte, Liège 2015 ferait figure d'objectif commun à tous les opérateurs culturels de la ville et de la Province de Liège qui pourraient se concerter et s'impliquer dans le montage d'un dossier, d'un projet, de dimension européenne.

Cet argument était également l'un de ceux de la ville de Toulouse lorsqu'elle brigait le titre de Capitale européenne de la culture 2013. En effet, on pouvait lire sur le site de la ville : *« Ce projet constitue un réel encouragement à la transversalité, à l'échange et au partage entre acteurs d'un même domaine qui n'ont pas encore eu l'opportunité de travailler ensemble vers un même horizon¹¹⁰ »*. Le collectif exprime quant à lui sa volonté d'adjoindre à cet objectif une valorisation des petits acteurs culturels et ce, contre la tendance généralisée à favoriser, dans le cadre d'une année de festivités, la dimension «grands événements». En effet, lors du débat public que nous évoquions à l'instant (ou même dans le rapport Palmer), cette dimension « événementielle » du titre de capitale européenne de la culture est souvent critiquée ou remise en question ; l'idée étant bien sur de développer un projet viable sur le long terme et dont l'année de règne ne serait que le point départ. C'est ce que nous allons voir avec le point suivant.

¹⁰⁹ Les dernières élections communales ont eu lieu en 2006 et l'actuel échevin à la culture de la ville de Liège est M. Hupkens

¹¹⁰ Site de la candidature de Toulouse pour 2013 : www.toulouse2013.eu

- Des avantages du label européen : faire renaître « l'ardente » de ses cendres.

Nous l'avons vu, Liège est une ville qui jouit d'une histoire très riche et d'une identité forte. Si elle a connu une période « noire », elle est aujourd'hui débarrassée de sa dette et peut, pour beaucoup, prétendre « briller » à nouveau.

Le deuxième volet du discours du collectif s'appuie donc sur la culture mais s'en détache pour aller dans des considérations plus « rationnelles ». Il s'agit en fait de faire de la culture le vecteur du renouveau. De s'appuyer sur la richesse de la culture et du patrimoine liégeois pour redonner de l'élan à la ville par le biais de l'organisation d'un grand événement d'envergure internationale. Nous l'avons vu, c'est d'ailleurs l'engouement provoqué par la victoire du Standard qui a été l'élément déclencheur de l'initiative Liège 2015.

Alain De Clerck met en avant la concomitance qui existe entre la finalisation des grands travaux de rénovation et de construction entrepris à Liège et l'échéance 2015 : *« Tout correspondait parfaitement pour 2015 ! L'Euregio aurait pu être fait et concrétisé. Les travaux et projets en cours auraient été terminés et aboutis, etc. »*¹¹¹ Le collectif joue donc sur la dimension événementielle du projet mais dans ce qu'il permettrait d'impulser une dynamique à long terme et de mettre la ville et sa culture sur le devant de la scène wallonne, belge et européenne. Comme on pouvait le lire sur le site de la ville de Lyon, pour le collectif, 2015 *« c'est le bon moment, parce que [la ville] atteint aujourd'hui une étape de son histoire où elle voit la capitalisation de toute une série d'évolutions urbaines, sociales et culturelles, jusque-là souterraines et peu perceptibles. (...) Tout en restant fidèle à elle-même, à un certain nombre de ses valeurs, à des identités héritées, la ville a changé. La candidature est l'occasion de faire apparaître ces changements. »*¹¹²

Le « label » Capitale européenne de la culture serait donc une occasion de se repositionner, aux niveaux national et européen. Il constituerait une sorte de catalyseur des projets en cours et à venir pour la ville qui chercherait à se dégager de l'aspect purement événementiel pour s'inscrire dans la durée. L'exemple le plus frappant et le plus abouti à ce jour est celui de la ville de Lille. Capitale européenne de la culture en

¹¹¹ Entretien avec Alain De Clerck – le 11 mai 2009

¹¹² Site de la candidature de Lyon pour 2013 : www.lyon2013.eu

2004 elle a su prolonger son action et capitaliser sur ce label européen de façon durable¹¹³.

Enfin, à ces deux dimensions directement liées au titre de capitale européenne de la culture s'ajoute un troisième argument bien plus local que le collectif cherche à mettre en avant : la légitimité douteuse de la désignation de Mons pour 2015.

- Une dimension politique non négligeable : dénoncer la particratie.

En effet, si nous reviendrons avec plus de précisions sur les logiques politiques à l'œuvre dans notre objet, il nous faut mettre ici en lumière le troisième argument utilisé par le duo De Clerck-Schreuer et le collectif : celui d'un retour à la démocratie. Cette volonté affirmée à travers l'initiative Liège 2015 se retrouve aussi bien dans les argumentaires que dans les méthodes utilisées.

Dans les argumentaires tout d'abord lorsque le conseil communal a décidé de ne pas donner suite et s'est prononcé en faveur de Mons 2015. Pour nos deux entrepreneurs de cause et la centaine de personnes présentes à ce moment, ne pas prendre en compte un tel élan populaire (c'est-à-dire environ 8000 signatures) est difficilement concevable de la part d'un élu – qui plus est un élu socialiste. D'autre part, le collectif s'élève contre les accords qui avaient désigné Mons et prône un retour à la légalité. Nous l'avons vu, la réglementation des C.E.C. a changé au niveau de l'Europe, et pour le collectif, cette nouvelle procédure invalide non pas la candidature de Mons, mais le verrouillage d'autres candidatures. Il s'agit donc pour lui de s'élever contre les modes de prise de décision au sein des partis politiques belges. Dans un article, Alain De Clerck et François Schreuer sont qualifiés de « *couple dynamiteur de particratie*¹¹⁴ ». C'est cette dimension de leur revendication que le collectif met en avant lorsqu'il critique la désignation de Mons, ville du président du parti socialiste belge.

¹¹³ Voir à ce sujet le mémoire d'Isabelle Renouf : *Y a-t-il un après Lille 2004 ?*, « un label culturel européen peut-il valoriser l'image d'une ville et engendrer de nouvelles pratiques culturelles ? », Institut d'études politiques, Rennes 2008

¹¹⁴ BODEUX Philippe et MOREL Pierre, Liège 2015 : une trahison ? , *Le Soir*, 18 décembre 2008, article en ligne : < <http://www.lesoir.be/regions/liege/culture-la-consultation-a-l-2008-12-18-674961.shtml>>, consulté le 12/03/09

Enfin, on sent, à travers leurs discours mais surtout de par les moyens d’actions utilisés, que le collectif plaide en faveur d’une démocratie participative au possible. La pétition, la consultation populaire ou l’organisation de débats publics en témoignent et le collectif ne s’en défend pas bien au contraire. Pour François Schreuer par exemple, c’était clairement l’occasion de créer du débat, de donner un « *coup de pied dans la fourmilière* » et c’était pour lui une formidable manifestation des logiques démocratiques que mettre sur la place publique des questions qui n’y sont pas souvent.

Avec ce dernier argument, nous voyons bien que l’identité collective qui s’incarne dans le mouvement Liège 2015 est « multi positionnée » puisque les arguments avancés sont de natures différentes.

Le fait que le discours initié par les promoteurs de Liège 2015 soit, en quelque sorte, un discours performatif « 3 en 1 » nous ouvre plusieurs perspectives. Tout d’abord, la triple justification de la cause permet de mieux comprendre l’impact fort que cela a eu en terme de mobilisation dans le sens où celle-ci était relativement souple et de ce fait, que beaucoup plus de personnes étaient à même de s’y reconnaître. Cependant, sans connaître les raisons qui ont poussé les liégeois à rejoindre le collectif, à signer la pétition ou à aller voter; nous pouvons avancer que tous ne l’ont pas fait pour la même raison et que certains se sont davantage sentis concernés par la dimension culturelle du projet alors que d’autres ont peut être agit dans le seul but de sanctionner le bourgmestre.

En effet, l’identité collective véhiculée par un mouvement social n’est jamais « unitaire » au sens où, au sein du groupe, les logiques d’acteurs et les intérêts de chacun peuvent être divergents¹¹⁵. L’exemple des accords de décembre que nous verrons plus tard en est l’illustration. En d’autres termes, comme l’exprime Alain De Clerck, au sein du comité Liège 2015, « *bien sur il y avait des tensions, chacun était avec ses ambitions et ses motivations.*¹¹⁶ ». L’existence réelle d’une solidarité au sein du collectif n’est pas à remettre totalement en question, mais nous voulions mettre en avant

¹¹⁵ Voir à ce sujet l’article sur la mobilisation des pacifistes pendant la guerre du golfe de DURAND Jean-Marie, op.cit.

¹¹⁶ Entretien avec Alain De Clerck, 11 mai 2009

le fait que dans toute organisation humaine il y existe des conflits, des calculs, etc. C'est le principe même des théories de l'individualisme méthodologique ou du choix rationnel que l'on peut retrouver chez Raymond Boudon ou Mancur Olsen¹¹⁷. Pour eux, il convient de garder à l'esprit que les mouvements sociaux sont le produit de choix individuels faits par un individu qui se prête à un calcul coûts/bénéfices. Nous ne pouvons effectivement pas généraliser et avancer que chacune des personnes qui faisait partie du collectif ou qui le soutenait (en participant ou juste en allant voter) se reconnaissait complètement dans le discours tenu par ses promoteurs et ne voyait aucun intérêt à retirer de son engagement.

Pour cette raison, nous pouvons affirmer qu'il y a des différences parfois notables entre l'identité collective telle qu'elle est perçue par le monde environnant, celle qui est effective et ressentie en interne, et celle qui est véhiculée par les médias. C'est d'ailleurs sur ce point que nous allons revenir maintenant.

2.3. Mise en actes et diffusion de la cause

Nous allons voir que cette identité collective portée par les discours de nos deux entrepreneurs de cause et par le collectif Liège 2015, a également vocation à être diffusée de façon beaucoup plus large. La « mise en acte » et la diffusion des idées à l'origine de l'initiative Liège 2015 étaient nécessaires pour plusieurs raisons. Tout d'abord pour ce que nous venons d'évoquer. En effet, afin d'obtenir des soutiens, le duo Alain De Clerck-François Schreuer avait besoin de se faire entendre par le plus grand nombre de personnes possible. Mais en plus de se faire entendre, il fallait surtout faire adhérer la population à cette initiative, transmettre l'identité collective à un cercle beaucoup plus large que celui du simple réseau d'amis/connaissances, etc. Enfin, il était nécessaire pour les promoteurs Liège 2015 de se faire connaître, reconnaître et comprendre de leurs comparses, de leurs détracteurs, des liégeois « lambda » et du « reste du monde » (à savoir la province, la région, le pays, et pourquoi pas, l'international).

¹¹⁷ Voir à ce sujet l'article de MEADWELL Hudson, « La théorie du choix rationnel et ses critiques », *Sociologie et sociétés*, vol. 34, n° 1, 2002, p. 117-124.

La mise en mot de la protestation et son incarnation par nos deux entrepreneurs de cause n'était pas suffisante, encore fallait-il que celle-ci sorte du café dans lequel les deux hommes se sont rencontrés. Nous allons voir que le collectif s'est appuyé sur des méthodes qui ont largement fait leurs preuves en politique et qui semblent aujourd'hui presque incontournables lorsqu'il s'agit de faire émerger et de diffuser un problème public : la campagne et l'utilisation des médias.

2.3.1. La campagne « en pratique »

Nous verrons en effet que dans cette optique, le collectif Liège 2015 s'est très bien approprié les logiques que l'on peut retrouver dans les campagnes de communication d'entreprises, ou par exemple, dans la campagne de Barack Obama pour les présidentielles aux USA. En nous appuyant sur notre propre connaissance de ces procédés¹¹⁸, nous allons tenter de mettre en relief les différents éléments qui participent de la constitution d'une véritable campagne pour « Liège 2015 ». Nous parlons ici de « campagne » au singulier, car, si nous avons vu qu'il s'agit d'un processus à deux niveaux (d'abord une campagne pour la récolte des pétitions puis une pour inciter les liégeois à voter), il s'inscrit dans une continuité d'actions et de discours et les ressources ou méthodes employées sont similaires.

L'élaboration d'une campagne de communication (que cela soit de la communication « produit », politique, institutionnelle, etc.) suppose de passer par certaines étapes incontournables telles que : la définition d'un positionnement, d'objectifs et de cibles, la création d'une identité visuelle, la définition de supports utiles/utilisables et l'élaboration d'une stratégie de moyens... Nous allons voir que s'il ne l'a pas forcément fait de manière réfléchie (au sens ou, à notre connaissance, le collectif ne s'est pas réuni pour monter un plan de communication), les membres du collectif avaient, d'une manière ou d'une autre assimilé certains de ces incontournables et ont su les utiliser pour appuyer et renforcer leur cause.

¹¹⁸ Voir par exemple les plan de communication types de Young&Rubicam ou Procter&Gamble entre autres.

- Se positionner et définir ses objectifs.

La définition des objectifs et du positionnement du collectif est quelque chose que nous avons déjà abordé. Cette première étape qui consiste à se positionner sur l'échiquier public et à définir ses objectifs est en fait ce que nous avons expliqué de façon approfondie dans le point précédent. En effet, on peut voir que ces trois objectifs découlent directement des trois aspects du discours véhiculé par le collectif :

- rassembler tous les acteurs culturels et politiques autour d'un même projet innovant et fédérateur,
- faire de 2015 un objectif pour la ville afin de la dynamiser par et pour la culture,
- et enfin, dénoncer la façon dont la candidature de Mons, ville d'Elio Di Rupo, est « sanctifiée » par les membres du parti socialiste.

Le collectif souhaite que la population liégeoise se mobilise à ses côtés afin d'influencer les autorités pour qu'elles fassent entrer Liège dans la compétition *Capitale européenne de la culture 2015*. Une fois cela établi, nous allons maintenant nous pencher sur la façon d'atteindre ces objectifs et donc, sur les autres étapes constitutives de la campagne.

- La création d'une identité visuelle

De la même façon qu'une marque utilise un logo ou que l'on se sert du visage d'un candidat pour des affiches et des T-shirt en contexte de campagne électorale, le mouvement s'est ensuite doté d'une identité visuelle déclinée sur les divers supports employés par le collectif. Cet attribut visuel participe lui aussi du renforcement de l'identité collective du mouvement. Nous ne savons pas exactement à quel moment il est apparu et qui en est le créateur, mais le « logo » et la « charte graphique » Liège 2015, même s'ils ont été quelques peu remaniés entre la campagne pour les signatures et celle pour inciter au vote existaient déjà le jour où le conseil communal a refusé de donner suite au projet¹¹⁹. La déclinaison du logo suivant la charte graphique est d'ailleurs disponible sur le site du collectif.

¹¹⁹ Il suffit de regarder les photos illustrant les articles parus à ce moment.



Variations autour du logo « Liège 2015 », à gauche pendant la récolte des signatures,
à droite pendant la campagne

A ce propos, nous souhaitons ici revenir sur son aspect visuel. En effet, la dimension symbolique et les attributs culturels de celui-ci nous semblent intéressants. En ce qui concerne la couleur, nous l'avons vu, la ville de Liège est souvent nommée « la cité ardente ». D'autre part, les membres de l'équipe de foot locale sont surnommés « les rouches » (soit « les rouges » avec l'accent liégeois). On peut donc sans prendre trop de risque proposer de faire un lien avec la couleur rouge choisie pour le taureau.

C'est d'ailleurs sur le taureau que nous souhaitons nous attarder. Sans nous appesantir sur les principes de créations de logos, il est intéressant dans notre tentative d'expliquer l'ampleur prise par le mouvement et dans l'étude de l'identité collective proposée par Liège 2015, de voir que c'est cette image, qui est aussi l'un des symboles de la ville qui a été choisie. En effet, le choix ne s'est pas fait au hasard. *Le dompteur de taureau* (*Li Tore*), est une sculpture de l'artiste liégeois Léon Mignon.



*Le dompteur de taureau*¹²⁰

L'œuvre, qui représente un taureau et son dompteur nu, a remporté la médaille d'or au salon de Paris en 1880 avant d'être achetée par la Ville de Liège qui l'installe

¹²⁰ Image disponible sur le site : <http://www.bruxelloise.be/>

aux « Terrasses » le 27 juin 1881. « *Cette sculpture liégeoise très populaire a été fréquemment reprise en tant que symbole du mouvement et de la force. Elle est également très appréciée des étudiants liégeois de l'université qui la célèbrent annuellement à l'occasion de la Saint-Torê* ¹²¹ ». Le taureau est vite devenu un des symboles de la ville de Liège et de certaines entreprises locales¹²² qui l'utilisent pour leurs logos. Symbole de puissance, il accompagne souvent le slogan « *Liège, forcer l'avenir* » que l'on retrouve notamment sur le site de la ville.

Sans chercher à extrapoler, il nous semble que l'utilisation de la symbolique du taureau dans l'identité visuelle du collectif renforce en quelque sorte le potentiel de son « capital adhésion » en ce que la dimension identitaire qu'il véhicule est déjà partagée par un grand nombre de liégeois. De plus, le taureau est un animal communément considéré comme étant fort, fier et rebelle, sans aucun doute ce que le collectif cherche à être...

Quoiqu'il en soit, une fois cette identité collective déclinée « visuellement », il convient de la donner à voir. Pour cela il est nécessaire de l'apposer sur des objets que l'on pourrait qualifier d'objets de campagne ou de vecteurs d'image.

- Une stratégie des moyens relativement classique

A ce sujet, il est intéressant de voir que le collectif a utilisé tous les supports communément repris lors d'événements de communication : badges, ballons, affiches, t-shirt, etc. L'idée est toujours plus ou moins la même : acquérir un maximum de visibilité et attirer la sympathie ou du moins l'attention des citoyens.

Les modes de campagnes utilisés par le collectif nous semblent relativement classiques et de plus en plus utilisés, que cela soit pour des campagnes politiques ou pour des campagnes communicationnelles. Il est par exemple courant, dans certaines grandes villes comme Rennes, de croiser des personnes qui participent à des opérations ponctuelles de promotion pour telle ou telle entreprise/marque et distribuent des flyers ou des échantillons. De la même façon mais pour d'autres motifs, lors de la campagne électorale de Barack Obama que nous évoquons tout à l'heure, les partisans du

¹²¹ Site de l'archéoforum de la ville de Liège, plus d'informations en ligne : http://www.archeoforum.be/Page_Generale.asp?DocID=18739&la=1&langue=FR&DocIDParent=18739, consulté le 22/05/09

¹²² On peut par exemple penser à la marque de bière Jupiler

désormais président des USA arboraient, badges, t-shirts, banderoles ou encore autocollants à l'effigie du candidat ou reprenant son slogan. Afin de souligner cette dimension du répertoire d'action du collectif, il nous semble ici plus pertinent d'illustrer notre propos avec quelques images :

Des méthodes qui ont fait leurs preuves...

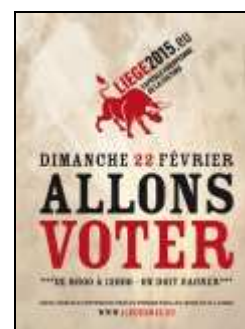


A droite : produire de la visibilité via des tenues, ballons et chapeaux « estampillés »
et à gauche, un des badges créés pour la campagne de Barack Obama

... déclinées par la collectif Liège 2015 :



Chapeaux, ballons, t-shirts et affiches pour la récolte des signatures dans la ville.



Affiches, flyers et badges lors de la campagne pour la consultation populaire

D'autre part, le collectif, tout comme le ferait un parti en campagne et comme nous le verrons un peu plus loin a organisé des conférences de presse, des débats publics, des interventions médiatisées, etc. Enfin, l'élément sûrement essentiel en ce qui concerne le répertoire d'action des militants en campagne est, comme on peut le voir sur les photos, le fait d'aller à la rencontre des citoyens.



Illustration des moments forts de la campagne : La voiture du film de Bouli Lanners *Eldorado*, une banderole affichée pendant un des matches du Standard et quelques membres du collectif pendant la récolte des signatures.

Quoiqu'il en soit, pour réaliser toutes ces actions, un projet et des convictions ne sont pas suffisants, il faut également prendre en compte les dimensions logistiques et budgétaires que comprend une campagne.

- La « débrouille » logistique

En ce qui concerne le financement de la campagne, tout c'est fait avec très peu de moyens, environ 6000 euros d'après François Schreuer. Beaucoup de membres du collectif ont personnellement investi et plus de 1000 euros de dons ont été récoltés. Il convient ici de préciser que contrairement à une campagne politique dont on sait à l'avance qu'elle aura lieu et dont on connaît la date, la campagne pour la candidature de Liège au titre de Capitale européenne de la culture 2015 n'était à la base pas prévue. Les deux promoteurs de l'initiative ne pensaient pas que le projet prendrait une telle dimension. Il a donc fallu faire « avec les moyens du bord » et sur une période très restreinte. En tout cas, le collectif a réussi en peu de temps à organiser une véritable campagne à moindre coût.

Pendant la période de récolte des signatures, toutes les personnes qui promouvaient la pétition étaient bénévoles. Pour le local de campagne, comme

l'expliquait François Schreuer à la presse courant septembre : « *C'est un ami designer qui nous prête en fait le rez-de-chaussée de sa maison. Un local où on trouvera la pétition à signer mais aussi un endroit où les Liégeois et Liégeoises pourront obtenir toutes les infos nécessaires à expliquer notre combat. Nous y exposerons aussi ce à quoi Liège pourrait ressembler en 2015 si elle était capitale européenne de la culture.* ¹²³ » Ensuite, au cours de la campagne pour la consultation populaire, le schéma s'est répété. Lors d'une visite des lieux, François Schreuer nous explique que les conteneurs qui font office de « Q.G. » du collectif n'ont rien coûté car ils ont été prêtés par le responsable de l'entreprise qui les fournit. Ces deux « boîtes » placées en plein centre ville, juste en face des bureaux du bourgmestre, sont à eux seuls, une provocation et un outil visuel, le taureau ayant ici l'air de charger l'hôtel de ville :



Le local de campagne sur la place du marché, face à l'Hôtel de ville.

D'autre part, une des personnes du collectif travaille en collaboration avec une imprimerie et a obtenu, par exemple, l'impression à prix coûtant des affiches et des flyers. Enfin, le collectif a, à plusieurs reprises, organisé des événements qui lui ont permis de récolter des fonds tout en communiquant sur son action. C'est le cas par exemple de la soirée de lancement de la campagne et du site Internet qui a eu lieu le 30 juin 2008 ou bien des concerts organisés le 19 septembre 2008. D'autres fêtes ont par ailleurs ponctué les évolutions de la situation.

Maintenant que nous avons abordé l'aspect « pratique » de la campagne menée par le collectif, nous allons maintenant nous pencher sur une dimension qu'il semble impossible de négliger dans notre étude : la relation entre le mouvement et les médias.

¹²³ MARTIN Pierre, « “Liège 2015”: un local pour votre signature », *La Meuse*, mercredi 17/09/08

Nous allons voir qu'il ne s'agit pas d'une relation à sens unique et que tant les journalistes que les membres du collectif ont su tirer parti de cet outil.

2.3.2. Dialectique médiatique et variation du répertoire d'action

La question de la place des médias dans l'étude d'une mobilisation reste comme le souligne Arnaud Mercier¹²⁴, « un indécidable scientifique ». Pour lui, « *la réflexion sur le rôle des médias en situation de crise ou de conflit social est toujours socialement investie d'où son extrême ambiguïté. On fait des médias tantôt "des observateurs, des acteurs, ou des boucs émissaires" (Dagenais, 1992)* ». Dans le cadre de notre étude, nous ne pouvons pas passer à côté d'une réflexion sur ce sujet. En effet, si le rôle et l'influence des médias dans une situation de conflit social ne sont jamais clairement définis, il est toujours intéressant de s'interroger sur l'enjeu qu'ils présentent, d'autant plus que, nous allons le voir, les médias ont été très présents tout au long de la mobilisation pour Liège 2015. Nous allons voir que la relation entre le collectif et les médias s'est instaurée dès le départ et qu'elle s'inscrit dans une réciprocité intéressante.

- Couverture médiatique de l'initiative Liège 2015

A titre introductif nous voulons ici reprendre la définition du rôle de la presse quotidienne dans une démocratie donnée sur le site des journaux francophones belges¹²⁵ : « *Dans une société démocratique pluraliste, le rôle de la presse est d'informer les citoyens, de répondre à leur droit fondamental à l'information, de veiller en toute indépendance à la libre circulation des informations et des idées. Elle doit avoir le droit de recueillir et de publier, sans entrave, informations et commentaires pour apporter au public les moyens de se forger une opinion.* » C'est surtout la dernière phrase qui nous intéresse ici. Il semble en effet que cette définition soit elle-même illustrée par la couverture médiatique de notre objet.

¹²⁴ MERCIER Arnaud, « Mobilisation collective et limites de la médiatisation comme ressource. L'exemple du mouvement pacifiste de 1991 à la télévision française », p.233, dans *Sociologie de la protestation – Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Coll. « Sciences humaines et sociale », l'Harmattan, 1993

¹²⁵ Site des journaux francophone de Belgique : <http://www.jfb.be/jfb.asp?cat=6&cat2=50>

Nous l'avons évoqué en introduction, au cours de notre étude, nous nous sommes attelés à la constitution d'une revue de presse la plus exhaustive possible sur Liège 2015. A ce jour, nous comptabilisons sur ce seul sujet¹²⁶ plus de 96 articles de presse et 9 reportages télévisés. A titre indicatif, les articles sont répartis comme suit : *Le Soir* : 31 articles ; *La Meuse* : 21 articles ; *La Libre Belgique* : 15 articles ; *RTBF* : 6 articles ; *La dernière Heure* : 3 articles ; *RTL info* : 4 articles ; *ACTU 24* : 5 articles ; autres : 7 articles plus divers communiqués de presse ou assimilés ainsi que 4 articles dans la presse flamande ; *RTC Télé Liège* : 9 reportages. Cette liste couvre les articles parus entre avril 2008 et février 2009 dans la presse belge et ne reprend pas les articles qui traitent de Mons 2015 ou ceux parus après la consultation populaire du 22 février. Pour cette raison, nous pouvons affirmer que l'initiative Liège 2015 a été extrêmement bien relayée par les médias (principalement PQR et PQN) locaux mais aussi nationaux avec une moyenne de plus de deux articles par semaine sur l'ensemble de cette période...

Afin de mieux saisir l'ampleur de la couverture médiatique de l'initiative Liège 2015 et de tous les événements qui y sont liés, nous souhaitons ici revenir brièvement sur les lignes éditoriales des titres de la presse Belge¹²⁷ que nous avons pu étudier lors de la constitution de notre revue de presse et que nous venons d'évoquer.

Le Soir est le quotidien francophone le plus lu en Belgique et souvent considéré comme le plus « fiable ». Généraliste, à tendance centre-gauche laïque, il se veut progressiste et indépendant. L'autre grand quotidien de référence pour la plupart des belges francophones est *La Libre Belgique*. Ce dernier, dont la ligne éditoriale reste proche de la droite conservatrice, fut longtemps à forte tendance catholique, tout comme son pendant en langue néerlandaise : *De Standaard*. Il fait partie du même groupe (et partage une partie de ses articles, notamment dans l'actualité régionale) que *La dernière heure*, quotidien surtout orienté vers le sport et les faits divers. Ces deux grands quotidiens se placent juste devant les six titres régionaux du groupe *Sud Presse* tels que *La Meuse*, quotidien populaire plutôt orienté à droite et très lu à Liège ou *La Province*,

¹²⁶ En date du 30 mai 2009 et concernant la couverture médiatique de l'initiative Liège 2015 entre avril 2008 et février 2009

¹²⁷ Panorama non exhaustif de la presse belge francophone réalisé grâce aux informations fournies par F.S., au site Wikipédia et à la rubrique « *Les quotidiens d'actualité de la presse écrite francophone* » du site de recherche d'informations sur Internet : <http://www.lesannuaires.com/revue-de-presse-journaux-en-ligne.html>, consulté le 12/05/09

son homologue montois. Enfin, notre objet a donné lieu à des articles dans des hebdomadaires tels que *Le Vif/L'Express*, premier hebdomadaire d'information en Belgique francophone. C'est un magazine qui se veut complet et traite toutes les facettes de l'actualité belge et internationale. A cela s'ajoutent des supports « en ligne ». Par exemple, la *R.T.B.F.* (Radiotélévision belge de la Communauté française) est avant tout l'entreprise publique en charge de la radio et de la télévision pour la Communauté française de Belgique (i.e. la Wallonie et Bruxelles), mais son site¹²⁸ se présente comme celui d'un journal en ligne et propose les informations quotidiennes. De la même façon le site *RTL info* propose l'actualité belge et internationale en continu sur Internet. De son côté *Actu24* est premier site d'information des régions en Belgique, partenaire des quotidiens *Vers l'Avenir*, *Le Jour* et *Le Courrier*. Enfin, *R.T.C.-Télé Liège* est une chaîne de télévision locale de la Province de Liège et les reportages que nous évoquons sont disponibles sur son site Internet¹²⁹.

Ce qui est intéressant ici, c'est de voir que le projet initié par deux liégeois n'a pas été circonscrit, en terme de diffusion de l'information, à la seule Province de Liège. Bon nombre d'articles sont parus dans *Le Soir* ou *La Libre Belgique*. Il faut également noter que si *Le Soir* contient une rubrique « régions » et que c'est dans cette rubrique que la plupart des articles sur notre objet ont été publiés, une quantité non négligeable a été publiée dans les rubriques « culture » mais aussi « politique ». Liège 2015 a également fait l'objet d'un dossier de 3 pages, de la Une et de l'Edito du *Soir – Edition de Bruxelles* du 18 novembre 2008. De plus à certains moments de la mobilisation, Liège 2015 a fait la Une des journaux précédemment cités voire a entraîné la création de dossiers spéciaux ou de séries d'articles (un par jour dans *La Meuse* la semaine précédant la consultation populaire par exemple).

Enfin, il nous faut préciser que l'initiative Liège 2015 a également dépassé les frontières de la Belgique pour apparaître dans les médias français. Les deux exemples que nous en avons sont très différents. Le premier est le ralliement à la cause du *Groland*¹³⁰ via un duplex vidéo humoristique dans lequel le « président » invite les

¹²⁸ Voir le site : <http://www.rtb.be/info/>

¹²⁹ Voir le site : <http://www.rtc.be/>

¹³⁰ Groland est un pays imaginaire créé par Jule-Edouard Moustic et son équipe pour la chaîne télévisée Canal +. A travers ses émissions ils parodient l'actualité française et internationale.

liégeois à signer la pétition d'un « *Vive Groland ! Vive Liège 2015* »¹³¹ alors que le second est une explication de Liège 2015 dans le très sérieux journal *Le Monde*¹³², Jean-Pierre Stooobants lui accordant près de la moitié de son article sur Liège¹³³.

Cette forte médiatisation peut aussi s'expliquer par le caractère inédit de l'initiative Liège 2015. A cela s'ajoutent d'autres facteurs, assez proches de ceux que Patrick Hassenteufel avance pour expliquer la réussite de la médiatisation des mobilisations infirmières de 1991¹³⁴. Tout d'abord le fait que l'initiative Liège 2015 s'inscrit dans un secteur porteur en terme d'opinion publique, celui de la revendication, de la dénonciation de la partitocratie belge, celui de la critique des accords politiques, etc. Ensuite parce que, comme nous l'avons évoqué dans le point précédent, le mouvement était porté par des acteurs jeunes et dynamiques, représenté par des personnalités atypiques susceptibles d'attirer l'attention des médias et du public. Enfin, parce que le discours véhiculé étant « tridimensionnel », il était plus à même d'intéresser une large audience et prêtait au développement.

Nous allons voir en effet que l'initiative Liège 2015 s'inscrit dans une sorte de dialectique médiatique, le collectif utilisant la presse comme ressource et les relations presse comme une des modalités de leur répertoire d'action et les journalistes qui voient là une information intéressante et quasi « prête à l'emploi ».

- R.P. et mise à l'agenda médiatique de l'initiative Liège 2015

Pour certains auteurs, l'investissement de la scène politico médiatique s'avère être l'un des moyens les plus efficaces de promouvoir et diffuser sa cause quand il s'agit de marquer les esprits et de faire entrer dans le débat public des questions délicates que

¹³¹ Le reportage, (comprenant un duplex entre Mikaël du Groland et Bouli Lanners le cinéaste liégeois ainsi qu'une « allocution du président de Groland ») a été diffusé le 18 octobre 2008. Il est disponible à l'adresse suivante : <http://www.youtube.com/watch?v=2oxLML6OWZU>, consulté le 18/05/09

¹³² *Le Monde* est un quotidien français considéré comme un des plus « sérieux » de l'éventail journalistique français.

¹³³ STROOBANTS Jean-Pierre, « Nouvelle gare, musée rénové : Liège donne du tonus à la Wallonie », *Le Monde*, 25 septembre 2008

¹³⁴ HASSENTEUFEL Patrick, « Les automnes infirmiers (1988-1992) : dynamiques d'une mobilisation » dans *Sociologie de la protestation – Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Coll. « Sciences humaines et sociale », l'Harmattan, 1993

l'agenda médiatique ou les responsables politiques n'auraient pas forcément traitées de la même façon sinon.

L'idée est que dans une société où tout est communication, le collectif voyait son intérêt dans la publicisation maximale de son action pour plusieurs raisons : sa légitimation, la prise de conscience de la situation par le lectorat mais aussi par les responsables politiques, la possibilité de « recruter » de nouveaux soutiens, etc. Pour mener à bien cette mission, le collectif s'est adonné à la pratique désormais courante des R.P. (Relations presse) avec l'organisation de conférences de presse, la publication en ligne de communiqués, la rédaction de dossier de presse à destination des journalistes bruxellois, etc. ; et ce dès l'origine du projet.

Les R.P. sont en fait les personnes qui fournissent aux journalistes des informations « prêtes à l'emploi » susceptibles de les intéresser. Il s'agit le plus souvent de communiqués de presse, mais lorsqu'une relation de confiance est instaurée entre les acteurs, cela peut prendre la forme de coups de fil ou d'email directement entre les personnes ressources et les journalistes. A ce sujet, si au départ nous nous interrogeons sur les raisons qui ont donné lieu à l'interview d'Alain de Clerck dans l'article du mois d'avril 2008 faisant suite à la victoire du Standard, celui-ci nous explique qu'à l'origine, c'est lui qui a contacté une de ses connaissances journaliste au *Soir* : « *je lui ai téléphoné pour expliquer que je voulais faire une grosse fête pour le Standard et que cela serait à la fois un symbole du renouveau à Liège et une fête pour lancer mon idée de « Liège 2015 ». De là il y a eu deux articles dans Le Soir, un régional « Pour lancer 2015 » et un national « A bout portant ».*¹³⁵ » Nous souhaitons ici nous pencher sur deux points.

Le premier est qu'il est intéressant de voir que, comme nous l'évoquions dans notre analyse du discours du collectif, le message, dès l'origine, était de plusieurs ordres. Le fait que dans une même édition deux articles soient parus est révélateur à ce niveau là. En effet, on peut voir que le premier, « régional » est intitulé *Pour lancer 2015* et qu'il aborde l'aspect plus culturel et local de l'initiative ; tandis que le second, ne serait-ce que par le titre *A bout portant*, donne tout de suite le ton et souligne la dimension vindicative et politique du projet que le journaliste juge susceptible d'intéresser une audience nationale plus large.

¹³⁵ Entretien avec Alain de Clerck, 11 mai 2009

Le second point concerne d'avantage la dimension complexe du rapport entre les acteurs publics (ou non) et les journalistes. Il est possible de supposer que si Alain de Clerck n'avait pas mobilisé son réseau personnel et n'avait pas eu de connaissance journaliste, l'initiative Liège 2015 n'aurait pas eu la même ampleur ou du moins ne se serait pas inscrite aussi vite sur l'agenda médiatique et à l'ordre du jour du conseil communal. En effet, nous pouvons considérer, à la suite de Marcos Giadas¹³⁶, *qu'il est difficile pour un acteur social de faire seul son entrée sur la scène médiatique [et que] c'est en grande partie grâce à des rapports de coopération avec d'autres acteurs qu'il parvient à être mis en scène.* » Cela nous place des lors dans une logique de réseau et de capital social. Le statut d'artiste et de personnalité publique d'Alain de Clerck (au moins à Liège) que nous avons évoqué dans la première partie de notre étude lui a donc fourni une ressource non négligeable en terme de mobilisation. Cet aspect a véritablement un impact dans la réussite de la mise à l'agenda du projet Liège 2015 puisque le journaliste en question aurait pu ne pas juger l'information intéressante que cela soit en terme de ligne éditoriale, de temporalité, d'audience, etc. Bien que, comme l'explique M.Giadas¹³⁷, *le notable médiatique pourra d'autant plus compter [sur la coopération des journalistes] qu'il sera en mesure de leur apporter un capital social et médiatique déjà consistant qui augmentera la valeur du récit qu'ils co-construisent.*

La stratégie employée par le collectif était donc de créer une relation de confiance et de réciprocité entre les médias et le comité Liège 2015. En effet, si nous parlons de dialectique médiatique, c'est parce que cette relation entre mobilisation et mise à l'agenda médiatique n'est pas à sens unique. L'utilisation des médias fait partie du répertoire d'action du collectif, et la couverture médiatique de l'initiative Liège 2015 profite aux médias qui lui accordent ce qu'on appelle une *newsworthiness*¹³⁸, une valeur médiatique. L'extrait d'entretien¹³⁹ suivant nous semble directement illustrer cette idée de réciprocité de la ressource : « *Les actions d'Act Up sont incroyablement bien*

¹³⁶ GIADAS Marcos, *L'étude des corpus médiatiques. L'effet de la concurrence*, GERIICO – Evry, article disponible en ligne : <http://www.sfsic.org/congres_2008/spip.php?page=imprime&id_article=120>, consulté le 01/06/09

¹³⁷ GIADAS Marcos, op.cit.

¹³⁸ Terme issu des travaux américains sur « *l'agenda setting* » et repris notamment par Erik Neveu.

¹³⁹ Entretien de Vincent Olivier, journaliste santé à L'Express, effectué par C. SANTO, *La stratégie de communication d'Act Up-Paris : de la provocation à la réflexion*, mémoire de l'Institut Français de Presse, Université Paris II, 1997, p. 85.

organisées. Act Up a des dossiers sûrs. Ils ont l'intelligence de travailler avec les médias, la main dans la main. C'est-à-dire qu'en fait lors d'une action, il y a un journal, une télévision, une radio et tous on bossait ensemble. C'est un jeu qui se fait entre Act Up et les médias qui est "donnant-donnant". Ils nous amènent presque sur un plateau une bonne information en échange de quoi nous on fait une couverture maximale ».

Enfin, une fois l'intérêt des médias acquis à la cause, il s'agit de le maîtriser (nous verrons que parfois, les médias ont eu un effet « boule de neige » et qu'ils ont pu stigmatiser certains actes ou personnes) et de ne pas le perdre. On peut ici, avec le recul, avancer que l'initiative Liège 2015 avait toutes les caractéristiques nécessaires pour tenir les journalistes et le public « en haleine ». Il ne faut en effet pas oublier que le journaliste est aussi pris dans une logique économique. La presse de nos jours est soumise à diverses politiques éditoriales et il y a derrière chaque titre un enjeu commercial évident. Il faut donc au journal « faire des lecteurs », du chiffre, et pour cela, l'idéal, en plus de créer/montrer un événement, c'est en quelque sorte de faire du « teasing », du « feuilleton »... Et dans ce domaine, le collectif Liège 2015, sans le vouloir, a fait fort. En effet, au delà de l'intérêt premier qu'ils ont pu avoir pour l'idée et pour le projet entrepris, celui pour l'identité collective véhiculée par le collectif et pour les idées auxquelles il fait appel, etc., les médias ont été « servis » en terme de « rebondissements ». Liège, et c'est aussi pour cela qu'elle a suscité notre intérêt d'étudiant chercheur, a été le théâtre d'une pièce en plusieurs actes soumise à de multiples retournements de situation parmi lesquels nous pouvons citer : les accords de décembre 2008 pour l'abandon de la cause et leur rupture, la diabolisation ponctuelle de certains membres du collectif, le changement de position du bourgmestre et l'organisation au dernier moment d'une consultation populaire d'initiative communale, etc.

Pour finir, il nous faut revenir sur le point le plus évident justifiant de la couverture médiatique de l'initiative Liège 2015 : il s'agissait d'une information vérifiable, inédite et en prise avec des logiques politiques et culturelles à même d'intéresser les belges et donc les médias.

Nous voyons donc que la mise à l'agenda médiatique d'un problème et sa publicisation dépendent de plusieurs facteurs, de plusieurs acteurs qui y voient chacun

leurs intérêts. A cette dimension médiatique « classique », nous voulons maintenant ajouter l'utilisation par le collectif des ressources offertes par le média Internet. En effet, nous allons voir que la mobilisation et la transmission de la cause se sont également faite sur le Web.

- Variation dans le répertoire d'action du collectif : l'usage des N.T.I.C.

Si les travaux sur le sujet sont encore assez peu nombreux, il nous semble impossible de négliger un nouvel aspect de cette « ressource médiatique » : l'utilisation des N.T.I.C. (Nouvelles technologies de l'information et de la communication). En effet, comme nous l'on montré la campagne d'Obama aux USA ou encore celle pour le Traité européen, Internet devient de plus en plus utilisé pour informer, débattre et mobiliser, notamment en période de campagne. En d'autres termes, nous souhaitons ici nous pencher sur une dimension non négligeable de la mobilisation Liège 2015 : celle qui à eu lieu sur le Web.

Nous l'avons vu, aujourd'hui, la maîtrise des supports d'information est *«une ressource non négligeable pour les mouvements sociaux, dans la construction des identités et la mobilisation nécessaire à l'action collective en direction de l'opinion publique et des autorités¹⁴⁰»*. Le collectif a tenté rapidement de mettre à profit la « ressource médiatique » par le biais de son réseau et de sa connaissance des logiques propres aux médias. Comme nous l'avons vu précédemment, la mise sur pied du projet s'est faite très rapidement. Le jour même de la parution de son intervention dans *Le Soir*, Alain de Clerck était contacté par François Schreuer, et lendemain les deux hommes se rencontraient pour discuter de l'idée fraîchement lancée. C'est au cours de cet entretien que l'idée d'une pétition a émergé, et quelques heures après leur rendez-vous, François Schreuer publiait, sur le site <petitions.agora.eu.org> un « *Appel public pour que Liège soit capitale européenne de la culture en 2015¹⁴¹* ». Dans la foulée, le site était lancé et il semble alors que la campagne ait en fait commencé sur Internet.

¹⁴⁰ CHAMBAT, Pierre, « La démocratie assistée par ordinateur. Enjeux et impacts des T.I.C. », I.R.I.S.-T.S.-Paris-Dauphine, version remaniée d'un rapport effectué pour le High Level Expert Group on Social and Societal Aspects of the Information Society, Bruxelles, Commission des communautés européennes, 1997, p. 12.

¹⁴¹ Voir le texte de la pétition évoqué plus haut

Lorsqu'on lui pose la question de l'utilisation des nouveaux médias par le collectif, Alain de Clerck explique que François est un habitué qui *« maîtrisait déjà très bien ces choses là, (...) le soir même il avait lancé le site Liège2015.be et quelques heures après on avait 400 signatures! »*¹⁴²

Il est intéressant de voir qu'ici, deux de modalités du répertoire d'actions du collectif se rejoignent. En effet, les pétitions procèdent de répertoires plutôt traditionnels et visent à rassembler un nombre maximum de personnes autour d'une mobilisation par l'apposition de leur signature à la suite d'un texte. A ce moyen relativement classique s'ajoute alors la dimension Internet qui tend de plus en plus à y être reliée. Fabien Granjon¹⁴³ explique à ce sujet que les pétitions ont assez rapidement été diffusées sur le Web en complément des moyens de récolte de signatures habituels (à savoir l'interpellation des citoyens dans la rue, etc.) mais parfois même en remplacement de ces méthodes. Pour lui, *« l'usage des technologies de l'Internet autorise en effet d'organiser rapidement et à moindre coût, cette forme particulière de mobilisation du consensus. »* Et il ajoute que *« la pratique du courrier électronique facilite notamment une dissémination ramifiée de la pétition auprès de larges cercles d'internautes. Personnalités, figures médiatiques, relations personnelles, abonnés de listes de diffusion et autres organisations disposant d'attributs digitaux d'adressage seront ainsi directement sollicités »*. On peut en déduire qu'en couplant ces deux vecteurs de mobilisation, le collectif a tenté de mettre toutes les chances de son côté. D'ailleurs, la « numérisation » de la pétition n'est pas la seule utilisation que le comité Liège 2015 a faite des nouveaux médias.

→ Les blogs comme arènes de débat

Fort de ce démarrage «en trombes», et soucieux d'utiliser au mieux les possibilités offertes par le Web, le collectif crée aussi un blog¹⁴⁴

¹⁴² Entretien avec Alain De Clerck – le 11 mai 2009

¹⁴³ GRANJON Fabien, art.cit.

¹⁴⁴ «Contraction de «web» et de «log», il s'agit initialement d'un «journal web», plate-forme thématique, qui connaît depuis plus de deux ans en France un essor rapide et une diversification remarquable. Cet outil est devenu un véritable vecteur de communication de masse, présentant une grande variété de contenus et d'orientations éditoriales, constituant aujourd'hui « sans aucun doute la forme la plus aboutie d'expression individuelle sur Internet » (Guillaume Kessler, « Aspects juridiques du blog », Recueil Dalloz 2006, p.446). Ce succès s'explique par le fait que le blog répond à l'une des promesses d'Internet, à savoir permettre à tout un chacun d'user d'un moyen d'expression et de bénéficier d'un véritable média personnel, à titre privé ou professionnel, individuel ou collectif. »

<<http://blog.liege2015.eu/>>. Nous pouvons, au premier abord, nous demander si ces deux supports (site et blog) ne font pas double emploi. Cependant, il semble communément admis qu'un site Internet soit un outil plus « sérieux » que le blog qui lui, serait plus « informel » dans le sens où il permet et au collectif et aux lecteurs, militants ou détracteurs de s'exprimer. On peut également, au vu des motivations du collectif, avancer que si le site Internet est parfois un « passage obligé », et qu'il pourrait se suffire à lui-même ; le blog constitue une tribune d'expression qui laisse place aux débats et à la mutualisation des informations. Internet de ce point de vue, offre au militants la possibilité de créer des arènes d'expression plus libres et dégagées des circuits traditionnels de production et diffusion de l'information.

Enfin, s'il ne faut pas généraliser dans le sens où tout le monde ne possède pas un accès à Internet et où cela reste une ressource relativement récente et aléatoire, il convient de noter qu'aujourd'hui, pratiquement toutes les entreprises humaines possèdent un site Internet, et que les blogs dits « sérieux » se développent de plus en plus.

A ce propos, il est intéressant de remarquer que la diffusion de l'action du collectif et la mobilisation de militants via Internet ont été amplifiées par la reprise de ces thématiques sur les blogs personnels de membres ou sympathisants du collectif. Nous pouvons citer à titre d'exemple cet extrait d'un *post* du blog personnel de François Thoreau¹⁴⁵ : « *La mobilisation doit atteindre son apogée : dès ce mardi prochain, tout un chacun est invité à l'inauguration de notre local de campagne, rue du Stalon 4 (voir groupe facebook). Si des proches sont susceptibles de soutenir l'appel et de signer le formulaire légal (il faut habiter Liège et avoir plus de 16 ans), foncez! Un groupe facebook est créé pour toute personne qui s'engage à ramener 10 signatures. S'il atteint 600 personnes, c'est dans la poche!* ». On peut donc voir que la dimension « réseau » dont Internet est l'incarnation même, a été exploitée au maximum. De plus, si pour des raisons de clarté nous les avons supprimés ici, il convient de noter que cet extrait était truffé de liens hypertexte permettant de renvoyer le lecteur sur les sites concernés

Selon la définition qu'en fait Marjorie PONTOISE dans son mémoire « *Communication politique et communication électorale sur Internet* », disponible en ligne : http://www.memoireonline.com/06/07/506/m_communication-politique-et-communication-electorale-sur-l-internet5.html#fn47, consulté le 10/05/09

¹⁴⁵ THOREAU François, *Liège 2015 : quand la Communauté française accélère (!)*, sur son blog « Périscope » le 12 septembre 2008, en ligne :

<http://209.85.229.132/search?q=cache:xp_brFKeFroJ:periscope.be/2008/09/+li%C3%A8ge+groupe+des+600+signatures&cd=10&hl=fr&ct=clnk&gl=fr> consulté le 12/05/09

(groupe facebook, etc.) « en un clic ». Les objectifs d'information et de mobilisation du collectif ont été véhiculés sur le Net de deux manières : une que l'on pourrait qualifier de « labellisée Liège 2015 », en ce qu'elle prend place dans des arènes dédiées au et créées par le collectif ; et une plus diffuse mais non moins efficace issue de la propagation en ligne, par des acteurs plus ou moins concernés, de la problématique 2015 ou d'un de ses trois axes (à savoir la dimension artistique, le titre de C.E.C. et la dimension politique).

→ La mobilisation du réseau Facebook

Une autre plateforme en « expansion » ou du moins « à la mode » que le collectif choisi d'utiliser pour sa communication est le site communautaire Facebook. Peu de temps après le lancement de la pétition et du site, le collectif se déploie sur ce nouveau médium. Il crée tout d'abord un groupe « *Liège, capitale européenne de la culture en 2015!*¹⁴⁶ », administré par deux des piliers du collectifs que nous avons déjà évoqués : François Thoreau et François Schreuer. Ce groupe qui a été « alimenté » pendant toute la campagne de mobilisation, constitue en quelque sorte une forme de compilation du site et du blog du collectif mais sur Facebook. Un lien de renvoi vers les deux plateformes était d'ailleurs présent sur la page (et de la même façon que sur les deux autres supports, les événements à venir étaient postés dans la rubrique « événements »). En date du 12 mai 2009, moment où nous écrivons sur le sujet, le groupe - qui n'est plus ouvert puisqu'il n'est plus d'actualité, compte 8348 membres. L'idée d'une déclinaison du répertoire d'action du collectif dans le but de toucher un maximum de personnes se retrouve donc ici encore.

C'est dans cette même optique que sur le site de Liège 2015 on trouve, dans la rubrique « campagne », l'incitation suivante : « *sur ce site vous trouverez des affiches à télécharger, des bannières pour les sites web, notre logo sous différents formats,... Ceux qui utilisent ce système pourront aussi jeter un oeil (et prêter la main) à la campagne menée sur Facebook.*¹⁴⁷ » Nous pouvons voir que l'idée est vraiment, comme dans une campagne politique avant des élections, de toucher le plus de gens, de susciter un

¹⁴⁶ Ce groupe est visible par les personnes membres du réseau Facebook à l'adresse suivant : <http://www.facebook.com/topic.php?uid=25100769770&topic=6344#/group.php?gid=15902316323>

¹⁴⁷ Voir le site : <http://liege2015.eu/la-campagne/>

nombre d'adhésion maximal, et de transmettre de l'information, ne serait-ce que visuelle, à un public le plus large possible.

Dans cet esprit, l'exemple le plus frappant de l'utilisation du support Internet pour mobiliser et récolter des signatures et sans conteste le lancement, le 15 septembre 2008, du « groupe des 600 ». Intitulé : « *Si on est 600 dans ce groupe, Liège sera capitale..*¹⁴⁸ », il montre bien que le collectif utilise toutes les ressources à sa disposition pour récolter des signatures. Le principe est relativement simple et procède de la logique du réseau : le groupe est mis en ligne dans l'idée que chaque personne qui le rejoindra devra faire remplir une feuille de dix signatures. De là, les créateurs du groupe y invitent les membres de leur réseau personnel (leurs « amis » dans le langage Facebook). Chaque personne répondant à l'invitation étant susceptible d'inviter ses propres amis, etc., on peut vite arriver à une ramification non négligeable. De plus, à chaque fois que l'on rejoint un groupe sur Facebook, l'ensemble de nos « amis » en est informé. Ce simple fait permet une transmission d'information et donc une visibilité importante pour le collectif.

Si l'idée peut sembler ingénieuse, dans les faits, « *cette expérience se révélera peu fructueuse.*¹⁴⁹ ». Pour Alain de Clerck, cela s'explique par le fait qu'adhérer à un groupe, ce n'est pas s'engager et que Facebook ne sert pas à grand-chose dans cette optique là. Pour lui, « *c'est bien beau, par exemple, d'adhérer à un groupe de soutien pour les sans-papiers sur Facebook, mais ça leur fait une belle jambe!*¹⁵⁰ ». Plus sérieusement, nous pouvons, à la suite de Fabien Granjon, émettre l'hypothèse que « *la probabilité pour qu'un individu s'engage, suite à la réception d'un appel à mobilisation lancé sur une liste de diffusion [ou via un groupe Facebook] tient en partie (...), à la nature de l'engagement demandé : si l'action sollicitée peut être réalisable à distance, c'est-à-dire sans qu'il y ait obligation de se présenter physiquement, il y a de bien meilleures chances pour qu'elle soit suivie (...)*¹⁵¹ » En d'autres termes, si la signature de la pétition en ligne (ou encore l'adhésion au « groupe des 600 ») a, comme nous l'avons vu, été un succès, l'appel à faire signer d'autres personnes ne l'a pas été pour la simple

¹⁴⁸ <http://www.facebook.com/group.php?gid=26089219513>

¹⁴⁹ Liège 2015.be, rubrique « chronologie ».

¹⁵⁰ De CLERK Alain, entretien du 11 mai 2009

¹⁵¹ GRANJON Fabien, « Les répertoires d'action télématiques du néo-militantisme », *Le Mouvement Social*, 2002/3, N°200, p. 11-32.

et bonne raison qu'il impliquait un déplacement ou du moins un effort « concret » de la part des membres du groupe.

→ Internet, une « arme » à double tranchant.

Si, nous l'avons vu, les ressources offertes par Internet au collectif en terme de « réseautage » et de diffusion de l'information en vue de faire adhérer le plus de personnes possible à leur cause sont importante ; nous pouvons avancer au moins trois limites à cette modalité nouvelle de mobilisation.

Nous n'allons pas nous appesantir sur la première car nous l'avons déjà évoquée un peu plus haut. Il s'agit de la différence entre un engagement « direct » et un engagement « distancié ». En effet, nous l'avons dit, il semble que rejoindre un groupe Facebook ou s'abonner à une liste de diffusion ne requière pas la même implication qu'aller dans les rues récolter des signatures ou déposer des affiches chez les commerçants locaux.

La seconde est le pendant direct de l'utilisation des ressources médiatiques modernes. En effet, il est presque inutile de préciser que cette « outil » est à disposition de tous, et donc, à celle des opposants au collectif Liège 2015. Si aucun collectif « Non à Liège 2015 » ne s'est créé, de façon concrète ou via un site web, nous avons relevé des prises de position parfois véhémentes et souvent éclairantes concernant le débat 2015. Sur Facebook tout d'abord, il existe notamment un groupe intitulé : « *Pour ceux qui pensent que Liège ne mérite pas d'être capitale de la culture*¹⁵² ». La lecture des commentaires postés sur ce site donne un aperçu du point de vue des partisans de l'opposition à « Liège Capitale européenne de la culture » ou au collectif. D'autre part, les personnes ne soutenant pas ou plus le collectif ont pu, elles aussi, s'exprimer à ce sujet sur leurs blogs personnels. C'est le cas par exemple de Hassan Boussetta,

¹⁵² Groupe créé par Greg BERGER

« Pour tous ceux qui pensent que Liège est le seul endroit au monde où :

L'idée de faire une pétition pour avoir le droit de demander aux gens si ils veulent que leur ville aie l'honneur de figurer parmi les prétendants à un titre qu'elle ne mérite pas existe.

On ne se rend pas compte que l'on est une ville de province.

L'esprit de fronde qui caractérisait ses habitants est de l'histoire ancienne. »

Les différents « forums » de discussion et les débats sont encore en ligne à l'adresse suivante :

<<http://www.facebook.com/topic.php?uid=25100769770&topic=6344#/group.php?gid=25100769770>>, consulté le 2/06/09

conseiller communal (P.S.) à la ville de Liège¹⁵³ ou encore de Jean-Paul Rousseau, directeur de l'O.P.L. (orchestre philharmonique de Liège), lorsqu'il publie un post intitulé : « *Pourquoi je ne signerai pas*¹⁵⁴ ». Sur ce blog, comme sur quelques autres, s'ensuit un véritable débat, passionné, entre les partisans et les opposants de Liège 2015, et au sein de ces deux entités, entre ceux qui sont contre les capitales culturelles mais pour l'initiative du collectif, entre ceux qui sont contre le collectif mais aussi contre la particratie, etc. A ce titre, il nous semble que - si ils ne constituent pas un point de passage obligé lors d'une campagne de mobilisation, dans le cadre de l'initiative Liège 2015, les blogs aient été les véritables arènes de débat souhaitées notamment par François Schreuer.

La dernière limite que nous pouvons dégager de notre analyse, est la difficulté de maîtriser l'information. En effet, ce que nous qualifions un peu plus haut d'information « labellisée Liège 2015 », c'est-à-dire directement produite et diffusée par le collectif est toujours susceptible d'être reprise de façon plus ou moins arbitraire, d'être déformée, etc. Cela n'est bien sûr pas le propre de notre objet mais la simple constatation d'un fait de plus en plus répandu avec l'utilisation croissante d'Internet. Si on peut y trouver une utilité comme lorsque René G. Thirion, membre du collectif publie sur un site spécialisé des communiqués de presse « prêts à l'emploi » susceptibles d'intéresser les journalistes, il ne faut pas négliger le fait qu'aujourd'hui, les journalistes (et les lecteurs) sont de plus en plus au fait des nouvelles technologies et s'informent eux aussi largement via le Web. Ils sont donc à même de tomber sur des argumentaires convaincants dont les sources ne seront pas forcément claires ou fiables. Un détournement de l'identité collective promue par l'initiative Liège 2015 est donc rendu plus facile sur Internet que dans la presse, bien que, nous l'avons vu, la presse aussi joue un rôle de cadreur du débat.

En conclusion sur ce point, nous pouvons dire que si Internet a permis d'élargir le répertoire d'action du collectif, il ne l'a pas « dominé ». Tout d'abord parce que l'utilisation de ce que l'on appelle aujourd'hui les « nouveaux réseaux sociaux » ne

¹⁵³ Avec par exemple l'auto interview « *Liège 2015 pourquoi je voterai NON lors de la consultation populaire du 22 février* » qu'il publie sur son blog <http://boussetta.blogspot.com/2008/12/lige-capitale-europenne-de-la-culture.html>, consulté le 2/04/09

¹⁵⁴ ROUSSEAU Jean-pierre, « Pourquoi je ne signerai pas », sur son blog *La vie, la musique, les idées en liberté*, publié le 22/05/08, disponible en ligne <<http://rousseaumusique.blog.com/3140867/>>, consulté le 09/01/09

semblent être qu'une déclinaison, une transposition d'un réseau social qui existe préalablement « off Web » et que nous l'avons dit, l'utilisation de cette ressource n'est pas encore un passage obligé de l'expression militante - bien qu'on puisse avancer qu'elle tend à le devenir. Ensuite parce que, comme nous l'avons vu précédemment, la publicisation de l'action du collectif s'est faite en grande partie de par la mise à l'agenda de la cause dans les médias plus traditionnels que sont la presse écrite et la télévision locale. Comme l'explique Fabien Granjon¹⁵⁵, les membres du collectif *savent pertinemment que le principal forum où sont couvertes et mises en scène leurs actions protestataires reste les médias traditionnels qui ne peuvent plus être appréhendés comme simples supports faisant écho à leurs discours, mais bien comme acteurs à part entière des interactions des groupes mobilisés.* »

Nous venons donc de voir comment le projet Liège 2015 s'était structuré autour de deux personnes à l'initiative du mouvement, comment d'une idée lancée dans la presse ils sont arrivés à une véritable mobilisation, et par quels moyens. Nous nous sommes également penchés sur le répertoire d'action du collectif et sur la dimension médiatique de notre objet. Désormais, il nous reste à nous intéresser à un autre aspect de l'objet « Liège 2015 », sa relation avec le monde politique dans lequel il s'inscrit.

¹⁵⁵ GRANJON Fabien, art.cit.

III – Dimension politique et stratégie des acteurs

Après avoir traité du collectif, de son identité et de ses revendications, nous allons nous attarder sur l’environnement social et politique dans lequel il prend place. En effet, il nous faut maintenant aborder les différents enjeux et conflits qui sous-tendent et nourrissent la mobilisation Liège 2015, notamment dans la relation entre le collectif et la municipalité/le bourgmestre de Liège. Nous nous intéresserons à l’évolution de la position du bourgmestre, mais aussi aux divers partis politiques en présence et bien sûr, à la dimension politique des revendications du collectif. En d’autres termes, nous allons ici tenter d’analyser les rationalités des acteurs en présence autour de l’initiative Liège 2015 Capitale européenne de la culture.

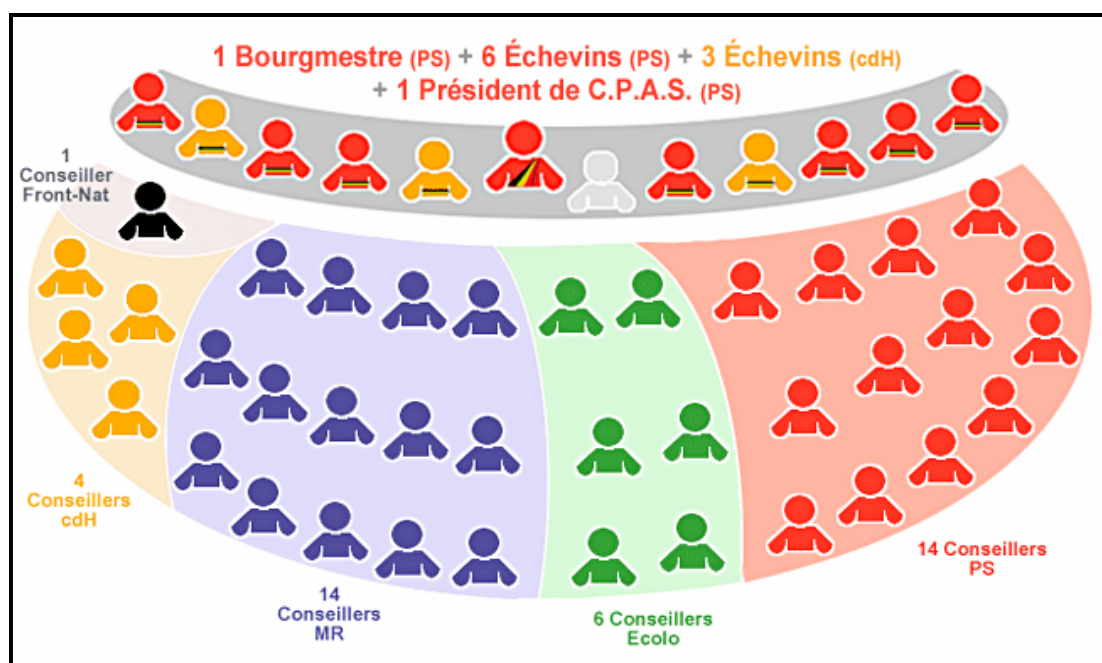
3.1. Imposition de la problématique « Liège 2015 » sur l’agenda politique liégeois

Si dans notre seconde partie nous avons abordé la mise à l’agenda médiatique (ou *agenda setting*) de Liège 2015, nous souhaitons maintenant nous pencher sur un autre modèle celui de la mise à l’agenda politique. En d’autre terme, sur la façon dont le problème « Liège 2015 » s’est imposé à l’ordre du jour du conseil communal de la ville et sur la nécessaire prise de position du bourgmestre. Nous employons ici le terme « nécessaire » car nous allons voir que le bourgmestre de Liège n’a pas pu faire « abstraction » de l’initiative Liège 2015. Pour comprendre l’évolution de la position de Willy Demeyer, il nous faut donc revenir au moment où la situation perçue par Alain de Clerck est, comme nous l’avons vu en première partie, transformée en problème public.

3.1.1. Quelques considération sur l’organisation politique de la Ville de Liège

En Belgique, les élections communales ont lieu tous les six ans. Depuis 2006, le collège communal de la Ville de Liège est constitué comme suit : le bourgmestre (P.S.), six échevins P.S. ainsi que le président du C.P.A.S., et trois échevins cdH. En ce qui

concerne notre objet, le bourgmestre de la ville de Liège, nous l'avons déjà évoqué, est M. Willy Demeyer. L'échevin à la culture quant à lui est M. Jean-Pierre Hupkens. Au collège s'ajoutent les personnes élues lors des élections communales (ici celles de 2006) pour constituer le conseil communal. Pour résumer, nous pourrions dire que celui-ci « est à la commune ce que le parlement est à l'état, à ceci près que le collège fait partie du conseil communal (sauf le président du CPAS), tandis que le gouvernement est dissocié du parlement. Le conseil communal se réunit au moins dix fois par an (la loi l'y oblige) et prend les décisions essentielles de la politique communale. ¹⁵⁶ »



Composition du conseil communal de la ville de Liège ¹⁵⁷

Pour finir, précisons que les réunions du conseil communal sont ouvertes au public et présidées par le bourgmestre. Ces réunions ont lieu toutes les quatre semaines environ, les lundis à 18h30, à l'Hôtel de Ville de Liège, souvent surnommé « la Violette ¹⁵⁸ ». Le conseil communal y examine les points de l'ordre du jour établi par le collège, et les points complémentaires pouvant être introduits par les conseillers ne faisant pas partie du collège. De là, le collège examine ces points, débat et vote si

¹⁵⁶ Politique communale, site de la ville de Frasnes-lez-anvaing, disponible en ligne : <http://www.frasnes-lez-anvaing.ecolo.be/commune.html>, consulté le 7/06/09

¹⁵⁷ Illustration de la composition du conseil communal de la ville de Liège, disponible en ligne sur le site de la ville : <http://www.liege.be/cadreslg/cadojpv.htm> consulté le 7/06/09

¹⁵⁸ En référence au nom de la rue où il se trouve.

besoin. Suite à cela, les conseillers peuvent encore poser des questions orales au collège. « *Enfin une partie à huis clos a lieu pour examiner les points où des noms de personnes doivent être cités (cas d'engagement de personnel par exemple).*¹⁵⁹ ».

Maintenant que nous avons dressé les grande lignes de l'organisation politique de la ville de Liège, nous pouvons nous pencher sur ce qui nous intéresse plus directement, à savoir sa relation avec le collectif Liège 2015.

3.1.2. Une nécessaire prise en compte de la protestation

Nous l'avons vu, dès le départ, le projet Liège 2015 mûrit par Alain de Clerck a été médiatisé puisqu'il a fait part de ses intentions via une interview dans le journal *Le Soir*. Comme nous l'avons expliqué en première partie, c'est au moment de la publication de l'article que l'initiative Liège 2015 devient ce que l'on peut appeler un problème public. De là, Alain de Clerck est rejoint par François Schreuer et nos deux entrepreneurs de cause constituent une véritable mobilisation. En s'appuyant sur les théories de l'agenda issues de la science politique américaine et plus précisément sur l'article de M. Philippe Garraud concernant l'élaboration de l'agenda¹⁶⁰, on peut dégager plusieurs éléments qui soulignent la façon dont notre « problème » s'est imposé à la ville de Liège et comment celle-ci n'a eu d'autre choix que de prendre position à son sujet. Philippe Garraud met en lumière la diversité des processus de mise sur agenda et les différents facteurs qui les constituent.

Le collectif Liège 2015 semble avoir usé de tous ces attributs pouvant conduire à une mise sur l'agenda politique de initiative. La première, nous venons de l'évoquer, est la publicisation et la médiatisation du problème du début à la fin. En effet, « *une forte médiatisation, (...) en impliquant des publics plus larges, tend à accroître l'audience et l'impact du problème soulevé.* » et donc « *pousser à l'urgence du traitement par l'autorité publique* ». Alain de Clerck aurait pu décider de contacter le bourgmestre ou

¹⁵⁹ Comment se passe une réunion du conseil communal, *site de la ville de Frasnes-lez-anvaing*, disponible en ligne : <http://www.frasnes-lez-anvaing.ecolo.be/commune.html>, consulté le 7/06/09

¹⁶⁰ GARRAUD Philippe, « Politiques nationales : élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, vol. 40, 1990, p. 17-41.

l'échevin à la culture en privé, mais il a choisi un mode d'expression à même de toucher beaucoup plus de monde et de susciter des réactions variées et c'est ce qui constitue, nous l'avons vu, un élément déclencheur. Ensuite, le collectif s'est appuyé sur un élément plus concret que le jeu médiatique, il s'est approprié un répertoire d'action traditionnel de la mobilisation citoyenne : la pétition.

Le lancement de cette pétition, combiné à sa médiatisation, adosse le mouvement à la population liégeoise et par là même, force le bourgmestre et son collègue à s'exprimer sur le sujet et à prendre position puisqu'il est désormais impossible d'ignorer la protestation qui s'élève. Moins de deux semaines après le lancement de l'appel public pour que Liège soit capitale européenne de la culture, Willy Demeyer, bourgmestre de Liège, expose pour la première fois son point de vue dans un article du quotidien *La Meuse*¹⁶¹. Dès le départ, le ton est donné, pour lui « *le débat est déjà clos* » et il se prononce clairement contre l'idée d'une candidature de la ville au titre de capitale européenne de la culture, en arguant qu'il n'est pas question de revenir sur les accords ayant promis le titre à Mons. Il avance plusieurs raisons qui justifient sa position et ajoute, en direction du collectif : « *Même si la pétition en cours recueillait 100.000 signatures, je ne changerai pas d'avis.* ». C'est d'ailleurs sûrement cette position très tranchée qui a contribué à la cristallisation du mouvement Liège 2015 puisque quelques jours après, celui-ci organisait une conférence de presse stigmatisant le manque de respect de la nouvelle réglementation européenne et bien sûr, la position du bourgmestre.

Au lendemain de la parution de cet article, le collectif réaffirme sa volonté de maintenir son action et son souhait de réunir 5000 signatures pour le 26 mai, date du prochain conseil communal. Il espère que le point « Liège 2015 » sera abordé et soumis au vote du conseil. C'est en effet le sens des propos tenus lors d'une interview pour *Le Soir* : « *Il est probable que le prochain conseil débattenne de la possibilité de déposer une candidature, soutient le duo De Clerck Schreuer. Dans le journal le Soir de samedi dernier, des représentants de trois des quatre partis démocratiques (à savoir le CDH, MR et Ecolo) se sont prononcés en faveur de l'idée, ce qui pourrait laisser entrevoir rapidement une issue positive*¹⁶² ». Effectivement, suite à l'initiative, plusieurs personnalités politiques dont le premier échevin à la ville de Liège Michel Friket (cdH)

¹⁶¹ LEDENT Charles, « Liège capitale culturelle 2015? », *La Meuse*, jeudi 15 mai 2008, p.13

¹⁶² VANESSE Marc, « Un cri d'amour pour Liège », *Le Soir*, vendredi 16 mai 2008, p.11

se sont prononcées en faveur du projet. On peut donc voir que le mouvement pour que Liège pose sa candidature au titre de C.E.C. est relativement optimiste en dépit des propos tenus par le bourgmestre, et qu'il pense que son action, visiblement soutenue par certains élus va faire l'objet d'un vote qu'il espère favorable lors du prochain conseil communal.

Nous ne sommes pas parvenu à savoir si avant ce vote au conseil communal, la question d'une candidature de la ville au titre de Capitale européenne de la culture avait déjà été posée. Cependant, au vue des arguments qui ont pu être avancés par le bourgmestre, nous pouvons supposer que le point n'était pas susceptible d'arriver sur l'agenda politique et de devenir une question municipale puisque pour beaucoup (dont Willy Demeyer), le sujet était clos depuis longtemps, depuis l'avalisation de la candidature de Mons.

3.1.3. Un vote à l'issue controversée

Nous sommes donc en présence d'une véritable mise à l'agenda du « problème publique Liège 2015 » puisqu'il est à l'ordre du jour du conseil communal du 26 mai 2008. Nous allons voir que l'issue de ce conseil a été controversée en ce qui concerne les différents points de vue échangés au sein du conseil.

Lors du conseil communal du lundi 26 mai 2008, deux points étaient soulevés. Le premier était une motion de l'opposition appuyant l'initiative des promoteurs de Liège 2015 tandis que le second était un protocole de la majorité concernant le soutien de la candidature de Mons. Après un débat animé entre les membres de la majorité et ceux de l'opposition MR-Ecolo soutenant les initiateurs du projet, c'est finalement un vote qui a tranché. Le conseil communal s'est prononcé, majorité vs opposition, contre la candidature de Liège au titre de capitale européenne de la culture en 2015 et pour le soutien de celle de la ville de Mons et de la fondation Mons 2015.

La lecture des articles de presse ainsi que celle des argumentaires produits par les différents partis couplée à l'étude des articles de blogs que nous avons pu récolter, nous révèlent que le résultat de ce vote du conseil communal est le fruit de rationalités

diverses, chacun ayant des motivations spécifiques plus ou moins liées à la question initiale. Voici un aperçu des différentes justifications que nous avons pu trouver.

Il semble tout d'abord que l'ensemble des membres du Parti socialiste liégeois aient rallié la position du bourgmestre - que nous expliciterons plus en détail un peu plus loin, ceux-ci ayant tous voté contre la candidature de Liège et pour celle de Mons. Il est intéressant de noter ici que lors des élections communales de 2006, le cdH (majorité sortante) tout comme le P.S. avaient fait campagne sur le thème d'une ville culturelle forte. Nous savons d'ailleurs qu'Alain de Clerck à l'époque, soutenait la liste de Willy Demeyer.

Quoi qu'il en soit, concernant une éventuelle candidature de Liège en 2015, il semble que le cdH ait du tempérer ses propos. En effet, on peut noter à titre d'exemple que début mai 2008, le premier échevin, Michel Firket (cdH), s'était positionné en faveur de l'initiative, déclarant à la presse : *« Liège est la meilleure candidature de Wallonie pour prétendre au statut de capitale européenne : son patrimoine, ses outils culturels, son background... [...] Il y a eu trop de calculs, trop de partages... [...] Ce serait bête de ne pas proposer la candidature de Liège alors que le jeu reste ouvert. La donne a changé : Liège a retrouvé de la crédibilité »*. Il peut donc sembler étonnant que cette prise de position ne se soit pas traduite dans un vote favorable lors du conseil communal puisque deux jours plus tard, le même Michel Firket déclare : *« C'est vrai, il est frustrant de voir Liège apparaître en second rang mais les accords sont les accords. La meilleure voie pour Liège est donc le partenariat avec Mons en 2015 et Maastricht en 2018¹⁶³ »*. Certains membres du collectif comme François Thoreau pensent que ce retournement de situation est probablement dû à la « perte de vitesse » du parti cdH à Liège ; mais de son côté, un autre membre du parti, M. Jean-Pierre Grafé avance lui un argument beaucoup plus terre-à-terre et qui peut porter à controverse : *« Nous avons promis à Elio Di Rupo de respecter l'accord de 2004 sur Mons 2015 en lui demandant de respecter l'accord sur la réalisation de la liaison autoroutière¹⁶⁴ CHB¹⁶⁵ »*.

Face à cela, seul Ecolo s'est prononcé en faveur de l'initiative Liège 2015, le MR ayant à ce moment là rallié le soutien de Mons.

¹⁶³ BODEUX Philippe, « Le CDH liégeois soutient le capital culturel de Liège 2015 », *Le Soir*, article publié le 27/05/09, disponible en ligne : <http://www.lesoir.be/regions/liege/le-cdh-liegeois-soutient-le-2008-05-27-601222.shtml>, consulté le 4/02/09

¹⁶⁴ A savoir la liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux - Beaufays (A605)

¹⁶⁵ BODEUX Philippe, art.cit.

- Collectif et politique

Il nous faut préciser ici qu'en dépit de certaines rumeurs concernant la « récupération politique » de l'initiative Liège 2015 sont d'après eux à écarter. En effet, quand nous l'interrogeons sur la politisation du collectif, Alain De Clerck explique que celui-ci n'était pas une organisation politisée au sens où elle n'était pas dominée par une idéologie mais qu'au contraire, tous les partis s'y côtoyaient. *« Il n'y avait aucune couleur politique du collectif mais une véritable mixité. C'est vrai qu'il y avait pas mal de jeunes de chez Ecolo qui nous ont aidé à faire signer la pétition et que le parti s'est prononcé en faveur de notre action notamment via certains dons pour la campagne, mais c'est tout. Il y avait l'autre qui fait des études de droits aux USA et qui est Cdh, celui dont le père est conseiller MR, et puis des membres ou sympathisants P.S. etc. Et puis moi je suis pour un équilibre « rouge bleu vert » aux régionales par exemple. Je suis sûrement un idéaliste et ce n'est pas possible que ça termine comme ça, mais secrètement j'espère...¹⁶⁶ ».*

Cependant, nous voulons garder à l'esprit le fait que le M.R. ait ressorti l'ancien dossier dont nous avons parlé dans la première partie de notre étude. Cela n'est pas lié directement à l'action du collectif puisque celui-ci, nous l'avons vu, ne s'en est pas servi dans ses argumentaires, mais il s'agit bien d'une forme de récupération politique au sens où un parti s'est appuyé sur une initiative qui vient faire écho à une cause défendue depuis un long moment et laissée de côté entre temps. Le communiqué de presse de M.Hamal (disponible en annexe) traduit donc seulement les logiques intrinsèquement liées à l'exercice de la politique en tant que membre de l'opposition, en venant, d'une certaine façon, discréditer le bourgmestre – et donc parti au pouvoir. Pour Alain de Clerck, les médias et les mauvaises langues ont évoqué une récupération politique par Ecolo ou encore par le M.R. mais il s'agit seulement d'un phénomène des plus courants. Il déclare en effet : *« Franchement je pense qu'on ne peut pas non plus parler de récupération politique, c'était juste le fait de contrer la majorité. Mais bon, c'est de bonne guerre de dire cela. L'opposition a juste pris parti en disant qu'il était ridicule de ne pas candidater.¹⁶⁷ »*

¹⁶⁶ Entretien avec Alain de Clerck, 11 mai 2009

¹⁶⁷ Entretien avec Alain de Clerck, 11 mai 2009

Quoiqu'il en soit, le projet entrepris par Alain de Clerck et François Schreuer a donc été rejeté par la municipalité pour des raisons diverses largement controversées par les membres du collectif. Afin de mieux comprendre ce vote, nous allons maintenant revenir plus en détail sur la position du bourgmestre Willy Demeyer.

3.2. La prise position du bourgmestre de Liège

Dans cette partie, nous voudrions nous attarder plus précisément sur les raisons pouvant justifier de l'évolution de la position du bourgmestre et de la majorité. Nous l'avons évoqué en introduction, l'entretien que nous avons effectué avec la représentante l'échevin à la culture de la ville de Liège n'a pas été fructueux car la personne que nous avons rencontrée semblait vraiment sur la défensive et que le sujet, à l'époque, portait à controverse. Comme nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer le bourgmestre ou l'échevin lui-même, nous ne pouvons avancer ici que sous la forme d'hypothèses que nous allons tenter d'invalider ou non en fonction des éléments dont nous disposons.

3.2.1. Refus catégorique et justifications

L'argument principal mis en avant par Willy Demeyer avant, pendant et après le conseil communal du 26 mai 2008 est celui de l'antériorité de la candidature de la ville de Mons. Pour lui, les accords politiques que nous avons évoqués dans la première partie de notre étude, (signés par tous les partis en 2004 et qui avalisent de façon officielle la candidature de Mons) ne sont pas quelque chose sur lequel il est possible de revenir et ce pour plusieurs raisons.

La première est qu'une candidature de la ville de Liège, à quelques mois de rendre le dossier de pré inscription, et plusieurs années après le lancement de la *Fondation Mons 2015* serait tout à fait déplacée et traduirait un manque de « *fair play* » évident de la part de la ville. En effet, si, nous l'avons vu, la procédure de désignation des villes au titre de Capitale européenne de la culture a été modifiée au niveau de l'Europe, cela n'empêche pas que quand les accords ont été signés, ils l'ont été en toute

légalité et sans que personne à Liège ne s’y oppose puisque la ville à l’époque n’était pas en l’état de prétendre candidater à un tel titre. Bien sûr, en 2006 nous venons de le dire, la procédure a changé, mais même à ce moment là, la question n’a pas été évoquée et Mons a continué sur sa lancée. C’est principalement pour cette raison que Willy Demeyer, même s’il souligne l’enthousiasme et la fierté que la ville peut retirer de l’initiative Liège 2015, se prononce contre la candidature de Liège. Il convient d’ailleurs de noter que l’échevin à la culture de Liège Jean-Pierre Hupkens (P.S.) était à l’époque de cette prise de position, membre de la fondation Mons 2015, et que des partenariats avaient déjà été envisagés entre Mons et la Province de Liège.

La seconde raison avancée par le bourgmestre, fort liée à la première, est celle de la « solidarité wallonne ». Il déclare d’ailleurs : « *Poser la candidature serait un déni de solidarité collective. Je ne serai pas le premier à saboter la Wallonie et faire ainsi le jeu des Flamands.*¹⁶⁸ ». Partout en Europe on connaît la situation politique compliquée qui règne en Belgique et la tension qui peut exister entre la Flandre et la Wallonie. Si cela n’est pas clairement exposé, il est facile de supposer que cette idée de solidarité wallonne qu’il ne faudrait pas briser est liée à l’aspect négatif associé à l’idée d’une division. En effet, il est courant en Wallonie d’entendre parler de « sous régionalismes », de « baronnies » et des conséquences parfois jugées désastreuses dues à l’histoire du pays, à la décentralisation des fonctions de 1978, etc. Pour d’autres bien sûr, les « sous régions » (que nous pourrions assimiler aux provinces) ne sont que la traduction de la diversité culturelle de la région wallonne. Quoi qu’il en soit, l’idée principale qui ressort des discours de la ville mais aussi de la province de Liège est qu’il faut afficher une unité de la Wallonie et faire de 2015 une opportunité de porter la région au niveau européen, quelque soit la ville désignée. Si cela n’est pas forcément possible au niveau de la procédure européenne, beaucoup comme Paul-Émile Mottard, député provincial, se prononcent en faveur d’une candidature conjointe du type « Mons et la Wallonie », voire d’une candidature wallonne. Le bourgmestre de Liège se défend donc de tomber dans une forme de sous régionalisme qui consisterait en une attitude de

¹⁶⁸ BODEUX Philippe, « Le potentiel culturel liégeois bridé par un accord politique », *Le Soir*, mercredi 28 mai 2008, article en ligne : http://www.lesoir.be/regions/liege/le-potentiel-culturel-2008-05-28-601490.shtml&story_title=Le%20potentiel%20culturel%20liégeois%20bridé%20par%20un%20accord%20politique, consulté le 12/04/09

défense et de promotion des intérêts de sa ville par-dessus tous les autres. Attitude nécessairement engendrée dans le cadre d'une compétition.

Enfin, le bourgmestre avance sa volonté de respecter les décisions du gouvernement et de la communauté française en dépit du contexte (càd en dépit du changement de législation européenne) et ajoute qu'il faut prendre en considération le fait que la ville de Liège n'est pas « en reste » en ce qui concerne les subventions : « *A l'heure actuelle, je suis dans le respect des décisions de la Communauté et de la Région... que je sollicite tout le temps pour une série de dossiers. Je citerai simplement la reprise de la dette de la Ville, ou les Fonds Feder (fonds européens). Dans ce cadre-là, je ne peux pas jouer de façon déloyale en introduisant la candidature de Liège.* ¹⁶⁹ » déclare t'il à la presse quand on l'interroge sur sa position face à l'initiative Liège 2015. On peut alors, à l'instar de certains promoteurs de Liège 2015, critiquer la position qui consisterait à utiliser le titre de Capitale européenne de la culture pour justifier l'octroi de financement à la ville de Mons. Selon cet argument, les accords de 2004 pourraient éventuellement être perçus comme un compromis politique visant à ne pas léser les montois.

D'autre part, le bourgmestre s'appuie sur l'argument selon lequel il serait préférable de s'appuyer sur un projet de longue durée plutôt que sur un événement ponctuel tel que le titre de C.E.C. Il ajoute d'ailleurs que la ville ne peut pas se lancer car elle est déjà engagée dans d'autres projets tels qu'un partenariat avec la ville de Maastricht qui compte candidater au titre de C.E.C 2018, ou encore nous l'avons dit, une visibilité offerte par un partenariat liégo-montois.

Pour finir, si ce n'est pas un argument qui a été mis en avant lors des débats sur la justification ou non de l'initiative Liège 2015, il nous semble intéressant de nous pencher sur la compatibilité éventuelle de ce projet avec celui de la ville de Liège. Bien sûr, pour les promoteurs de Liège 2015, cela ne fait aucun doute, mais qu'en est-il du coté de la municipalité ?

¹⁶⁹ LEDENT Charles, « Liège capitale culturelle 2015? », *La Meuse*, jeudi 15 mai 2008, p.13

3.2.2. Un point de vue qui peut sembler contradictoire au regard du « projet de ville » liégeois.

Aujourd'hui, la plupart des villes définissent ce que l'on appelle des « projets de ville ». Ces derniers permettent en quelque sorte de repenser la ville de façon plus transversale, en l'appréhendant dans toutes ses dimensions (économique, touristique, sociale, politique, culturelle, etc.) et dans leurs interactions. Cette transversalité permet une approche « multisectorielle » et par la même, un renouvellement des cadres d'analyse habituellement utilisés en terme de gestion urbaine. Initiés par les municipalités, ils sont souvent soumis à l'approbation, voire à la participation des citoyens. Pour Gilles Pinson¹⁷⁰, les projets de ville sont des *processus de mobilisation territoriale visant à transformer la forme physique, l'économie et l'image des villes dans un contexte de compétition interurbaine* qui constituent des objets particulièrement riches pour comprendre les changements récents de la gouvernance des villes européennes. A la fois en tant qu'unités d'analyse, qu'en tant qu'instruments d'action.

La ville de Liège s'est dotée d'un projet de ville en novembre 2003 pour les raisons suivantes : « *Dans ce monde en pleine mutation, il est important d'avoir des points de repères et de savoir où on veut aller. C'est vrai pour chacun d'entre nous. C'est vrai aussi pour la Ville de Liège. Avec le Projet de Ville, l'idée est de donner à Liège un document de référence et une ligne stratégique disant où et comment nous voulons aller d'ici à 2010.*¹⁷¹ ». Quatre ans plus tard, elle a décidé de le réactualiser. Pour cela, la ville a remis sur pied une cellule stratégique ainsi qu'un système de consultation de la population afin d'être à nouveau au plus près des préoccupations de chacun.

Au regard de notre objet, la lecture du *projet de ville 2007-2015* adopté par Liège suite à cette étude est intéressante. Concernant certains points, on peut, sans chercher à porter le moindre jugement, s'interroger sur les réticences affichées par le

¹⁷⁰ PINSON Gilles, « Projets de ville et gouvernance urbaine - Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes », *Revue française de science politique*, disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2006-4-p-619.htm>, consulté le 6/06/09

¹⁷¹ *Le projet de ville 2003-2010, Pourquoi ?* Site de la ville de Liège, argumentaire disponible en ligne : <http://www.liege.be/projetdeville/pourquoi.htm>, consulté le 6/06/09

bourgmestre face à l'initiative Liège 2015. En effet, on y trouve des éléments pratiquement toujours évoqués dans les argumentaires des villes candidates au titre de *Capitale européenne de la culture* et abordés également dans le discours du collectif (que nous avons vu dans la partie précédente). Afin de ne pas surcharger notre développement nous avons sélectionné ces quelques extraits qu'il nous semble intéressant de prendre en compte dans notre réflexion. Le premier point traite de la dimension événementielle tandis que le second touche plus précisément le domaine culturel. Tout d'abord, concernant l'action prioritaire n°11¹⁷² : « Repositionner Liège à l'international », deux points sont susceptibles de nous éclairer.

Le premier est celui intitulé : « Organiser un événement d'envergure internationale ». Il est justifié de la façon suivante : « *L'heure est venue pour la Ville de se réaffirmer sur la scène internationale. Forte de ses réalisations, fière de ses atouts, Liège peut sereinement envisager concourir pour l'obtention d'un droit à organiser un événement porteur, tant pour mobiliser la population et les forces vives locales que pour resituer Liège sur la carte européenne ou mondiale. (...)* »

Le second s'intitule « Développer la politique événementielle » et vient renforcer le point que nous venons d'évoquer en revenant sur le fait que « *La Ville de Liège est le siège de nombreux événements porteurs, récurrents ou ponctuels, d'initiative communale ou d'initiative privée et associative. Ces événements doivent nous permettre de nous affirmer, y compris à l'International. Afin d'accroître la visibilité, il importe de coordonner l'ensemble de ces événements, de les renforcer et d'identifier ceux qu'il conviendrait de créer ou de susciter. (...)* »

D'autre part, dans la rubrique « Une ville culturelle » du document soumis à la population pendant l'élaboration du projet de ville, on trouve deux éléments souvent mis en avant par les promoteurs du projet Liège 2015. Dans un des items, intitulé « Une Ville économique, touristique et Commerciale¹⁷³ », il est question de rapprocher culture, enseignement, tourisme et international. L'idée développée par la ville est que « *pour atteindre les objectifs fixés par le Projet de Ville, la culture doit être rapprochée d'autres thématiques. [Et que] c'est une condition indispensable pour permettre à la*

¹⁷² « Repositionner Liège à l'international », Action prioritaire n°11, Liège - *Projet de ville 2007-2015*, p.46, pdf téléchargeable sur le site de la ville de Liège : www.liege.be

¹⁷³ *Liège, participez !*, p.28, document diffusé à la population par la Ville de Liège dans le cadre de l'élaboration du projet de ville. Pdf disponible en ligne : http://www.liege.be/projetdeville/2007_2015/Ville_de_Liege_projet_de_ville_2007_2015.pdf

*culture de jouer un rôle moteur dans le redéploiement de la région liégeoise et pour développer le « réflexe culturel » au sein de la population. » Enfin, en ce qui concerne la thématique « Une Ville internationale et interculturelle¹⁷⁴ » il est question de créer une image de marque internationale de Liège. En effet, pour la municipalité, c'est « *par l'organisation d'événements importants, par de la promotion ciblée et par le développement du secteur des congrès, foires et salons, [que] la Ville, avec la Province et d'autres partenaires, contribuera à positionner positivement Liège sur la scène internationale.* »*

L'étude de ces divers documents liés au projet de ville de Liège et surtout la mise en lumière des quelques points que nous venons d'évoquer pousse à nous interroger sur les réticences plus ou moins appuyées que la municipalité et le bourgmestre ont affichées face à la mobilisation Liège 2015. Il est effectivement assez frappant de constater que les quatre extraits que nous avons proposés pourraient tout à fait s'inscrire dans la justification d'une candidature au titre de capitale européenne de la culture. Nous l'avons vu, que ce soit dans les argumentaires proposés par le collectif ou dans les raisons effectives mises en lumière par le *Rapport Palmer* sur les villes ayant été Capitales européennes de la culture ou candidates au titre, il est question de positionner la ville à l'international, de créer une dynamique de redéploiement basée sur la culture, etc. Bien sûr, ces projets de villes sont souvent relativement généraux et assez proches les uns des autres ce qui les rend plus souples et plus à même d'intégrer diverses actions ; mais nous voulions invalider ici l'hypothèse (même si elle n'a pas été clairement formulée lors du débat) selon laquelle le fait de candidater au titre de C.E.C. ne s'inscrirait pas dans les orientations de la municipalité.

Quoi qu'il en soit, nous allons voir que lorsque, suite au vote du conseil communal du 26 mai 2008, les instigateurs de la pétition décident de durcir leur action et se constituent en collectif, le bourgmestre, s'il est désormais forcé de prendre en compte les revendications des promoteurs de Liège 2015, ne revient pas sur ses argument. Il réitère sa position de façon claire et détaillée via une carte blanche publiée dans le journal *Le Soir*.

¹⁷⁴ *Liège, participez !*, op.cit. p.39

3.3. Face au durcissement de la mobilisation, la recherche de la meilleure solution possible

En effet, nous l'avons évoqué dans notre seconde partie sans nous appesantir sur la question ; suite à l'issue négative du conseil communal, les promoteurs de Liège 2015 ne se sont pas laissé abattre et ont décidé de durcir leur mouvement. Pour ce faire, le mouvement s'est constitué en collectif, s'est lancé, nous l'avons vu dans une véritable campagne de mobilisation et a avancé divers arguments. Il s'est surtout emparé d'un outil relativement peu usité : le processus de consultation populaire.

- Quelques mots sur la consultation populaire.

En Belgique, le référendum n'existe pas, il n'est pas prévu par la Constitution. La consultation populaire¹⁷⁵ est un processus démocratique qui consiste à prendre l'avis des citoyens sur une question donnée à laquelle il doivent répondre par « oui » ou par « non ». *« Bien qu'elles soient souvent confondues, les notions de consultation populaire et de référendum sont fondamentalement différentes. En effet, la consultation populaire vise uniquement une consultation de la population alors que le référendum présente essentiellement un caractère contraignant. La distinction faite entre la consultation populaire et le référendum est donc plus qu'un affinement terminologique¹⁷⁶ ».* En effet, si on peut penser qu'il lui « sera politiquement difficile d'aller à contre-courant d'une majorité forte, surtout si un nombre significatif de citoyens a participé à la consultation.¹⁷⁷ », le Conseil communal a le droit de suivre ou de ne pas suivre l'orientation choisie par les citoyens. C'est-à-dire que si l'issue du vote

¹⁷⁵ Pour plus d'information à ce sujet, voir : l'article *La consultation populaire*, sur le site du carrefour de la citoyenneté active en Belgique, texte disponible en ligne : <http://www.jeparticipe.be/s-informer/les-modes-de-participation-volontaires-mais-encadreés/la-consultation-populaire>, consulté le 15/04/09. D'autre part, concernant l'aspect législatif, voir les arrêtés royaux du 10 avril 1995 fixant les dispositions particulières relatives à la procédure d'organisation d'une consultation populaire communale ; et du 15 décembre 1999 modifiant le premier et fixant les dispositions particulières relatives à la procédure. (Ces deux textes sont disponibles sur le site Internet Ministère de la Justice belge : www.just.fgov.be)

¹⁷⁶ Document parlementaire n°01338/1 (1994-1995), p.2, texte disponible sur le site du Sénat de Belgique : http://www.senate.be/www/?MIval=/index_senate&MENUID=12410&LANG=fr, consulté le 20/01/09

¹⁷⁷ GENERET G., « La consultation populaire communale », in *Courrier hebdomadaire* n° 1576, introduction disponible sur le site du CRISP (Centre de recherche sur l'information sociopolitique), en ligne : http://www.crisp.be/catalogue/index.php?module=categorie&code_cat=60, consulté le 15/04/09

suggère que la population a massivement voté contre le projet soumis à consultation, la ville peut malgré tout décider de ne pas tenir compte des résultats.

Il existe deux types de consultation populaire : la consultation populaire d'initiative communale (la ville décide de demander l'avis de la population sur un projet ou une question donnée), et la consultation populaire d'initiative citoyenne (lorsque la demande de consultation émane de la population). Ce procédé, à la croisée de la démocratie représentative et de la démocratie participative est relativement peu employé. Au cours de nos recherches, nous n'avons trouvé trace que de trois consultations populaires récentes en Wallonie : celle de la commune de Lobbes¹⁷⁸ le 29 mai 2005 : « *Marquez-vous votre accord sur la réhabilitation de la piscine communale de Lobbes ?* » ; celle de Verviers¹⁷⁹ en 2007 : « *Etes-vous pour un développement du centre-ville qui relance le commerce, crée de l'emploi et améliore l'habitat en mettant en valeur la Vesdre sans la couvrir par un bâtiment ?* » initiée au départ par la population mais très vite reprise à son compte par la ville ; et enfin, en 2008, la consultation populaire organisée par la ville de Chiny à propos de la gestion de l'eau.

Nous sommes donc face à une situation relativement inédite en Wallonie (et sûrement en Europe), ce qui justifie probablement l'intérêt médiatique que nous avons évoqués dans la partie précédente.

3.3.1. La consultation populaire d'initiative citoyenne: variation innovante dans le répertoire d'action du collectif,

Il semble alors que le collectif ait fait preuve d'innovation en s'emparant d'un « outil » légal quasiment jamais usité : le lancement d'un processus de consultation populaire d'initiative citoyenne. En effet, face au refus de la municipalité de prendre en compte ses revendications, le collectif a décidé de « durcir » son action par la transformation de la pétition d'origine en moyen de pression réel. Nous l'avons évoqué précédemment, le conseil communal ayant statué sur la question lors du vote du 26 mai

¹⁷⁸ Voir à ce sujet : MEEUS Gilles, *Lobbes: petite histoire d'une consultation populaire réussie*, Union des villes et des communes de Wallonie, Décembre 2005, disponible en ligne :

<http://www.uvcw.be/impressions/toPdf.cfm?urlToPdf=/articles/0,0,0,0,1148.htm>, consulté le 9/06/09

¹⁷⁹ Voir à ce sujet le document édité par Vesdre- Avenir le 12 janvier 2007, disponible en ligne :

http://www.vesdre-avenir.be/vesdre-avenir_consultation_populaire.pdf?PHPSESSID=4b3f15bc0abcbea14046c67f08014139, consulté le 9/06/09

2008, les promoteurs de Liège 2015 se retrouvent presque à leur point de départ. Il leur faut donc abandonner le projet ou trouver un moyen de continuer leur action et de se faire entendre. Nous le savons, c'est la deuxième option qui a été choisie, le collectif a vu le jour et s'est lancé dans l'aventure « consultation populaire ». Nous parlons d'une aventure parce que le pari était extrêmement risqué au vu du timing plus que serré dans lequel le collectif était pris. Comme l'explique François Schreuer : « *Notre solution pour continuer le combat c'était la consultation populaire. Alors on se lance sans se douter de ce que sera la collecte des signatures, qui se fera dans une douleur... On a eu des gens qui, grippés par – 5° continuaient à aller faire signer. Il y a eu quelque chose de tragique, beaucoup de rebondissements, des montées en tension permanentes.* ¹⁸⁰ » La consultation populaire d'initiative citoyenne est en effet un processus relativement long et régit par des règles strictes.

Extraits de la loi sur la consultation populaire¹⁸¹

Art. 318. - Le conseil communal peut, soit d'initiative, soit à la demande des habitants de la commune, décider de consulter les habitants de la commune sur les matières visées aux arts. 117, 118, 119, 121, 122 et 135, par.2.

L'initiative émanant des habitants de la commune doit être soutenue par au moins:

- 20 % des habitants dans les communes de moins de 15.000 habitants;
- 3.000 habitants dans les communes d'au moins 15.000 habitants et de moins de 30.000 habitants;
- 10 % des habitants dans les communes d'au moins 30.000 habitants (L. 13.5.1999, M.B. 1.7.1999)].

Art. 319. - Toute demande d'organisation d'une consultation à l'initiative des [habitants de la commune (L. 13.5.1999, M.B. 1.7.1999)] doit être adressée par lettre recommandée au collège des bourgmestre et échevins.

A la demande sont joints une note motivée et les documents de nature à informer le conseil communal.

Art. 320. - La demande n'est recevable que pour autant qu'elle soit introduite au moyen d'un formulaire délivré par la commune et qu'elle comprenne, outre le nom de la commune et la reproduction de l'art. 196 du Code Pénal, les mentions suivantes:

- 1° la ou les questions qui font l'objet de la consultation proposée;
- 2° le nom, les prénoms, la date de naissance et le domicile de chacun des signataires de la demande;
- 3° le nom, les prénoms, la date de naissance et le domicile des personnes qui prennent l'initiative de demander la consultation populaire (L. 13.5.1999, M.B. 1.7.1999).

En ce qui concerne la ville de Liège, il fallait donc au collectif récolter les signatures de 10% de la population sur des formulaires spécifiques fournis par la

¹⁸⁰ Entretien avec François Schreuer, 18 février 2009

¹⁸¹ Association de la ville et des communes de la région de Bruxelles capitale, *Nouvelle loi communale codifiée par l'arrêté royal du 24.06.1988* MB 03.09.1988, , « Titre XV : De la consultation populaire communale (art. 318 à 329) », en ligne <<http://www.avcb-vsgb.be/fr/Publications/nouvelle-loi-communale/texte-coordonne/consultation-populaire-communale.html>>, consulté le 15/04/09

municipalité suite à l'envoi du recommandé préconisé par la loi. Les signataires doivent être âgés de plus de 16 ans et vivre sur la commune Liégeoise. Si, nous l'avons évoqué, le conseil n'est pas tenu de prendre en compte le résultat de la consultation populaire, il est cependant obligé d'organiser celle-ci dès que les conditions sont rassemblées. En effet, la révision de l'article 41 – alinéa 5 de la *Constitution de Belgique* en mai 1999 stipule (entre autres) que dorénavant, *le conseil communal se doit d'organiser la consultation si les seuils de signataires sont atteints ; c'est-à-dire 10% des habitants dans une commune de plus de 30000 habitants (soit, pour Liège, 19000 signatures.)*.

3.3.2. Le bourgmestre au pied du mur ?

Face à cette initiative, le bourgmestre n'a eu d'autre choix que de s'exprimer à nouveau sur le sujet. Si sa position quant à la candidature de Liège au titre de Capitale européenne de la culture pour 2015 n'a pas changé, celui-ci, face à l'ampleur et au sérieux pris par le mouvement citoyen, a dû la réitérer et en a profité pour proposer des alternatives à ce projet précis. Afin de toucher un maximum de ses administrés, c'est via une carte blanche¹⁸² dans le journal *Le Soir* qu'il a pris la parole. En voici quelques extraits :

Extraits de la carte blanche - Willy Demeyer Bourgmestre de Liège¹⁸³

Liège va mieux, Liège va bien. (...) En s'appuyant sur un plan stratégique et sur un Projet de ville construits et concertés, Liège a assaini ses finances avec l'aide précieuse de la Région wallonne. Elle retrouve la liberté dans la responsabilité. Liège a renoué avec le dynamisme économique, a entrepris de redessiner son espace public, s'apprête à accueillir le tram... Liège s'est positionnée comme métropole culturelle eurégionale au carrefour des grands courants européens. (...)

Ce dynamisme [culturel] porteur d'un désir d'avenir s'exprime en partie aujourd'hui au travers d'une pétition visant au dépôt par Liège d'une candidature au titre de capitale européenne de la Culture. Nous saluons cette affection pour notre ville et ceux qui l'expriment, particulièrement les jeunes. Pourtant, comme certains l'ont remarqué, il s'agit là d'une fausse bonne idée. Pourquoi ?

Parce que ce dossier s'est préparé depuis plus de dix ans et qu'à l'époque, Liège se battait pour sa survie, sa population, son personnel et ses pensionnés. Par un travail acharné, par une gestion assainie, Liège a trouvé les moyens de son redressement en sollicitant la solidarité wallonne.

¹⁸² En Belgique, la «carte blanche» est l'équivalent d'une «tribune libre» en France.

¹⁸³ DEMEYER Willy, bourgmestre de la ville de Liège, «Liège, capitale européenne de la Culture ? Fausse bonne idée», carte blanche du 20/10/08 dans *Le Soir*, texte disponible en ligne <http://archives.lesoir.be/liege-capitale-europeenne-de-la-culture-fausse-bonne-id_t-20081020-00JM2D.a.html?&v5=1>, consulté le 16/01/09

Durant la même période, Mons a déclaré son intérêt et a reçu le soutien unanime des quatre partis politiques et des gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne. Le dépôt tardif d'une candidature liégeoise, ignorant le contexte que nous venons de rappeler, briserait la solidarité wallonne et ranimerait les querelles sous régionalistes qui nous ont fait tant de tort alors même que Liège retrouve son rang et le respect de tous.

Oui, nous avons une ambition et des rêves avec toute la Wallonie. Liège est une grande ville économique, le plus important bassin d'emplois wallon, 107.000 travailleurs dans 10.000 entreprises. (...) Liège est à coup sûr la ville la plus culturelle de Wallonie. Ce titre n'est contesté par personne ! Cela nous donne la force de construire avec Mons en 2015, avec Maastricht en 2018, mais pas seulement. Les voix qui appellent un événement de portée internationale pour traduire le talent, le dynamisme, l'ardeur de Liège, nous les entendons et nous y joignons la nôtre. Dans cet esprit, la Ville étudie le dépôt de sa candidature à deux événements majeurs : le Forum international des cultures, qui rencontre de façon pertinente notre vie culturelle, et l'organisation d'une Exposition internationale qui traduit de manière plus globale la vigueur de la Cité qui l'accueille.

Ensemble, nous avons sorti Liège de la grisaille, elle est désormais dans la lumière, ensemble demain, nous la ferons resplendir !

On peut supposer que le bourgmestre cherche ici à apaiser les esprits, voire à faire mettre de côté la récolte des signatures en proposant des solutions alternatives au titre de C.E.C. et en soulignant que 2015 n'est pas la seule possibilité pour la ville. D'autre part, nous pouvons l'apercevoir dans cet extrait, le bourgmestre qui n'avait pas vraiment pris la parole concernant l'action du collectif, semble prendre ici la mesure du mouvement qu'il qualifie de « fausse bonne idée ». En effet, comme l'explique François Schreuer, « *jusque Octobre environ, le monde politique pensait qu'on n'y arriverait pas, on nous regardait un peu avec un air goguenard. Quand il se sont rendus compte qu'on était à 15000, là tout d'un coup le ton a changé, et je crois que personne n'a pris la mesure dès le début de ce qui se passerait.*¹⁸⁴ »

D'un autre côté, pour d'autres comme Paul-Émile Mottard, la réussite de l'entreprise semblait quasi-inéluctable vu la question posée. « *Tous les liégeois (pas au sens de la ville ou de la province mais du territoire) savent que Liège est une région où la culture est très riche, et donc, légitimement on a envie de répondre oui, c'est comme si on demandait « voulez-vous que le Standard soit champion d'Europe ? » Enfin voilà*¹⁸⁵ ». La ville de Liège se retrouve donc « au pied du mur » dans le sens où le collectif est en bonne voie de récolter les 19000 signatures qui l'obligeraient à organiser la consultation.

¹⁸⁴ Entretien avec François Schreuer, 18 février 2009

¹⁸⁵ Entretien avec Paul-Émile Mottard, 17 février 2009

Pourtant, Willy Demeyer ne se laisse pas « écraser » par le collectif, et n'entend pas abrégé la récolte des signatures ou céder aux pressions du mouvement par des déclarations qui concerneraient une candidature spontanée de la ville ou bien à propos consultation populaire d'initiative communale. En effet, parallèlement à la publication de cette carte blanche, il a tenu à préciser que l'échéance se rapprochait pour le collectif. Dans une interview pour le quotidien *La Meuse*¹⁸⁶, il explique qu'il ne reste que peu de temps avant le dépôt des candidatures au titre de C.E.C., que le collectif doit encore récolter les dernières signatures, mais qu'il sera aussi question de recompter et d'étudier les signatures afin d'éliminer les doublons et les « non-conforme » ce qui prendra également un certain temps : *« J'attends donc la remise des signatures ce soir ou ce lundi. Nous vérifierons alors leur authenticité (noms, adresses...) et nous chasserons les doubles signatures. Si, après cela, il reste 19.000 signatures, nous organiserons la consultation populaire prévue par la loi. Evidemment, nous verrons au conseil communal comment l'organiser et sur quelles questions elle portera. Puis, nous verrons comment en analyser les résultats. Si une majorité la réclame, nous déposerons notre candidature... sans savoir évidemment si elle sera retenue. »*¹⁸⁷ Via cette déclaration, le bourgmestre se positionne en légaliste (il respectera la loi, si les signatures sont là, la consultation populaire sera organisée), mais il réaffirme aussi son désaccord de façon plus subtile en sous-entendant qu'il sera intraitable sur le nombre de signatures, mais aussi que la question posée lors de la consultation (si consultation il y a) sera soumise à l'étude et au vote du conseil communal. Face à cela, Alain De Clerck déclare qu'ils comptent bien continuer jusqu'à l'obtention des 19000 signatures et que le bourgmestre aurait intérêt à « capituler » s'il ne veut pas voir une campagne contre lui se mettre en place.

Quoiqu'il en soit, ce qui apparaît de façon certaine, c'est que le bourgmestre de Liège est très attaché à l'idée de rester solidaire et aux arguments qu'il avançait dès le début de l'initiative Liège 2015 et qu'il est soutenu à la fois par la majorité, mais aussi par la Ministre de la culture de la communauté française Fadila Laanan, qui s'est plusieurs fois exprimée sur le sujet.

¹⁸⁶ ROYER Michel, « Capitale de la culture: le bras de fer se durcit », *La Meuse*, lundi 20 octobre 2008

¹⁸⁷ Interview de Willy Demeyer par ROYER Michel, art.cit.

3.3.3. La recherche désespérée d'une alternative.

Dans sa volonté de ne pas revenir sur sa position, le bourgmestre a donc proposé des solutions alternatives à 2015 mais s'inscrivant dans la même lignée. De cette façon, il s'est attaché à montrer à la population qu'il entendait son souhait de mettre Liège « sur le devant de la scène » et est entré en cohérence avec le projet de ville que nous évoquions précédemment. Dans cette optique, il a notamment mis en avant le partenariat prévu avec la ville de Maastricht lors de la compétition au titre de Capitale européenne de la culture 2018, mais aussi l'organisation d'événements tels qu'une exposition internationale en 2017 ou encore la candidature de la ville au titre de « Métropole wallonne 2009-2010 ».

Il convient alors de noter que le bourgmestre semble prendre en compte la demande qui émane de cet élan citoyen, même s'il n'est peut-être pas en mesure d'y répondre. Les solutions proposées par Willy Demeyer sont décriées par le collectif alors qu'il convient lui-même de l'évidence : « *L'enjeu est moins à nos yeux d'organiser un « grand événement » à Liège – 2015 n'est pas une fin en soi – que d'y construire un projet.*¹⁸⁸ » Nous allons voir que c'est probablement en se basant sur cette déclaration et au moment où le collectif a recueilli les dernières signatures nécessaires, que le bourgmestre a tenté de retourner la situation à son avantage de la façon la plus équitable possible.

3.4. Accords et désaccords

En effet, ce retournement de situation s'est traduit par des accords pris entre le collectif et la municipalité. Dans cette partie, nous allons revenir sur les différents conflits qui sous-tendent l'initiative Liège 2015. Nous allons voir que les désaccords sont aussi présents au sein du collectif qu'entre le collectif et le monde politique, mais aussi que dans le cas d'une mobilisation contre la ville et le bourgmestre, toute négociation n'est pas forcément bloquée.

¹⁸⁸ Le Comité Liège 2015, « Liège 2015 est une opportunité démocratique », *Le Soir*, 23 octobre 2008, carte blanche consultable en ligne : < http://www.lesoir.be/forum/cartes_blanches/carte-blanche-liege-2015-est-2008-10-23-653192.shtml>, consulté le 3/04/09

3.4.1. Les accords de décembre

En décembre 2008, la mobilisation Liège 2015 atteint son objectif de signatures et se trouve alors dans une position délicate. En effet, si le collectif possède désormais un moyen légal de pousser la ville à organiser une consultation populaire d'initiative citoyenne, il se retrouve en difficulté en ce qui concerne le calendrier puisque la date limite de dépôt des dossiers de pré-candidature est le 1^{er} mars 2009 et qu'il faut encore déposer les signatures à la mairie pour qu'elle les compte, les vérifie, les valide, lance le processus de consultation (choix de la question posée, édition d'une brochure d'information, envoi de convocations à la population, etc.) et s'attèle à l'élaboration du dossier en question ; le tout sur une période de trois mois à peine. C'est dans ce contexte que la situation prend une tournure tout à fait inattendue qui entraînera de nombreuses polémiques.

- Un collectif décimé et à bout de nerfs

Afin de mieux comprendre la situation, nous avons demandé à François Schreuer de revenir sur cette « zone d'ombre » des accords de décembre. Celui-ci nous explique alors le contexte dans lequel ils ont survécu : *«On arrive à nos signatures en décembre et là se passe le euh, le drame, l'histoire de l'accord, je suis aux premières loges. On savait qu'ils nous fallait à peu près 3 mois pour organiser une consultation d'initiative citoyenne on se retrouve avec les 22000, 22000 c'est le chiffre ou on estime qu'une fois les doublons retirés on a le quota. On retire toutes celles qui ne sont pas valides, incomplets, pas de Liège, etc. Ce chiffre on l'atteint le 14 décembre et on sait que le 14 décembre c'est trop tard pour organiser une consultation populaire d'initiative citoyenne.¹⁸⁹»*

C'est donc bien au regard d'une temporalité inadéquate que nous évoquons en introduction que le collectif s'est lancé dans un processus de discussion avec la municipalité. Nous disons « le collectif », mais à ce moment là, il ne restait guère que nos deux « entrepreneurs de cause » Alain de Clerck et François Schreuer et deux ou trois membres du collectifs les plus impliqués.

¹⁸⁹ Entretien avec François Schreuer, 17 février 2009

Face à cette contrainte temporelle, les avis au sein du collectif divergent. Certains pensent que cela n'est pas sans solution et qu'il sera sans doute possible d'obtenir un report de la date de dépôt des candidatures, d'autres se raccrochent à l'idée qu'il est encore possible d'organiser dans les temps une consultation populaire d'initiative communale (moins contraignante et fastidieuse que celle d'initiative populaire puisque les étapes de recomptage, etc. évoquées plus haut ne sont plus d'actualité). Mais ces deux éventualités sont vite écartées. Le bourgmestre semble toujours campé sur ses positions, et la ministre de la culture Fadila Laanan que les membres du collectif sont allés rencontrer à Bruxelles le lundi 14 décembre au matin pour lui demander un report de la date de dépôt des candidatures a refusé catégoriquement. De là, François et Alain, épuisés par cette lutte, par la recherche des signatures, par la campagne et par le battage médiatique autour de leurs actions sont à bout de nerfs. On peut alors penser que lors de leur rencontre avec Willy Demeyer le 14 décembre 2008 après-midi, ils se sont voulus réalistes.

- Une opportunité pour le bourgmestre

En effet nous l'avons vu, le bourgmestre n'a eu de cesse de rejeter en bloc l'idée d'une candidature de Liège au titre de Capitale européenne de la culture et de soumettre des solutions alternatives à la population. Au terme d'une récolte de signatures éprouvante, il semble que le collectif représenté par Alain de Clerck et François Schreuer ait voulu que son action ne soit pas vaine et qu'il en reste trace. C'est dans ce contexte que les deux hommes sont allés à l'accord avec la municipalité.

Les termes de l'accord sont les suivants : tout d'abord, bien entendu, Liège cherchera à être un partenaire privilégié du projet Mons 2015 (ainsi que de Maastricht 2018 comme cela était prévu). D'autre part, la Ville, comme elle l'avait annoncé, sera candidate au titre de « métropole culturelle wallonne » - alternative créée par le bourgmestre et la ministre de la culture Fadila Laanan quelques mois auparavant. Elle tentera également d'être choisie pour organiser une exposition d'envergure internationale en 2017. Ces quelques éléments nous le voyons, sont finalement les alternatives proposées par le bourgmestre depuis sa première prise de parole concernant Liège 2015. Nous pouvons alors penser que celui-ci a vu, à travers ces accords, sa position renforcée et crédibilisée aux dépens de celle du collectif. A ces quelques

élément s'ajoutent les termes de l'accord les plus consistants sur le plan culturel. En effet, la ville prend l'engagement de mettre en place une structure d'accueil et de soutien des « arts émergents » sur le site de l'ancienne dentisterie de Bavière. Cette structure prendrait la forme d'une fondation financée par un contrat-programme en accord avec la Communauté française. Willy Demeyer explique d'ailleurs dans une interview que ce contrat programme est déjà en discussion avec la Communauté Française, ce qui nous conforte dans notre hypothèse selon laquelle le bourgmestre n'aurait eu de cesse que de trouver des alternatives consistantes à Liège 2015.

Suite à ces accords, pour les expliquer mais peut-être aussi pour « reprendre la main », il déclare dans la presse : *« J'ai perçu le mouvement 2015 comme étant un moyen plutôt qu'une fin. Les arts émergents sont le chaînon manquant de notre offre culturelle, nous le savons. Liège 2015 a été un incitant pour pousser les feux, et donner à ceux-ci des gages et des moyens. Vu les circonstances, je ne vois pas comment ce fait nouveau, cette union des forces vives et politiques liégeoises, pourrait être ignoré à Bruxelles et ailleurs. »*¹⁹⁰

- L'accord de la discorde

Du côté du collectif, l'accord semble être « un mal pour un bien ». En effet, s'il n'a pas été signé de bon cœur, il donne lieu à des engagements concrets significatifs pour la ville et le monde culturel liégeois. C'est du moins en ce sens que l'explique Alain de Clerck au sortir de leur réunion avec le bourgmestre : *« On a dû lâcher la capital culturelle, et ça me fait mal. Mais en échange on a une sorte de programme culturel sur dix ans. On a transformé un mouvement en un lieu, qui sera gratuit, multipolaire, multi artistique : un vivier. »*¹⁹¹

En effet, François Schreuer explique que *«Le dépôt des signatures est abandonné en échange d'un programme culturel assez dense, du maintien de certaines institutions culturelles, de la création radiophonique (car la création radiophonique est une vieille tradition à Liège), etc. (...) L'idée de transformer Liège ville de culture en ville d'entertainment est pour moi très significative. Avec cet accord on obtient la*

¹⁹⁰ MOREL Pierre, « Liège laisse le champ libre à Mons en 2015 », *Le Soir*, article publié le 18 décembre 2008, p.36

¹⁹¹ MOREL Pierre, art.cit.

*révision du plan Magellan, notamment en faveur du maintien de la création radiophonique à Liège.*¹⁹² » Le Plan Magellan est un plan qui vise à la restructuration de la RTBF. Pour beaucoup il semble que ces réformes ces réformes feront perdre à Liège un centre de production audiovisuel important et reconnu, qu'elle deviendrait le site régional du divertissement et surtout, que la production radio y serait supprimée au profit d'autres villes comme Bruxelles ou Mons. Mais à cela s'ajoute selon lui le fait que cet accord est très intéressant pour le monde culturelle liégeois. Pour lui : « *l'accord surtout est très consistant, ce que l'on obtient en terme budgétaire est plus que ce que l'on aurait avec la capitale. On obtient la création d'un fond d'art contemporain, des programmes, la décentralisation à Liège de la bibliothèque royale un échancier sur dix ans... etc. etc.*¹⁹³ ». Il ne s'agit donc nullement pour le collectif de « brader » le mouvement mais plutôt de se servir tant bien que mal du moyen de pression que sont les signatures à un moment où il réalise qu'elles ne seront peut-être pas suffisantes au regard du planning européen, mais aussi qu'il faut mieux assurer un projet concert à long terme plutôt que de s'entêter aveuglément dans une initiative dont personne ne sait si elle débouchera sur un couronnement effectif de la ville en 2015.

Nous pouvons voir que ces accords, s'il est vrai qu'ils ont été pris par deux hommes au nom de tout un mouvement citoyen, ont été très vivement décriés dans les rues, sur Internet ou dans les médias. Si certains membres du collectif comme Benjamin Pailhe, plasticien designer soutiennent et comprennent cette décision : « *au lieu d'un feu d'artifice d'une année, on a gagné du concret, du durable.*¹⁹⁴ », la plupart se dresse contre ce qu'elle nomme un « *hold-up* » des signatures. Beaucoup de liégeois ayant signé la pétition se sont avoués déçus tandis que d'autres évoquent carrément un détournement des signatures puisqu'ils ont signé pour un projet donné : Liège 2015 et pas pour un quelconque accord dont ils ne savent rien. De plus, seuls Alain et François étaient présents lors de la signature des accords et beaucoup de membres du collectif se détachent de leurs « leaders » et clament qu'ils n'étaient pas au courant de la tournure qu'allait prendre cette rencontre.

¹⁹² Entretien avec François Schreuer, le 18 février 2009

¹⁹³ *Ibid*

¹⁹⁴ MOREL Pierre, art.cit.

La presse de son côté ne mâche pas ses mots. Nous l'avons vu, la couverture médiatique de l'initiative Liège 2015 a été très importante, mais il est frappant de voir qu'au moment des accords, les journalistes ont souvent pris parti de façon très directe. A titre d'exemple nous pouvons citer la Une de *la Meuse* du 17 décembre 2008 qui titre « *Liège 2015, c'est 22000 cocus !* », l'intertitre d'un autre article de ce même quotidien : « *Voilà donc 22.000 Liégeois floués...*¹⁹⁵ », mais surtout, la prise de parti du journaliste Pierre Morel dans son article sur l'accord lorsque celui-ci dit: « *Liège 2015 menait son combat sur deux fronts : l'artistique, mais aussi le démocratique. On aura compris que le collectif a choisi d'en sacrifier un pour l'autre.*¹⁹⁶ » Il explique que pour beaucoup, même s'il est facile de critiquer lorsque l'on n'est pas à la place de nos deux « entrepreneurs de cause », « *le collectif se rend coupable de ce contre quoi il s'est toujours battu : l'accord politique entre quelques-uns au détriment d'un débat démocratique transparent.* ».

A cela il ajoute que de son point de vue, « *en utilisant l'élan populaire à des fins particulières, les initiateurs de Liège 2015 n'ont pas seulement jeté le discrédit sur ce type de combat citoyen, ils ont appliqué ce qu'ils reprochaient au monde politique en général, au PS en particulier. Là où ils défendaient une logique participative, ils ont privilégié une négociation de cabinet sans consultation de la base du mouvement. Là où ils fustigeaient le déni de démocratie et la partitocratie, ils ont noué un accord d'alcôve avec le maître. Là où ils réclamaient un travail en réseau, une dynamique fédératrice à l'échelle liégeoise et autre chose que de la « brique culturelle », ils obtiennent la rénovation d'un bâtiment pour un secteur plutôt flou : les « arts émergents ». Du coup, les 22.000 signataires de Liège 2015 sont en droit de se sentir aujourd'hui floués.*¹⁹⁷ »

Cette stigmatisation des accords politiques est en effet un des « fils rouges » de la protestation Liège 2015 et c'est ce que nous allons aborder maintenant.

¹⁹⁵ LEDENT Charles, « Liège2015: la consultation populaire est enterrée! », *La Meuse*, le 17/12/08

¹⁹⁶ MOREL Pierre, art.cit.

¹⁹⁷ BODEUX Philippe, « De la récupération d'un mouvement citoyen », Commentaire dans *Le Soir* du 17/12/08, p.36

3.4.2. Collectif vs. particratie.

Un des principaux reproches fait par le collectif à la décision de la municipalité est celui de la primauté de la démocratie représentative sur la démocratie participative. L'argument principal mis en avant est celui d'un bourgmestre qui serait « bridé » par son directeur de parti et par des accords qui n'ont plus lieu être. Dans cet esprit, dès le jour du lancement de l'initiative, Alain De Clerck se déclarait contre le « diktat Di Rupo ». Quand nous l'interrogeons sur le sujet il avance des arguments que bon nombre de sympathisants au mouvements ont avancé pendant la campagne : *« Vous avez du le voir, on a pas eu de soutien des directeurs de théâtre par exemple, c'est parce qu'ils avaient les mains liées ! Les dirigeants P.S. sûrement ont peut-être menacé de les remplacer ou ils ont simplement eu peur de perdre leurs subventions, etc. Nous étions vraiment dans une lutte contre le pouvoir, limite on se demandait si on était en démocratie. Pour moi il y a un vrai ras-le-bol généralisé du P.S. - qui se verra sûrement aux élections. Partout des pions P.S. sont en place, l'administration est cadennassée, on est dans un « Etat P.S. » et ça ne va pas. »*

C'est d'ailleurs cette dénonciation de la particratie que l'on retrouve dans la réponse du collectif à Willy Demeyer via leur carte blanche. Ceux-ci pointent en effet certains aspects de la déclaration du bourgmestre jugés contradictoires. En voici un extrait : *« Liège est à coup sûr la ville la plus culturelle de Wallonie »... vous restez ferme sur votre position. Somme toute, si nous vous lisons bien, votre refus campe sur une raison unique mais conséquente : la loyauté vis-à-vis de vos partenaires et de l'idée que vous vous faites de la Wallonie. À première vue, cette posture vous honore. Elle pose cependant question en faisant primer, anticipativement et par principe, un accord politique sur la volonté populaire. Nous pensons que la Belgique francophone a trop souffert et souffre encore trop de cette culture des « grands accords », qui voit des décisions importantes se prendre dans le confort discret des cabinets ministériels plutôt qu'au vent libre et roboratif des assemblées parlementaires et du débat contradictoire tenu en public.*¹⁹⁸»

¹⁹⁸ Le Comité Liège 2015, « Liège 2015 est une opportunité démocratique », *Le Soir*, 23 octobre 2008, carte blanche consultable en ligne : < http://www.lesoir.be/forum/cartes_blanches/carte-blanche-liege-2015-est-2008-10-23-653192.shtml>, consulté le 3/04/09

Deux logiques qui s'opposent alors : d'un côté celle des hommes politiques qui reprochent aux citoyens d'ignorer des accords conclu il y a longtemps déjà au sein du parti, et de l'autre celle des citoyens et du collectif qui critiquent cette façon de prendre les décisions « en interne » sans prendre en compte la volonté populaire.

En effet, ce qu'il est courant d'appeler là-bas la *particratie*, est considéré comme étant l'un des effets pervers de la démocratie représentative, voire comme un mal qui rongerait le système politique belge. Pour beaucoup, la Wallonie Nous entendons par *particratie*, la toute puissance des partis politiques et le fait que celle-ci soit entérinée par le principe de la démocratie représentative au nom duquel pour beaucoup, seuls les représentants décideraient, sans prendre en compte l'avis de la population. Quel que soit l'échelon territorial concerné, il semble que la situation soit considérée comme négative par un grand nombre de belge. A titre d'exemple nous pouvons citer l'article très intéressant de Luc Van Campehout, dans lequel il explique que selon lui, « *au fil de la dérive particratique qui sévit durablement dans [le] pays, les principes et bonnes mœurs d'une saine démocratie sont apparemment sacrifiés aux intérêts stratégiques et tactiques des partis et de leurs dirigeants.*¹⁹⁹ »

Dans le cadre de notre objet, il s'agirait d'un tout puissance du parti socialiste et de celle de son président : Elio Di Rupo. Beaucoup d'élus s'en défendent, la *particratie* en ce qui nous concerne s'exercerait à deux niveaux étroitement liés. Le premier est celui des accords de 2004 concernant la candidature de Mons. Les partis, tous ensemble, ont fait le choix d'avaliser la candidature de Mons pour 2015. Cet accord politique, s'il est tout a fait légitime, est donc critiqué nous l'avons vu par le collectif, en ce qu'il ne s'appuierait aucunement sur l'avis de la population concernée mais seulement sur les partis en présence et sur le fait que Mons soit la ville du président du parti socialiste (qui nous l'avons vu est majoritaire en Wallonie). Le second est la situation qui en découle et ce que le collectif qualifie de « diktat » d'Elio Di Rupo et illustre en portant à titre de protestation, des noeux papillons rouges²⁰⁰ lors du vote du 26 mai 2008. Pour eux, le bourgmestre de Liège, même s'il avait voulu accéder à leurs

¹⁹⁹ VAN CAMPENHOUDT Luc, « L'Etat présidentiel », Editorial de la *Revue Nouvelle* n° 3 de mars 2009, mis en ligne le 08/04/2009

²⁰⁰ Le noeux papillon est l'un des « attributs » du bourgmestre de Mons, en effet, il fait partie des habitudes vestimentaires d'Elio Di Rupo.

demandes, est bridé par le fait qu'il ne souhaite pas s'élever contre la ville de son président de parti.

Nous l'avons dit en introduction de cette partie, nous n'avons pas eu la chance de recueillir le point de vue du bourgmestre ou de la ville de Liège sur cette hypothèse et nous ne pouvons donc avancer qu'avec précaution. Cependant, à la vue de tous les arguments avancés par les différents acteurs en présence, nous aurions tendance à penser que cette hypothèse de la « loi du parti » pourrait justifier la position du bourgmestre et de la majorité de Liège. Pour l'opposition notamment, c'est sûrement la raison principale. C'est en ce sens qu'Olivier Hamal (M.R.) s'exprime sur la situation : *« Pour moi c'est vraiment une question politique, un souhait de « ne pas faire de la peine à qui que ce soit », qu'il n'y ait pas de clash au sein du PS. Mais il est dommage que par la position qu'il adopte dans ce dossier, il rabaisse Liège à une sous section du PS. »*

A ce sujet, nous souhaitons reprendre quelques points de l'analyse qu'en fait François Thoreau sur son blog. Celui-ci ne remet pas en cause la légitimité des partis politiques et leur objectif intrinsèque d'acquisition ou de conservation du pouvoir, mais il avance que *« l'acteur politique ne prête foi à des accords informels antérieurs qu'en vertu d'une stratégie qu'il poursuit, s'il croit que le respect de cet accord lui sera bénéfique dans le présent ou dans le futur²⁰¹ »* Cela nous ramène donc à l'idée selon laquelle le bourgmestre se livrerait à un calcul « coûts/bénéfices » qui lui dicterait de ne pas aller à l'encontre des accords préalablement passés. Nous voulons d'ailleurs ajouter ici à titre indicatif que cette hypothèse est plausible si l'on considère que le 7 juin 2009 ont lieu en Belgique, en plus des élections européennes, les élections régionales, et que M.Demeyer est présent sur la liste P.S...

Cependant, nous allons voir que la « saga » Liège 2015 n'est pas terminée et qu'il nous reste à revenir sur les ultimes rebondissements qui la composent.

²⁰¹ THOREAU François, Liège 2015 : la participatie a parlé ! article publié sur son blog PériScope le 27 mai 2008, disponible en ligne : <http://periscope.be/2008/05/27/liege-2015-la-participatie-a-parle/>, consulté le 12/03/09

3.4.3. Ruptures et dés-accords : finalement, la consultation.

Nous faisons ici un jeu de mot autour de l'orthographe du terme « désaccord » pour mettre en avant la multiplicité des divergences que nous allons aborder dans cette partie car il s'agit à la fois d'être en désaccord et de défaire des accords. Nous allons voir que les accords passés entre le collectif et le bourgmestre vont conduire à la fois : à des désaccords au sein du collectif, à la rupture de ces mêmes accords, mais aussi à une rupture dans la position jusque là immuable du bourgmestre qui se met alors en désaccord avec son attitude passée et peut-être, avec son parti.

- Rupture des accords et désaccords au sein du collectif

C'est donc une critique véhémente de la façon dont Alain de Clerck et François Schreuer sont allés à l'accord qui prend place au sein du collectif et dans la presse. Ces critiques ouvertes vont alors être à l'origine d'un retournement de situation inattendu.

Le cinéaste Bouli Lanners, fervent soutien du collectif depuis le lancement de l'initiative décide de prendre les choses en mains. Lorsqu'il a vent des termes de l'accord, il prend la décision de récupérer les 22000 signatures et de les envoyer à la Ville comme cela était initialement prévu. Il est alors rejoint par Alain De Clerck qui est revenu sur sa position de la veille et explique qu'il a fait une erreur en acceptant ces accords. De ce fait, les deux hommes envoient par recommandé les signatures appelant l'organisation d'une consultation populaire. Interrogé sur ce revirement de situation Alain De Clerck explique à la presse : « *J'assume pleinement toutes les décisions prises au sein de notre Collectif Liège2015. Par ailleurs, bien conscient, en tant qu'acteur de la cité, de la grande attente des milliers de Liégeoises et de Liégeois, je ne peux me résoudre à confisquer le débat démocratique auquel aspire la population. C'est pourquoi, en mon âme et conscience, j'ai décidé de déposer à la ville de Liège les 22.000 signatures.*²⁰² ».

²⁰² LEDENT Charles, « Liège 2015 : Bouli Lanners dépose les signatures ! », *La Meuse*, le 18 décembre 2008, article disponible en ligne : <http://www.lameuse.be/regions/liege/2008-12-18/liege2015-bouli-lanners-depose-signatures-671683.shtml>, consulté le 2 juin 2009

Face à ce revirement de situation, François Schreuer nous explique qu'il a fait « un pas en arrière ». Que pour lui, l'accord était honorable et que les médias ont sans nul doute joué un rôle important dans ce revirement de la situation : *« Les médias ont eu un rôle important. L'opinion publique n'est pas immanente, elle est construite comme disait Bourdieu. Alain prend la décision avec certains proches de déposer les signatures, et à partir de ce moment là moi je fais un gros pas en arrière. Je n'ai pas été au courant, à la limite peu importe que j'aie été au courant ou pas, mais le fait est que je n'étais pas d'accord pour la rupture d'un accord comme ça. »*²⁰³.

Plus que la rupture d'un accord, nous sommes donc ici à un moment de rupture entre les deux entrepreneurs de la cause Liège 2015. En effet, s'ils ne sont pas en conflit, les deux hommes ne semblent plus « sur la même longueur d'ondes ». François Schreuer, devient rapidement et pour beaucoup une sorte d'incarnation des accords de décembre. Quand nous l'interrogeons sur le sujet, il explique de façon tout à fait lucide la situation et sa position à l'époque : *« Cet accord on ne saura jamais s'il aurait été respecté ou pas, mais le fait est que s'il avait été, à mon avis, c'était un accord honorable. La question c'est que l'accord a été conclu beaucoup trop rapidement, dans des conditions franchement foireuses disons le, avec un collectif qui battait de l'aile, une folie médiatique avec laquelle on a joué de façon assez naïve. Et là j'en porte une partie de la responsabilité car c'est Alain et moi qui avons accepté d'aller à l'accord... Le problème c'est que le collectif n'était pas unifié, il y avait des gens pour l'accord, des gens contre, des gens... A le refaire je ne le referais pas de cette manière là de toute façon mais dans les 48h qui suivent, il y a un tumulte qui se produit, les médias qui se déchaînent, etc. Et les conditions changent car entre temps énorme retournement de situation avec Alain qui a décidé de déposer les signatures malgré tout, parce que ses proches lui disaient que c'était un traître. »*²⁰⁴.

Ce qui est plus étonnant, et qui nous fait penser à une « rupture » de notre « couple dynamiteur de particratie », c'est la position qu'adopte Alain De Clerck quand nous lui demandons de revenir sur les accords en question : *« à 12 000 François voulait déjà brader le mouvement (...) Lui pensait à l'accord, à négocier. Moi je ne voulais pas brader le mouvement. C'est pour ça que Bouli et moi on a... (...) Il était le symbole de*

²⁰³ Entretien avec François Schreuer, le 18 février 2009

²⁰⁴ Entretien avec François Schreuer, le 18 février 2009

*l'accord.*²⁰⁵ » Il semble donc qu'Alain De Clerck se soit petit à petit détaché du rôle qu'il a joué dans ces accords, peut-être pour ne pas perdre sa crédibilité en tant que porte-parole du mouvement.

En parlant de crédibilité, nous allons maintenant nous pencher sur l'ultime rebondissement de l'initiative Liège 2015, le changement de position du bourgmestre.

- L'étrange repositionnement de la Ville : une consultation populaire d'initiative communale

Face à ce revirement de la situation la Ville se voit contrainte de prendre en compte les signatures et met le point « Liège 2015 » à l'ordre du jour du conseil communal du 22 décembre 2008. Vers minuit, au terme d'une séance visiblement longue et agitée, interrompue cinq fois, etc., le Collège a voté à l'unanimité l'organisation d'une consultation populaire.

**Retranscription du conseil communal de Liège du 22 décembre 2008.
Extrait de l'article « Coup de théâtre : Liège organisera la consultation populaire sur sa
candidature au titre de capitale culturelle²⁰⁶ » :**

A18h30, lundi, ils sont une quarantaine de membres du collectif « Liège 2015 » à attendre le début du conseil communal. C'est trop tôt : le bourgmestre réunit en urgence les chefs de groupe et le collège pour débattre de cette fameuse candidature sur laquelle il doit être interpellé en séance. Le conseil démarre enfin avec une heure de retard, mais est suspendu à 20 h 30 alors que les 130 points de l'ordre du jour n'ont pas encore été abordés. Le mayor réunit encore les chefs de groupe et le collège. Puis encore les chefs de groupe, et encore le collège. Certains prévoient que ça risque de durer et vont chercher des victuailles au marché de Noël. Il est 23h30 lorsque le collège réapparaît. La séance publique reprend par une communication du bourgmestre, histoire de ne pas laisser durer le suspense durant le vote des 130 points restants. « *Le collège propose d'organiser la consultation populaire d'initiative communale s'il obtient l'unanimité des groupes politiques. En concertation avec le secrétaire communal, nous proposons de l'organiser le 22 février.* »

Nous l'avons vu, le processus de la consultation populaire pousse la Ville à prendre en compte la demande citoyenne et elle est alors tenue d'organiser une

²⁰⁵ Entretien avec Alain De Clerck, 11 mai 2009

²⁰⁶ WAUTERS Laurence, « Le conseil communal unanime décide d'organiser la consultation populaire - Les Liégeois aux urnes le 22 février », *Le Soir*, Mercredi 24 et jeudi 25 décembre 2008, p.9

consultation dont elle n'est pas cependant pas obligée de suivre les résultats. Mais ce qui est étonnant ici, c'est l'étrange revirement dans la position du bourgmestre. En effet, la consultation votée à l'unanimité le 22 décembre est une consultation d'initiative communale. Nous évoquons un retournement de situation car le bourgmestre, opposé depuis le début à ce projet, aurait pu procéder comme prévu au recomptage des signatures et à leur vérification, et de ce fait, faire traîner en longueur l'organisation de la consultation - ce qui aurait conduit à prendre du retard dans le calendrier et à « rater » le rendez-vous du 1^{er} mars. Il est donc surprenant que la Ville décide subitement, alors que cela lui avait été demandé maintes et maintes fois, d'organiser d'elle-même une consultation de la population sur le sujet suivant : : « *Voulez-vous que la ville de Liège pose sa candidature au titre de capitale européenne de la culture en 2015 ?* ».

Une des réponse que l'on peut apporter, toujours sous la forme d'hypothèse, c'est que le bourgmestre s'est, avec la réception des signatures retrouvé réellement « au pied du mur », et qu'il a sans doute jugé qu'il serait dommage et contre-productif de faire traîner les choses volontairement puisque cela n'aurait fait qu'attiser les plaintes à son égard. En effet, il nous faut garder à l'esprit que c'est avant tout un homme politique, un élu, qui ne peut, s'il veut rester crédible, prétendre ignorer indéfiniment un tel élan citoyen. Nous sommes confortés dans cette idée par certaines déclarations comme celles, à l'issue du conseil, de Didier Reynders, président de l'opposition qui souligne le fait que c'est un bon point pour la ville : « *On fait table rase de tout ce qui a été dit pour arriver à une proposition concrète, on se tourne vers 2015. Tout le monde est convaincu que l'élan populaire est là, donc la moindre chose était que le collège communal transforme en initiative communale cette initiative citoyenne Cette solution honore la Ville de Liège*²⁰⁷ ». On peut effectivement penser que le changement d'avis du bourgmestre participe directement des logiques de « calcul » dont nous parlions précédemment et qu'il a vu dans cette solution un moyen de changer d'image auprès des citoyens liégeois soutenant le mouvement. A travers cette déclaration d'un des membre du collectif : « *Avant, c'était Liège la déloyale, qui voulait absolument sa capitale culturelle alors qu'elle avait déjà eu la capitale économique. Aujourd'hui c'est l'unanimité du conseil qui suit un mouvement populaire*²⁰⁸ », on voit bien que d'une certaine façon il s'agit bien d'une question de crédibilité regagnée.

²⁰⁷ WAUTERS Laurence, art.cit.

²⁰⁸ WAUTERS Laurence, art.cit.

A l'issue de ce conseil communal mouvementé, le collectif voit donc son action et sa persévérance couronnée de succès. La consultation populaire aura lieu le dimanche 22 février 2009 et la commission culture est en charge de monter un dossier²⁰⁹ solide dans le délai imparti. Le bourgmestre précise que ce dossier sera préparé par la commission culture (c'est-à-dire par des représentants de tous les partis et par l'échevin à la culture M. Hupkens), mais qu'elle est ouverte à la participation de chacun et compte collaborer avec le collectif.

Au terme de cette partie, à titre de conclusion, nous voulons apporter des éléments concernant la suite des événements. La consultation populaire d'initiative communale a donc été organisée par la ville de Liège. Les convocations et la brochure d'information ont été envoyées à tous les liégeois susceptibles de voter. Si nous évoquions en introduction le caractère obligatoire du vote en Belgique, ce n'est pas le cas pour les consultations populaires et beaucoup de rumeurs ont circulé concernant un éventuel appel à l'abstention au sein du P.S. D'autre part, à l'issue du vote, qui s'est déroulé comme cela est prévu par la loi, de 9h à 13h un dimanche, le dépouillement n'a pas eu lieu. En effet, le nombre de votant n'a pas été suffisant pour atteindre le minimum justifiant le dépouillement des bulletins de vote. Ce n'est cependant pas un échec cuisant pour le collectif, puisqu'en dépit des horaires contraignant et du fait que le 22 février soit le 1^{er} week-end des vacances scolaires, 18 446 liégeois ont fait le déplacement. Le soir même, vers 18h, c'est bien entendu la déception qui se lit sur le visage des membres et soutiens du collectifs, rassemblés autour d'un verre devant le local place du marché. La loi ne prévoyant pas de dépouillement si le seuil des 10% de votant n'est pas atteint, nous ne saurons sans doute jamais quel en était le résultat, même si beaucoup s'accordent à dire que les gens qui se sont déplacés l'on fait pour dire « oui »...

²⁰⁹ Le guide intitulé *Proposition de candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture*, à remplir par les villes candidates est disponible sur à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/culture/eac/index_fr.html

Conclusion

Au terme de cette étude, en couplant notre matériau empirique à notre corpus théorique nous avons pu mettre en évidence les différents éléments qui constituent la complexité de notre objet. Nous sommes donc en mesure d'apporter certaines réponses aux questionnements que nous posions en introduction.

Tout d'abord, nous avons vu que l'idée d'une candidature de la ville de Liège au titre de capitale européenne de la culture n'est pas nouvelle, qu'elle remonte aux années 1990 et que les discussions à ce propos se sont faites entre des acteurs politiques qui ne sont plus les mêmes qu'aujourd'hui. Dans un contexte économique relativement dur, la ville de Liège a, en quelque sorte, oublié cette candidature tandis que la ville de Mons, capitale culturelle de la Wallonie, s'est investi à corps perdu dans un projet ambitieux, avalisé en 2004 par les principaux partis politiques de la Communauté française de Belgique. Forte de ce soutien, la fondation Mons 2015 a vu le jour et s'est lancée, menée par M. Yves Vasseur, dans la constitution d'une candidature dont la réussite était presque assurée.

Pourtant, nous avons vu qu'une conjonction de facteurs a donné lieu à un bouleversement de cet « ordre établi ». En effet, la modification de la procédure européenne de désignation des villes candidates a permis à d'autres acteurs d'entrer en jeu.

Nous l'avons vu, ce n'est pas cette seule fenêtre d'opportunité politique qui a déclenché l'émergence de notre objet, mais bel et bien sa concomitance avec le redressement économique de la ville de Liège couplé à la victoire de son club de foot local au niveau national et à l'ambition d'un artiste plasticien engagé. Fort d'un capital social et culturel important, motivé par son amour de l'Europe, par ses projets personnels et par son dégoût des modes de décision politique en Belgique, Alain De Clerck a alors décidé de lancer une initiative relativement originale en demandant à la municipalité de poser sa candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture pour 2015. Au regard de la candidature avancée de la ville de Mons que nous venons d'évoquer, cette idée lancée dans la presse peut paraître saugrenue et provocatrice.

Pourtant, elle constitue le point de départ de l'initiative Liège 2015, et l'émergence de notre objet.

Par la suite, nous nous sommes donc intéressés à la façon dont cette idée était devenue un problème d'ordre public, dont deux hommes étaient parvenus à en faire le pilier d'une véritable mobilisation qui s'est imposée sur les agendas politiques et médiatiques. Si notre objet est original en ce qu'il va à l'encontre de nos présupposés de départ selon lesquels ce sont les villes qui sont à l'origine d'une candidature et non les citoyens, nous avons pu voir que l'initiative Liège 2015 est traversée par des logiques issues, notamment, de la sociologie des mobilisations et que la façon dont la protestation a émergé et s'est cristallisée en un collectif porté par Alain De Clerck et François Schreuer n'est pas quelque chose d' inédit. En effet, ce n'est plus dans certains aspects du répertoire d'action mis en œuvre par le collectif que dans la façon dont il a émergé que se situe l'originalité du projet puisque le processus de consultation populaire sur lequel nous nous sommes penchés n'avait pratiquement jamais été utilisé.

D'autre part, il a été intéressant de voir que l'initiative Liège 2015, plus qu'un projet purement culturel, s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large de recherche d'une démocratie des plus participatives et de remise en cause des processus de décision politique. Nous avons vu que le collectif Liège 2015, que cela soit pendant la récolte des signatures pour la pétition, pendant la recherche de 22000 soutiens pour l'organisation d'une consultation populaire afin de savoir si les liégeois partageaient leur point de vue et souhaitaient eux aussi que la municipalité dépose la candidature de la ville ; ou encore pendant la campagne pour la consultation populaire du 22 février 2009, s'est positionné, à travers ses discours et son action, sur le terrain culturel mais aussi sur le terrain économique et surtout politique.

A l'issue de notre étude, il nous semble que l'initiative Liège 2015 soit en fait l'illustration d'un phénomène symptomatique en Wallonie, que les promoteurs du projet aient souhaité mettre en avant des points qu'ils considèrent comme des perversions du système politique belge et que cela se soit surtout incarné dans leur débat avec le bourgmestre de Liège Willy Demeyer.

Si nous regrettons de ne pas avoir eu la chance de le rencontrer afin de pousser plus avant notre analyse dans l'évolution de sa position, il est très intéressant de voir

comment celui-ci a finalement changé d'avis après des mois de refus catégoriques. A ce sujet, nous regrettons également de ne pas avoir le point de vue de M. Di Rupo sur ces questions de participatie et de pressions internes au P.S. car cela nous aurait permis d'infirmier ou de valider certaines des hypothèses que nous avons abordées dans notre développement. Cependant, il nous paraît essentiel de préciser que selon nous, l'initiative Liège 2015 ne se réduit pas à cette dimension politique mais qu'elle traduit aussi l'amour immodéré que certains citoyens portent à leur ville et à la culture Liégeoise au sens large.

A ce jour, nous savons que le collectif Liège 2015, en dépit de l'échec de la consultation populaire, existe toujours et cherche à poursuivre son action. En effet, M. De Clerck nous a appris que lui et quelques autres ont jugé nécessaire d'informer les instances décisionnelles au niveau de l'Europe du contexte ayant mené à la candidature unique de la ville de Mons. Pour ce faire, avec l'aide (bénévole) de l'avocat Me. Misson, ils ont monté un dossier qu'ils ont déposé au jury avant que celui-ci n'évalue la candidature montoise en date du 2 juin 2009. Nous ne savons pas quel accueil a reçu ce dossier et si l'U.E. a décidé de le prendre en compte, mais nous savons via sa newsletter que la ville de Mons s'est effectivement présentée devant le jury début juin et que celle-ci poursuit son projet jusqu'au prochain rendez-vous officiel.

D'un point de vue réflexif, nous regrettons d'avoir dû, comme nous l'expliquaient nos professeurs, faire des choix et laisser de côté certains éléments au regard de notre problématique. De plus, si nous devions revenir sur ce travail, nous chercherions sans doute à remanier certains points de notre travail empirique. Si, pour des raisons évidentes de temporalité, il ne nous a pas été possible de suivre l'initiative dès son lancement, nous regrettons de ne pas avoir eu l'occasion de procéder à des entretiens avec des personnes ayant soutenu le mouvement dans le but de connaître les raisons de leur engagement et de mettre en lumière les différents raisonnements « utilitaristes » que nous avons pu évoquer. D'autre part, nous l'avons répété plusieurs fois, mais nous regrettons vraiment de ne pas avoir eu l'occasion de rencontrer le bourgmestre ou son représentant car cela aurait sans doute donné une autre dimension à notre travail de recherche. Enfin, avec plus de temps, nous serions sûrement allés nous enquêter de la façon dont l'initiative a été perçue au niveau de la Communauté française

et de la Wallonie afin confronter les points de vue des différents acteurs qui se sont révélés au cours de notre étude.

Pour finir, nous tenons à dire que ce travail de recherche s'est avéré extrêmement enrichissant, tant sur le plan intellectuel que sur le plan personnel. Il nous a en effet permis de nous approprier des concepts qui restaient assez lointains et de les appliquer à des faits bien réels ; mais aussi de découvrir deux villes, deux états d'esprits et un système politique que nous ne connaissions pas. D'autre part, d'un point de vue relationnel, les rencontres que nous avons pu faire sur le terrain ont été très intéressantes et nous avons eu la chance de tomber sur des personnes ouvertes et disponibles. Enfin, bien qu'elle n'ait pas eu de suites favorables, nous sommes très heureux d'avoir pu suivre « en direct » cet événement qu'a été la campagne pour la consultation populaire.

Sans vouloir prendre parti, il nous semble qu'en dépit de la déception visible sur le visage des sympathisants du collectif le dimanche 22 février au soir, l'initiative Liège 2015 ne soit pas un échec. Si le nombre de personnes qui se sont déplacées pour voter n'a pas été suffisant, le collectif a cependant réussi à transmettre ses idées, à recueillir 22000 signatures et à promouvoir sa cause en dépit des divers obstacles que nous avons évoqués. En effet, certains le reconnaissent, le simple fait d'être parvenu à ce que le bourgmestre organise une consultation est une victoire que traduit bien un des slogans que l'on pouvait trouver sur les bannières du collectif pendant la campagne : « *celui qui se croit trop petit pour avoir de l'influence n'a jamais dormi avec un moustique* ». S'il n'y a désormais plus de suspens et que nous savons qu'en 2015 Mons sera normalement Capitale Européenne de la Culture sur la base d'un projet très intéressant²¹⁰ – basé entre autre sur le concept « *Where technologie meets culture* » ; nous terminerons notre étude sur une des déclarations que nous a fait M. De Clerck : « *C'était une chouette aventure, une vraie saga.* »

²¹⁰ <http://www.mons2015.eu/>

Bibliographie

- **Ouvrages imprimés et articles universitaires.**

BERTIN, Yvan, *Les nouveaux territoires de la France et de l'Europe*, synthèse disponible en ligne : <http://www-peda.ac-martinique.fr/histgeo/nouvter.shtml>, consultée le 18/04/08

BOURLITIO Philippe, « L'initiative citoyenne dans les lois françaises », dossier *Science et démocratie*, Édition du 29 mars 2005, disponible en ligne : <http://www.debats-science-societe.net/dossiers/science-et-democratie/lois-pour-l-initiative-citoyenne.html>, consulté le 19/04/09

CHAMBAT, Pierre, « La démocratie assistée par ordinateur. Enjeux et impacts des T.I.C. », I.R.I.S.-T.S.-Paris-Dauphine, version remaniée d'un rapport effectué pour le *High Level Expert Group on Social and Societal Aspects of the Information Society*, Bruxelles, Commission des communautés européennes, 1997, p. 12.

CHAPPELET Jean-Loup (dir.), *Les politiques publiques d'accueil d'événements sportifs*, préf. de Jean-Jacques SCHILT, coll. « Questions contemporaines 1286-8698 », L'Harmattan, Paris, 2006, ISBN: 2-296-01469-0 (br) 9782296014695

DI MEO, Guy, *Géographie sociale et territoire*, Paris, Nathan U, 1998, p.38.

FAVRE Pierre, *Sida et politique, les premiers affrontements*, introduction. Coll. « Sciences humaines et sociale », l'Harmattan, 1992. ISBN 2-7384-1531-8

FILLIEULE Olivier, dir., *Sociologie de la protestation – Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Coll. « Sciences humaines et sociale », l'Harmattan, 1993. ISBN 2-7384-2326-4

GARRAUD Philippe, « Politiques nationales : élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, vol. 40, 1990, p. 17-41.

GENERET G., « La consultation populaire communale », in *Courrier hebdomadaire n° 1576*, introduction disponible sur le site du CRISP (Centre de recherche sur l'information sociopolitique), en ligne : http://www.crisp.be/catalogue/index.php?module=categorie&code_cat=60, consulté le 15/04/09

GIADAS Marcos, *L'étude des corpus médiatiques. L'effet de la concurrence*, GERIICO – Evry, article disponible en ligne : http://www.sfsic.org/congres_2008/spip.php?page=imprime&id_article=120, consulté le 01/06/09

GRANJON Fabien, « Les répertoires d'action télématiques du néo-militantisme », *Le Mouvement Social*, 2002/3, N°200, p. 11-32

GUSFIELD Joseph, *The culture of Public problems : drinking-driving and the symbolic order*, University of Chicago Press, 1984

HASQUIN Hervé, *Historiographie et politique en Belgique*, 3^{ème} édition, Coll. « Notre Histoire », Ed. de l'Université de Bruxelles et Institut Jules Destrée, 1996. ISBN 2-8004-1141-4

HASSENTEUFEL Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Ed. Armand Colin, 2008, 294 pages

HASSENTEUFEL Patrick, « Les automnes infirmiers (1988-1992) : dynamiques d'une mobilisation » dans *Sociologie de la protestation – Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Coll. « Sciences humaines et sociale », l'Harmattan, 1993

HIERNAUX Jean-Pol, *Namur capitale de la Wallonie*, dans la rubrique « Notices thématiques », article en ligne <http://209.85.129.132/search?q=cache:LhjISMr88dgJ:www.wallonie-en-ligne.net/Encyclopedie/Thematiques/Notices/Namur-capitale.htm+mons+capitale+culturelle+de+la+wallonie,+li%C3%A8ge+capitale+%C3%A9conomique&hl=fr&ct=clnk&cd=8&gl=fr>, consulté le 12/03/09

JOANA Jean, « *Les usages de la méthode biographique en sciences sociales* », Pôle Sud, Année 1994, Volume 1, Numéro 1, p. 89 – 99

LUCCHINI, Françoise, *La culture au service des villes*, coll. « Villes », Editions Economica, Paris, 2002

MABILLE Xavier, Histoire politique de la Belgique, CRISP, 2000. *Histoire Politique de la Belgique, facteurs et acteurs de changement*, Éditions du CRISP, Bruxelles, 2000, p. 47-48, (ISBN 978-2870750728

MEADWELL Hudson, « La théorie du choix rationnel et ses critiques », *Sociologie et sociétés*, vol. 34, n° 1, 2002, p. 117-124.

MERCIER Arnaud, « Mobilisation collective et limites de la médiatisation comme ressource. L'exemple du mouvement pacifiste de 1991 à la télévision française », p.233, dans *Sociologie de la protestation – Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Coll. « Sciences humaines et sociale », l'Harmattan, 1993

NEVEU Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2000

NEVEU Erik, « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », *Réseaux*, vol. 17, n° 98, 1999, p. 69.

PINSON Gilles, « Projets de ville et gouvernance urbaine - Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes », *Revue française de science politique*, disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2006-4-p-619.htm>, consulté le 6/06/09

PONTOISE Marjorie « *Communication politique et communication électorale sur Internet* », mémoire disponible en ligne : http://www.memoireonline.com/06/07/506/m_communication-politique-et-communication-electorale-sur-l-internet5.html#fn47, consulté le 10/05/09

RENOUF Isabelle : *Y a-t-il un après Lille 2004 ?*, « un label culturel européen peut-il valoriser l'image d'une ville et engendrer de nouvelles pratiques culturelles ? », Institut d'études politiques, Rennes 2008

SANTO C., *La stratégie de communication d'Act Up-Paris : de la provocation à la réflexion*, mémoire de l'Institut Français de Presse, Université Paris II, 1997, p. 85.

TILLY Charles, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986, p. 541-542

VAN CAMPENHOUDT Luc, « L'Etat présidentiel », Editorial de la *Revue Nouvelle* n° 3 de mars 2009, mis en ligne le 08/04/2009

WOLTON, Dominique, *L'identité culturelle française, face à la mondialisation de la communication*, Paris, Académie des sciences morales et politiques, 28 mai 2001, p.2 de la communication.

- **Documents officiels ou assimilés:**

Accord de gouvernement PS – cdH pour la Communauté française (09/07/04), article 15 *La communauté française, Capitale culturelle européenne*, pdf disponible en ligne http://www.wbm.be/dbfiles/doc211_accorddegouvernement.pdf, consulté le 10/01/09

A.V.C.B., Association de la ville et des communes de la région de Bruxelles capitale, *Nouvelle loi communale codifiée par l'arrêté royal du 24.06.1988* MB 03.09.1988, err. MB 08.06.1990, « Titre XV :

De la consultation populaire communale (art. 318 à 329) », en ligne <<http://www.avcb-vsbg.be/fr/Publications/nouvelle-loi-communale/texte-coordonne/consultation-populaire-communale.html>>, consulté le 15/04/09

COURARD Philippe, ministre wallon des Affaires intérieures et de la Fonction publique, *Démocratie participative*, page a mise en ligne et/ou actualisée le 11/05/2006, disponible en ligne : <<http://courard.wallonie.be/index.asp?ID=634>>, consulté le 15/04/09

GENERET Geoffroy, « Loi du 13 mai 1999 modifiant les articles 318 à 323 de la nouvelle loi communale, relatifs à la consultation populaire communale », site de *l'Union des Villes et Communes de Wallonie*, Octobre 1999, pdf disponible en ligne <<http://www.uvcw.be/impressions/toPdf.cfm?urlToPdf=/articles/0,0,0,0,255.htm>>, consulté le 19/01/009

HAMAL, Olivier, Conseil Communal de la Ville de Liège, *Liège ville-capitale européenne de la culture en 2015*, communiqué de presse du 18 mai 2008, site internet, article du 2 juin 2008, disponible en ligne <<http://www.olivier-hamal.be/agenda.php?news=23&annee=2008&mois=6>>, consulté le 15/01/09

LAANAN Fadila, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, *Politique culturelle pluriannuelle de la Communauté française de Belgique*, Conclusion des États généraux de la Culture, Novembre 2005, pdf disponible en ligne <http://www2.cfwb.be/actualite/atelecharger/Priorit_sCulture.pdf>, consulté le 18/01/09

Mons, capitale européenne de la Culture 2015: accord de principe quant au dépôt de candidature, adopté à l'unanimité le 14/04/03, Site officiel de la ville de Mons, compte-rendu disponible au format pdf <<http://www.mons.be/default.aspx?GUID=%7B18CB78AC-8BB0-11DA-973A-0002A58CB319%7D&LNG=FRA>>, consulté le 19/01/09

MOTTARD Paul-Emile, *Intervention au Conseil Provincial - Capitale européenne de la culture 2015*, le 22 mai 2008, disponible en ligne : <http://www.ps-federation-liege.be/cms/mottard/?pg_id=-1>, consulté le 17/01/09

PARLEMENT Européen, Proposition de décision du parlement européen et du conseil instituant une action communautaire en faveur de la manifestation « Capitale européenne de la culture » pour les années 2007 à 2019, 2.2 § A, Bruxelles, le 30.5.2005, pdf disponible en ligne <[http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/com/com_com\(2005\)0209_/com_com\(2005\)0209_fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/com/com_com(2005)0209_/com_com(2005)0209_fr.pdf)>, consulté le 17/01/09

PARLEMENT Européen, *Capitale européenne de la culture (2007 - 2019)* : P6_TA(2006)0128, Résolution législative du Parlement européen, adoptée le Mercredi 5 avril 2006 à Strasbourg, texte disponible en ligne <<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2006-0128+0+DOC+XML+V0//FR>>, consulté le 17/01/09

PALMER Robert et RAE Associates, International Cultural Advisors, *European Cities and Capitals of Culture Study Prepared for the European Commission*, rapport disponible en ligne (en anglais) <<http://www.umea2014.se/download/18.3c6cfe2710af5588bc7800024193/report05.pdf>>, consulté le 29/03/08

SENAT Belgique, Document parlementaire n°01338/1 (1994-1995), p.2, texte disponible sur le site du Sénat de Belgique : <http://www.senate.be/www/?MIval=/index_senate&MENUID=12410&LANG=fr>, consulté le 20/01/09

SOTTIAUX Nicolas, *Candidature officielle de la ville de Mons au titre de capitale européenne de la culture en 2015*, communiqué de presse du cabinet de HASQUIN Hervé, Ministre Président du Gouvernement de la Communauté française, Bruxelles, le 17/03/04, pdf en ligne <<http://www2.cfwb.be/gouver/communiquepressegouvernement/17-03-2004.pdf>>, consulté le 15/01/09

U.E., Commission européenne, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation*, doc. COM (2007) 242 final (10 mai 2007).

- **Articles de presse :**

BARRIERE, Anne-Lise, « Capitales européennes de la culture : la dimension européenne sacrifiée ? », *Le Taurillon, magazine eurocitoyen*, 26 janvier 2006, article en ligne
<<https://www.taurillon.org/taurillon.org/Capitales-europeennes-de-la>>, consulté le 19/01/08

BODEUX Philippe, « Liège laisse le champ libre à Mons 2015 », *Le Soir*, n°344, mercredi 17/12/08, p.36

BODEUX Philippe, « Liège refuse d'être candidate », *Le Soir*, mardi 27 mai 2008, p.10

BODEUX Philippe, « Liège 2015 : consultation populaire ? », *Le Soir*, 28 mai 2008, article en ligne : http://www.lesoir.be/outils/imprimer/index.php?story_url=/regions/liege/culture-il-fau, consulté le 23/02/2009

BODEUX Philippe et MOREL Pierre, Liège 2015 : une trahison ? , *Le Soir*, 18 décembre 2008, article en ligne : < <http://www.le-bodeux.be> BODEUX Philippe, « De la récupération d'un mouvement citoyen », Commentaire dans *Le Soir* du 17/12/08, p.36

BODEUX Philippe, « Le CDH liégeois soutient le capital culturel de Liège 2015 », *Le Soir*, article publié le 27/05/09, disponible en ligne : <http://www.lesoir.be/regions/liege/le-cdh-liegeois-soutient-le-2008-05-27-601490.shtml>, consulté le 4/02/09

BODEUX Philippe, « Le potentiel culturel liégeois bridé par un accord politique », *Le Soir*, mercredi 28 mai 2008, article en ligne : http://www.lesoir.be/outils/imprimer/index.php?story_url=/regions/liege/le-potentiel-culturel-2008-05-28-601490.shtml&story_title=Le%20potentiel%20culturel%20liégeois%20bridé%20par%20un%20accord%20politique>, consulté le 4/02/09

COMITE Liège 2015, « Liège 2015 est une opportunité démocratique », *Le Soir*, 23 octobre 2008, carte blanche consultable en ligne : <http://www.lesoir.be/forum/cartes_blanches/carte-blanche-liege-2015-est-2008-10-23-653192.shtml>, consulté le 3/04/09

DEMEYER Willy, bourgmestre de la ville de Liège, « Liège, capitale européenne de la Culture ? Fausse bonne idée », carte blanche du 20/10/08 dans *Le Soir*, texte disponible en ligne < http://archives.lesoir.be/liege-capitale-europeenne-de-la-culture-fausse-bonne-id_t-20081020-00JM2D.a.html?&v5=1>, consulté le 16/01/09
[soir.be/regions/liege/culture-la-consultation-a-l-2008-12-18-674961.shtml](http://www.lesoir.be/regions/liege/culture-la-consultation-a-l-2008-12-18-674961.shtml)>, consulté le 12/03/09

DENIS Fernand, « Bouli Lanners, on the road », *La libre*, 16/05/08, article en ligne : <http://www.lalibre.be/index.php?view=article&art_id=421513>, consulté le 12/05/09

JOUVENELLE, Virginie, *Les capitales culturelles européennes*, publié le 06/05/04 sur « EuropePlusNet, le magazine européen pour tous », article disponible en ligne : <<http://www.europeplusnet.info/article236.html>>, consulté le 29/03/08

LEDENT Charles, « Liège2015: la consultation populaire est enterrée! », *La Meuse*, le 17/12/08

LEDENT Charles, « Liège 2015 : Bouli Lanners dépose les signatures ! », *La Meuse*, le 18 décembre 2008, article disponible en ligne : <http://www.lameuse.be/regions/liege/2008-12-18/liege2015-bouli-lanners-depose-signatures-671683.shtml>, consulté le 2 juin 2009

LEDENT Charles, « Liège capitale culturelle 2015? », *La Meuse*, jeudi 15 mai 2008, p.13

MARTIN Pierre, « “Liège 2015”: un local pour votre signature », *La Meuse*, mercredi 17/09/08

MASSART Baudouin, « Liège 2015 pose l'enjeu du débat public urbain », dans *Alter Echos* n°264, Actualités du 21/11 au 12/12/08, article disponible en ligne
<http://www.alterechos.be/index.php?p=sum&d=i&c=a&n=264&art_id=18186> consulté le 17/05/09

MEEUS Gilles, *Lobbies: petite histoire d'une consultation populaire réussie*, Union des villes et des communes de Wallonie, Décembre 2005, disponible en ligne : <http://www.uvcw.be/impressions/toPdf.cfm?urlToPdf=/articles/0,0,0,1148.htm>, consulté le 9/06/09

MOREL Pierre, « Liège laisse le champ libre à Mons en 2015 », *Le Soir*, article publié le 18 décembre 2008, p.36

MOREL, Pierre, Interview d'Alain DE CLERCK dans « Liège doit être la capitale culturelle européenne de 2015 », *Le Soir*, article publié le 29/04/08, disponible en ligne http://www.lesoir.be/forum/a_bout_portant/article_594969.shtml, consulté le 10/01/09

NAHOE Dominique, « Liège et Mons, treize ans de saga », *La Libre*, 16/02/09, article disponible en ligne : http://www.lalibre.be/article_print.phtml?art_id=482304, consulté le 18/02/09

ROYER Michel, « Capitale de la culture: le bras de fer se durcit », *La Meuse*, lundi 20 octobre 2008

SAINTGHISLAIN Valéry, *Mode d'emploi : comment devenir capitale culturelle?* LeSoir.be, article du jeudi 15 mai 2008, 08:53, disponible en ligne http://www.lesoir.be/culture/la_une/reperes-2008-05-15-598394.shtml, consulté le 14/01/09

STROOBANTS Jean-Pierre, « Nouvelle gare, musée rénové : Liège donne du tonus à la Wallonie », *Le Monde*, 25 septembre 2008

VANESSE Marc, « Un cri d'amour pour Liège », *Le Soir*, vendredi 16 mai 2008, p.11

VANESSE Marc, Le pari de Liège 2015 reste ouvert, publié le 10/05/08, article disponible en ligne <<http://www.lesoir.be/regions/liege/culture-face-aux-autres-2008-05-10-597549.shtml>>, consulté le 16/01/09

WAUTERS Laurence, « Le conseil communal unanime décide d'organiser la consultation populaire - Les Liégeois aux urnes le 22 février », *Le Soir*, Mercredi 24 et jeudi 25 décembre 2008, p.9

• Articles de blogs :

BOUSETTA Hassan, Conseiller communal P.S. de la ville de Liège, Liège, capitale européenne de la culture en 2015 ? Pourquoi je voterai « Non » lors de la consultation populaire du 22 février 2009. , auto-interview du 23/12/08, disponible sur son blog : <<http://bousetta.blogspot.com/2008/12/liege-capitale-europeenne-de-la-culture.html>>, consulté le 02/02/09

ROUSSEAU Jean-pierre, « Pourquoi je ne signerai pas », sur son blog La vie, la musique, les idées en liberté, publié le 22/05/08, disponible en ligne <<http://rousseaumusique.blog.com/3140867/>>, consulté le 09/01/09

SCHREUER François, « Liège et la Wallonie », publié le 01/08/05 sur le blog *Des Bulles Émerveillements, éternements, ... carnets cathartiques*, disponible en ligne <http://bulles.agora.eu.org/20050801_liege_et_la_wallonie.html>, consulté le 18/01/09

SCHREUER François, réponse à l'article de GAVAGE Marc : *Liège 2015, ça fait mal !*, publiée le 27/12/08 sur le site des « Crocmain », en ligne : <http://crocmain.info/index.php/news-addcomment-29.html>, consulté le 10/04/09

SCHREUER François, « Mon point de vue sur Liège 2015 », publié le 22/12/08 sur le blog *Des Bulles Émerveillements, éternements, ... carnets cathartiques*, disponible en ligne <http://bulles.agora.eu.org/20081222_liege_2015.html>, consulté le 18/01/09

THOREAU François, *Liège 2015 : quand la Communauté française accélère (!)*, sur son blog « Périscope » le 12 septembre 2008, en ligne : http://209.85.229.132/search?q=cache:xp_brFKeFroJ:periscope.be/2008/09/+li%C3%A8ge+groupe+des+600+signatures&cd=10&hl=fr&ct=clnk&gl=fr consulté le 12/05/09

THOREAU François, *Liège 2015 : la participatie a parlé !* article publié sur son blog Périscope le 27 mai 2008, disponible en ligne : <http://periscope.be/2008/05/27/liege-2015-la-participatie-a-parle/>, consulté le 12/03/09

- **Pages Web et sites Internet :**

Site des Activités de l'Union Européenne : <http://europa.eu/>

Site de l'Association des villes candidates au titre de Capitale européenne de la culture: <http://www.candidatecities.com/>

Site officiel de la ville de Liège : www.liege.be

Site de l'Université de Liège, <http://www2.ulg.ac.be/>

Page web personnelle de François Schreuer : <http://francois.schreuer.org/>

Blog personnel de François Schreuer : <http://bulles.agora.eu.org/accueil.html>

Site du collectif Liège 2015 : <http://liege2015.eu/>

Groupe Facebook Liège 2015 : <http://www.facebook.com/topic.php?uid=25100769770&topic=6344#/group.php?gid=15902316323>

Site officiel de la ville de Mons <http://www.mons.be/>

Site du Manège de Mons: <http://www.lemanege.com/lasaison/>

Site de la Fédération des étudiants francophones. : <http://www.fef.be/>

Site de l'association Urbagora: <http://urbagora.be/>

Site « mouvements.be » : <http://agenda.mouvements.be/>

Site de la SPAC: <http://www.spac.be/>

Site du carrefour de la citoyenneté active en Belgique : <http://www.jeparticipe.be/s-informer/les-modes-de-participation-volontaires-mais-encadrees/la-consultation-populaire>

Site du Parlement Wallon : <http://parlement.wallonie.be/content/default.php?m=01&p=01-00>

Site de la candidature de Toulouse pour 2013 : www.toulouse2013.eu

Site de la candidature de Lyon pour 2013 : www.lyon2013.eu

Site des journaux francophone de Belgique : <http://www.jfb.be/jfb.asp?cat=6&cat2=50>

Site de la RTBF : <http://www.rtbf.be/info/>

Site de la RTC : <http://www.rtc.be/>

- **Autres :**

DE CLERCK Alain, A propos de la S.P.A.C., texte publié sur Internet en avril 2003, disponible en ligne : <http://www.liege.biz/alaindeclerck/>, consulté le 17/05/09

DEHOUSSE, Jean-Maurice, bourgmestre de Liège, courrier personnel du 20 septembre 1996, adressé au bourgmestre de Mons M.Lafosse.

DEHOUSSE, Jean-Maurice, bourgmestre de Liège, courrier du 3 juin 1998, adressé à la ministre-présidente (PS) de la Communauté française Mme Laurette Onkelinx.

GROSLAND reportage diffusé le 18 octobre 2008, disponible à l'adresse suivante : <http://www.youtube.com/watch?v=2oxLML6OWZU>, consulté le 18/05/09

HIERNAUX Jean-Paul, *Namur capitale de la Wallonie*, dans la rubrique « Notices thématiques », disponible en ligne : <http://209.85.129.132/search?q=cache:LhjISMr88dgJ:www.wallonie-en-ligne.net/Encyclopedie/Thematiques/Notices/Namur-capitale.htm+mons+capitale+culturelle+de+la+wallonie,+li%C3%A8ge+capitale+%C3%A9conomique&hl=fr&ct=clnk&cd=8&gl=fr>

Appel public pour que Liège soit capitale européenne de la culture en 2015, en ligne : <http://petitions.agora.eu.org/liege2015/index.html>, consulté le 25/05/09

Document édité par Vesdre- Avenir le 12 janvier 2007, disponible en ligne : http://www.vesdre-avenir.be/vesdre-avenir_consultation_populaire.pdf?PHPSESSID=4b3f15bc0abcbea14046c67f08014139, consulté le 9/06/09

Annexes

- 1 : Liste des entretiens et observations.**
- 2 : Communiqué de presse du gouvernement avalisant la candidature de Mons pour 2015**
- 3 : Extrait du procès-verbal de la séance du Collège communal de Liège du 21 septembre 1995.**
- 4 : Communiqué de presse de M. Olivier Hamal**
- 5 : Correspondance entre M. Lafosse (ancien bourgmestre de Mons) et J-M. Dehousse (ancien bourgmestre de Liège).**
- 6 : Candidature officielle de Liège pour 2015 - Lettre envoyée par M. Dehousse à Mme Onkelinx (ancienne ministre-présidente)**
- 7 : Publication officielle par le Ministère de la communauté française de l'appel à candidatures pour 2015.**
- 8 : Dossier de presse Liège 2015**
- 9 : Brochure sur la consultation populaire du 22 février 2009 éditée par la ville de Liège**